

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024

2024

www.bci.nc



ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

PROFIL DE LA BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT	3	LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024	30
LA BCI, PREMIER RÉSEAU BANCAIRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE	4	LES FAITS MARQUANTS DE LA BCI	36
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5	LE BILAN ET L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2024	38
ÉDITO DE THIERRY CORNAILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6	LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ	44
LE MOT DE FRÉDÉRIC REYNAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL	8	INFORMATION DES ACTIONNAIRES	48
ENTRETIEN AVEC JEAN-PAUL JULIA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRED	10	LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	52
AU FIL DES PARCOURS - LA BCI, UN EMPLOYEUR DE CHOIX CLAUDINE BOGAERT, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES	12	LE RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	70
NOS PARTENAIRES FINANCIERS	14	L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025	72
🇬🇧 INTRODUCING NEW CALEDONIA AND BCI	16	LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2024	76
LE CONTEXTE MONDIAL ET CALÉDONIEN	22	LES ANNEXES	82
		LES CONTACTS	112



PROFIL

Profondément enracinée dans son Territoire, la Banque Calédonienne d'Investissement a pour vocation d'accompagner les entreprises, les ménages calédoniens et la Nouvelle-Calédonie dans son développement.

Agréée en tant que banque en 1988, elle est née cette même année de la transformation d'une société créée en 1956 pour accompagner le développement de la Nouvelle-Calédonie.

Elle est devenue en moins de 25 ans la première banque du territoire, par le total des crédits accordés, par le montant des dépôts de sa clientèle et par l'étendue de son réseau d'agences.

Seul établissement bancaire maillant l'ensemble de la Grande Terre, présent aux îles Loyauté et à l'île des Pins, la BCI emploie environ 450 personnes, et compte plus de 100 000 clients pour un territoire ayant une population de 270 000 habitants.

Elle a la particularité d'être une société anonyme d'économie mixte dont le capital est détenu à 50,0% par la Nouvelle-Calédonie, 49,9% par le Groupe BRED Banque Populaire et 0,1% par l'Agence Française de Développement (co-actionnaire historique avec la Nouvelle-Calédonie). Cela lui confère la singularité d'être à la fois une banque commerciale agissant en milieu concurrentiel et un établissement financier au service du développement de son territoire.

Elle est devenue en moins de 25 ans la première banque du territoire, par le total des crédits accordés, par le montant des dépôts de sa clientèle et par l'étendue de son réseau d'agences.

Historique

1956

Naissance du « Crédit de Nouvelle-Calédonie » de la volonté de l'État d'accompagner le développement de la Nouvelle-Calédonie. L'objet de cette société était alors double, d'une part l'octroi de crédits d'équipement, de crédits à court terme, de prêts à la construction et à l'amélioration de l'habitat, et d'autre part, la construction de logements de type économique en vue de la location-vente.

1963

La société devient la « Société Immobilière et de Crédit de la Nouvelle-Calédonie ». Poursuivant son activité de crédit, elle accompagne le boom du nickel en lançant de grands programmes de construction de logements requis par l'afflux de main d'œuvre.

1988

Répondant à la loi bancaire de 1984, qui exclut qu'un établissement de crédit puisse exercer de manière concomitante et significative une autre activité, la SICNC se scinde et donne naissance à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) qui poursuivra l'activité immobilière et à la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) qui sera agréée en tant qu'établissement de crédit, cette même année.

1992

La BCI devient une banque de plein exercice en ouvrant les premiers comptes de dépôts à sa clientèle et en lui attribuant des moyens de paiement.

2005

Le groupe BRED Banque Populaire entre au capital de la BCI.

2018

La BCI célèbre ses 30 ans d'engagement au service de ses clients et du développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

2024

Malgré les événements qu'a connu le Territoire, la Banque démontre sa solidité.



La BCI, premier réseau bancaire

LA BCI, PREMIER RÉSEAU BANCAIRE

- AGENCES PERMANENTES
- BUREAUX PÉRIODIQUES
- BUREAU DE CHANGE

RÉSEAU

32 AGENCES ET BUREAUX
85 DISTRIBUTEURS
DE BILLETS

- 27 agences
- 4 bureaux périodiques
- 1 bureau de change (Aéroport international de Nouméa - La Tontouta)
- 1 agence mobile
- 85 distributeurs automatiques de billets
- 24 automates de remises de chèques
- 21 automates de dépôts d'espèces (pièces et billets)

4



Présentation générale

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024

DÉNOMINATION SOCIALE

Banque Calédonienne d'Investissement

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme d'Économie Mixte constituée dans le cadre de la Loi n° 46-860 du 30 avril 1946.

AGRÉMENTS

Agréée en qualité de Banque par décision du Comité des Établissements de Crédit du 17 novembre 1988. La BCI est aujourd'hui agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant qu'Établissement de Crédit, Banque et Prestataire de Service d'Investissement.

IMMATRICULATIONS

Legal Entity Identifier (LEI):

549300IHXQVKQBET197

Registre des agents financiers:

14527

Code Banque (CIB):

17499

BANK IDENTIFIER CODE BIC:

BCADNCNN

Registre du Commerce et des Sociétés:

RCS NOUMÉA 15479

Répertoire d'Identification des Entreprises et des Établissements de Nouvelle-Calédonie:

RIDET 015479.001 - Code NAF: 6419 Z

Registre des Intermédiaires d'Assurance de Nouvelle-Calédonie:

NC 170007

CAPITAL SOCIAL

Quinze milliards de francs CFP

(15 000 000 000 F CFP, soit 125 700 000 euros)

ACTIONNAIRES

Nouvelle-Calédonie	50,0%
Compagnie Financière de la BRED	49,9%
Agence Française de Développement	0,1%

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nommés par la Nouvelle-Calédonie:

M. Thierry Cornaille, président du Conseil d'Administration

M. Philippe Blaise

M. Cédric Catteau

M. Samuel Hnepeune

Nommés par la Compagnie Financière de la BRED:

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE LA BRED (elle-même) représentée par M. Jean-Paul Julia

BRED BANQUE POPULAIRE SA représentée par:

M. Régis Barriac

BRED GESTION SA représentée par:

M. Darryl Constantin

Nommée par l'Agence Française de Développement:

M. Thomas De Gubernatis

DIRIGEANTS EFFECTIFS

Directeur général: M. Frédéric Reynaud

Directeur général délégué: M. Éric Wiard

COORDONNÉES

Siège social:

54, avenue de la Victoire - BP K5
98849 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Téléphone: (+687) 25 65 65

E-Mail: bci@bci.nc - Internet: <http://www.bci.nc>

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS ET DE RÉSOLUTION

La Banque est couverte par Le Fonds de Garantie des Dépôts

et de Résolution au titre:

- de la Garantie des Dépôts,
- de la Garantie des Titres,
- de la Garantie des Cautions.

PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Iékawé (1989 - 1992)

Vacance du poste 1992 - 1996

Pierre Bretegnier (1996 - 1997)

François Burck (1997 - 1998)

Daniel Laborde (1999 - 2004)

Didier Leroux (2004 - 2014)

Thierry Cornaille (2014 -)

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Olivier Beugnot (1988 - 1989)

Jean Vernaudon (1989 - 1995)

Henri-Philippe De Clercq (1995 - 1998)

François Cappelle (1998 - 2000)

Alain Celeste (2000 - 2008)

Philippe Bauduin (2008 - 2009)

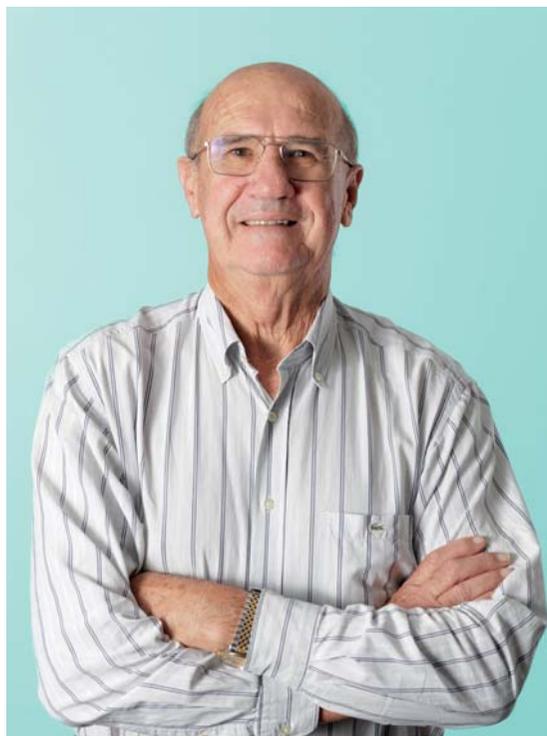
Jean-Pierre Gianotti (2009 - 2014)

Éric Wiard (2014 - 2014)

Thierry Charras-Gillot (2014 - 2018)

Frédéric Reynaud (2018 -)

ÉDITO DE THIERRY CORNAILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Outre une baisse significative de son chiffre d'affaires, la BCI a également enregistré la défaillance importante d'entreprises et de particuliers pour un montant d'encours de crédits supérieur à 11 milliards de francs CFP. Cette situation a généré pour la première fois de l'histoire de la Banque une perte comptable qui atteint près d'un milliard de francs CFP.

Dans ce contexte de crise, la BCI s'est attachée, grâce à son agilité et à la réactivité de toutes ses équipes, à accompagner des milliers de clients en examinant leur situation et en restructurant chaque fois que possible leurs crédits, soit plus de 100 milliards de francs CFP d'encours de crédits.

Au terme de cette année, la BCI conserve, en dépit de la situation, des fondations solides qui se traduisent par des ratios réglementaires d'un excellent niveau, qu'il s'agisse des ratios de solvabilité ou de liquidité. La solidité de la BCI, avec le soutien de ses actionnaires et en particulier de la BRED et de l'AFD, permettra d'accompagner en 2025 tous ses clients pour assurer le redressement économique de la Nouvelle-Calédonie.

Le plan stratégique CAP 25, initié il y a 3 ans, conserve tout son sens. Confiance, Agilité et Proximité restent les valeurs indispensables qui guideront tous les collaborateurs de la Banque au service de tous les Calédoniens.

Dans ce contexte de crise, la BCI s'est attachée, grâce à son agilité et à la réactivité de toutes ses équipes, à accompagner des milliers de clients.

L'EXERCICE 2024 restera marqué par un recul significatif des activités de la BCI. Les émeutes subies à partir du 13 mai, pendant plusieurs mois, ont entraîné la destruction de 4 agences et d'une vingtaine de distributeurs de billets. Les impacts financiers de ces événements sont considérables et représentent une perte de plusieurs centaines de millions de francs CFP.



Le mot de Frédéric Reynaud, Directeur général

LE MOT DE FRÉDÉRIC REYNAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL



8

L'ANNÉE 2024 restera comme un tournant pour la Banque Calédonienne d'Investissement et pour le Territoire de Nouvelle-Calédonie. Elle restera marquée par des événements sans précédent qui ont profondément bouleversé la vie économique, sociale et institutionnelle. Les émeutes de mai 2024 ont frappé durement le Territoire, mettant à l'épreuve sa cohésion, ses infrastructures et son tissu économique.

Dans ce contexte, la BCI a pris toute la mesure de son rôle, en tant que Banque de tous les calédoniens : soutenir, accompagner et protéger. Dès les premiers instants, nous avons déployé des mesures d'urgence pour maintenir l'accès aux services essentiels, accompagner nos clients touchés (particuliers comme entreprises) et préserver la continuité de nos activités malgré les perturbations majeures. C'est ce que nous faisons encore aujourd'hui, presque un an après les émeutes, dans un climat plus serein même si toujours incertain car sans un accord politique qui donnerait une meilleure visibilité aux investisseurs.

Les impacts sont nombreux, mais cette crise a aussi révélé la force de la solidarité calédonienne, ainsi que la capacité de résilience de nos entrepreneurs et de nos institutions.

Grâce à une approche rapide et adaptée à chaque situation, plus que jamais, la BCI agit chaque jour : en rééchelonnant des crédits, en anticipant les indemnisations d'assurance et en accompagnant les mesures mises en place par les pouvoirs publics. Tout cela pour préparer

activement la relance et la reconstruction tant attendues.

Nous abordons 2025 avec une volonté intacte : être un acteur engagé de la reconstruction, un partenaire fiable pour l'avenir et une banque responsable au service de la Nouvelle-Calédonie.

Tout cela a été possible grâce à l'engagement exceptionnel des équipes de la BCI, grâce à nos clients, nos actionnaires solides et à nos partenaires.

Ensemble, nous poursuivrons notre mission avec détermination et confiance !

Dans ce contexte, la BCI a pris toute la mesure de son rôle, en tant que Banque de tous les calédoniens : soutenir, accompagner et protéger.

Le Comité de direction et le Président du Conseil d'Administration

De gauche à droite en haut: Boris PETRON, Directeur du Réseau des Particuliers et des Professionnels - Virginie RAMBAUD, Directrice des Risques et de la Conformité - Frédéric REYNAUD, Directeur Général - Éric WIARD, Directeur Général Délégué - Yann MARTY, Directeur Administratif et Financier - Frédéric TERRAT, Directeur des Entreprises. En bas: Sonia BOUDRY, Directrice des Opérations Clientèle - Thierry CORNAILLE, Président du Conseil d'Administration - Claudine BOGAERT, Directrice des Ressources Humaines - Stéphane QUILICHINI, Directeur des Systèmes d'Information - Emmanuelle RECY, Directrice des Engagements - Jean-René COULSON, Directeur de l'Exploitation Commerciale. Benoît BASS, Directeur Général adjoint, en vignette ci-contre.



JEAN-PAUL JULIA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRED BANQUE POPULAIRE



« Le métier de banquier est l'un des plus beaux qui soient. »



SI l'année 2024 a été marquée par une situation géopolitique et économique incertaine sur fond de croissance atone, notre banque, fidèle à ses valeurs coopératives, a su collectivement se mobiliser pour atteindre ses objectifs de croissance mais aussi et surtout déployer son plan stratégique « Aligner les énergies-Ambitions BRED 2027 ».

Tout devient évidemment plus simple lorsqu'un métier fait sens au quotidien. Le nôtre est utile, car il accompagne les trajectoires de vie de nos clients et sociétaires, toutes les trajectoires de vie. Il repose sur notre expertise, sur notre capacité à tisser et à entretenir des liens de proximité et de confiance avec nos équipes, nos clients et nos sociétaires. Des liens durables, parce qu'utiles. C'est notre vision du métier de banquier. 2024 fut l'occasion de la mettre en action, en remettant nos clients au cœur de notre dynamique de croissance. La réorganisation de nos réseaux Métropole et Outre-Mer nous a permis de renforcer notre présence sur les territoires et a donné lieu, à contre-courant des tendances de notre secteur, à la réouverture de nos agences, à la création de comptoirs d'accueil, au renforcement de notre management de proximité ainsi qu'au recrutement de conseillers.

Nous sommes une banque conquérante, humaine et engagée.

Le lancement de la Banque d'Investissement et de Financement de la BRED Banque Populaire, regroupant nos activités de banque de grande clientèle et de salle des marchés, a répondu à notre volonté d'aider les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises à poursuivre leur développement.

À l'international, l'acquisition de Société Générale Madagasikara, première banque de Madagascar, nous a permis d'étendre notre présence dans l'océan Indien et de devenir le premier un acteur bancaire dans cette région.

Notre vision du métier de banquier est désormais incarnée par 3 valeurs que nos équipes ont identifiées en 2024 et qui guident notre action quel que soit notre niveau de responsabilité, notre ancienneté, ou le territoire sur lequel nous opérons: nous sommes une banque conquérante, humaine et engagée.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, la crise qu'elle traverse a retenu toute notre attention et la BRED sera aux côtés de la BCI pour relever les défis qui l'attendent.



AU FIL DES PARCOURS *LA BCI, UN EMPLOYEUR DE CHOIX*

SONIA P 20

MICHEL P 28

URSULA P 34

JOSÉPHINE P 42

JERRY P 50

CANELLE P 60

VALÉRIE P 68

FIONA P 74

FLORIAN P 80



À LA BCI nous plaçons la mobilité interne et les parcours professionnels au cœur de notre stratégie, parce qu'il nous paraît essentiel de reconnaître les compétences de chacun au-delà de son poste actuel.

Être un employeur de choix, c'est :

- **Offrir de la visibilité sur les perspectives d'évolution**, pour donner du sens et nourrir la motivation de chacun ;
- **Accompagner activement les transitions professionnelles** avec un suivi personnalisé ;
- **Fidéliser nos talents** en leur permettant de se développer et de grandir avec nous.

Claudine Bogaert

Directrice des Ressources Humaines

Nous sommes fiers de vous présenter quelques histoires inspirantes, fruits de belles trajectoires internes, de collaborateurs et collaboratrices qui ont évolué, changé de métier, pris de nouvelles responsabilités et grandi avec la BCI.

Nos partenaires financiers

NOS PARTENAIRES FINANCIERS

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

La Banque européenne d'investissement (BEI) est la banque de l'Union européenne. Plus grande institution financière multilatérale au monde, elle est aussi l'un des principaux bailleurs de fonds de l'action en faveur du climat.

Depuis sa création en 1958, la BEI a investi plus de mille milliards d'euros dans des projets en Europe et dans des pays du monde entier. L'action pour le climat est au cœur de toutes les activités de la BEI, qui ciblent les domaines prioritaires suivants: climat et environnement, développement, innovation et compétences, petites et moyennes entreprises, infrastructures et cohésion.

Le Fonds européen d'investissement, qui fait partie du Groupe BEI, est spécialisé pour sa part dans le soutien aux PME par le financement de nouvelles entreprises, de la croissance, de l'innovation, de la recherche-développement, de l'emploi et du développement régional.

La BEI collabore avec d'autres institutions de l'Union européenne pour favoriser l'intégration européenne, promouvoir le développement dans

l'UE et soutenir les politiques de celle-ci. Ces activités ne se limitent toutefois pas à l'Europe: la BEI intervient dans plus de 160 pays et améliore la vie de millions de personnes chaque année, tant dans l'Union européenne que dans le reste du monde.

L'interconnexion est au cœur de l'action de la Banque depuis sa création. Dans toute l'Europe, les investissements de la BEI rapprochent les pays. Par l'intermédiaire de sa branche BEI Monde, qui a été créée en 2022 pour accroître l'impact de ses financements en faveur du développement, elle aide à relever les défis mondiaux, à favoriser la croissance et à multiplier les perspectives sur tous les continents.

En ces temps où la valeur du multilatéralisme est remise en question, l'action de la BEI vient constamment nous rappeler que l'union des Européens fait leur force.

En 2024, la BEI a signé des opérations pour un total de 88,8 milliards d'euros à l'appui de projets à fort impact dans des domaines tels que la sécurité énergétique, l'innovation et l'action pour le climat. Près de la moitié des prêts de la BEI dans l'Union européenne ont été signés en faveur de projets



mis en œuvre dans des régions de la cohésion. Au total, 50,7 milliards d'euros ont été signés pour des projets soutenant l'action pour le climat et la durabilité environnementale.

La BEI intervient au côté de la BCI pour le financement des entreprises.



www.eib.org

Co-Actionnaire historique de la BCI, l'AFD reste présente au Conseil d'Administration de la BCI et continue d'être un partenaire essentiel pour la Banque notamment sur le plan financier.



À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation, de sa filiale Proparco, dédiée au financement et à l'accompagnement du secteur privé et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe AFD finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient.

Il construit avec ses partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations concernées. Ses équipes sont engagées sur plus de 3 600 projets et 160 pays, dans les territoires en crise, dans les Outre-mer et pour les biens communs: le climat (avec l'ambition d'une activité 100 % Accord de Paris), l'égalité femmes-hommes, la biodiversité, la paix, l'éducation ou encore la santé. Il contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de Développement Durables (ODD), pour un monde en commun.

Pour parvenir à ses objectifs, le Groupe a investi 11,4 milliards d'euros en 2023 dans les pays étrangers et les Outre-mer pour plus de 1 000 financements signés en 2023. 7,5 milliards

d'euros sont engagés par le Groupe pour lutter contre le changement climatique et ses effets et 1 milliard d'euros de financements engagés pour la biodiversité dépassant déjà en 2023 l'objectif de 2025.

À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DANS LE PACIFIQUE

Acteur historique en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna, l'AFD soutient, au sein de ces territoires, de nombreux projets structurants dans divers secteurs. Grâce à ses financements, son expertise et sa production de connaissances, elle appuie le secteur public local (collectivités locales, établissements publics et sociétés d'économie mixte), finance les entreprises et associations et accompagne le développement économique de ces géographies ultramarines.

Depuis 2018, une direction régionale a été créée, en charge des activités du Groupe AFD en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française ainsi qu'au Timor Leste, au Vanuatu et dans les 13 autres États insulaires du Pacifique.

<https://nc.afd.fr>

<https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/trois-oceans>

1,75 milliard d'euros d'encours dans le Pacifique, 70 ans de partenariat AFD/Nouvelle-Calédonie.

Introducing New Caledonia and BCI

INTRODUCING NEW CALEDONIA AND BCI

NEW Caledonia is a French overseas territory with its own Government and Parliament. Caledonians are French and European citizens. France is represented by a High Commissioner.

New Caledonia is divided into three provinces with the northern and southern provinces located on the mainland, whereas the Loyalty Islands province, which includes four islands, are situated on the east of the mainland.

New Caledonia has been a member of the South Pacific Community (SPC) since 1983 with Noumea as the organization's regional headquarters.

Located in the centre of the South Pacific Ocean, New Caledonia has a strategic position with strong links with its closest neighbours.

Australia and New Zealand are the local economic powerhouses compared with other archipelagos of the region. However, New Caledonia can be considered an exception due to its substantial mineral resources, which has allowed the country to develop a very dynamic metallurgical industry, even if it has now difficulties. In fact, New Caledonian soil is very rich in nickel ore making it one of the largest nickel producers.

Main indicators

- Population (2023 est.): 268 510
- Main and capital city: Noumea
- Area: 18 576 km²
- Exclusive Economic Zone: 1.4 million km²
- Currency: Franc CFP (XPF) since 1946 / Fixed Exchange Rate with Euro: 1 000 XPF = 8.38 EUR
- Gross Domestic Product (2023 est.): 1 092 billion XPF (9.2 billion EUR)
- Economic growth (2022 est.): +3,5% (post covid)
- GDP per capita (2023 est.): 3.934 millions XPF (32 967 EUR)



In December 2021, New Caledonians voted for a third time in four years and chose once again to keep the territory as part of France but in May 2024, riots broke out. They have their source in a project for the revision of the electorate admitted to participate in local elections and more broadly on the future of the territory. If the situation is now restored in terms of security, a political solution to the conflict remains to be found.

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI)

Banque Calédonienne d'Investissement (Caledonian Investment Bank) is deeply committed to its territory and its region, the South Pacific. These are its "*raison d'être*".

The Bank is the result of the transformation of a company, which started in 1956 to contribute to the development of New Caledonia. As a matter of fact, since its creation, the Bank carries a strong social and regional responsibility.

After obtaining the status of a "credit institution" in 1988, the Bank became a full scope commercial bank in 1992.

Initially small, compared to the competitors in the market already operating, it has become in less than 25 years, the first bank of New Caledonia, both by the size of its branch network, as well as its loans and deposit market share.

It now employs around 450 people and has over 94,000 clients for a population of 270,000.

The status of the Bank is quite atypical as it is a mix between the public and private sector. Indeed, its capital is 50.0% owned by the territory of New Caledonia, 49.9% by BRED Banque Populaire Group (COFIBRED) and 0.1% by the Agence française de développement - AFD (the initial co-shareholder with New Caledonia when the Bank started and until 2005).

2024, A YEAR OF RESILIENCE

2024 was marked globally by the persistence of international conflicts, notably the ongoing war in Ukraine and growing instability in the Middle East. The intensification of extreme weather events also heightened challenges in terms of food security and increased the vulnerability of populations worldwide.

On the economic and financial front, the IMF and the OECD estimate global growth at 3.3% in 2024 (1.7% for advanced countries and 4.2% for emerging and developing nations). Inflation that emerged post-Covid has been gradually contained, allowing major central banks to ease the restrictive interest rate and monetary policies they had put in place.

In the fields of technology and science, 2024 saw the continued rise of artificial intelligence across all sectors, the growing momentum of the energy transition with the consolidation of the electric vehicle market, and promising medical advances in the treatment of certain diseases (obesity, Alzheimer's, HIV, etc.).

New Caledonia, for its part, experienced a

particularly turbulent year. Discussions around the territory's institutional future took a dramatic turn with the riots that began in May 2024, which profoundly impacted the country. Triggered by tensions surrounding electoral reform, these urban riots resulted in 14 deaths and caused widespread destruction of businesses, infrastructure, and homes through looting and arson. The aftermath included numerous job losses, difficulties in accessing healthcare, and a significant economic slowdown.

The business climate, already fragile, deteriorated sharply. Economic losses are measured in billions of CFP francs, and most economic sectors were affected. The finances of local authorities and social organizations were severely impacted. The confidence of both local and

foreign investors was severely shaken, further compromising the already fragile prospects for economic recovery, which were further weakened by the nickel crisis.

Socially, the events of 2024 deepened divisions. They also led to the departure of some residents, though their exact number has yet to be determined, adding to a trend that had already

Throughout the year, New Caledonia's economy, already struggling with the structural challenges of the nickel sector and a situation that had not recovered post-Covid, saw many of its indicators worsen.

INTRODUCING NEW CALEDONIA AND BCI

KEY INDICATORS

begun during the Covid crisis. The long-term impact of this crisis could affect the territory's demographics and its attractiveness.

The nickel industry, a key economic pillar of the territory, already heavily strained by technical, social, and financial challenges, and facing intense international competition, was deeply affected by the events of May.

Strikes and blockades following the riots led to the shutdown of the Prony Resources plant in the South and the securing of the SLN (Société le Nickel) plant in Nouméa.

The KNS (Koniambo Nickel SAS) plant in the North, on the other hand, closed in August 2024 due to the absence of a buyer, following the announcement in February 2024 that its shareholder Glencore (49%) would withdraw. This closure led to the loss of 1,200 direct jobs that had been driving the Koné region.

Throughout the year, New Caledonia's economy, already struggling with the structural challenges of the nickel sector and a situation that had not recovered post-Covid, saw many of its indicators worsen.

Thousand EUR	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Net Interest Income	56 119	59 700	66 671	57 069	47 904	-16,1%
Net Fees	30 393	31 198	34 737	34 394	29 798	-13,4%
Others incomes	4 782	4 890	49 040	5 159	3 344	-35,2%
Gross Income	91 295	95 789	106 347	96 622	81 046	-16,1%
Operating Expenses	-46 591	-47 874	-41 804	-54 034	-47 689	-11,7%
Operating Result	44 704	47 915	55 486	42 588	28 618	-32,8%
Cost of risk	-12 553	-9 213	-10 324	-6 072	-36 064	493,9%
Operating Result after cost of Risk	32 150	38 702	45 162	36 516	-7 446	-120,4%
Profits and lost on fixed assets	-546	-74	-42	-26	1 747	ns
Extraordinary result	326	348	557	80	114	ns
Result before tax	31 930	38 976	45 693	36 638	-5 586	ns
Net Result	15 724	21 163	25 329	20 955	-6 523	ns
Cost to income ratio	49,5%	48,4%	46,2%	54,1%	64,7%	+10,6pts
Solvency ratio	16,7%	18,2%	17,7%	18,7%	19,3%	+0,6pt

Thousand EUR	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Credit exposure	2 586 005	2 777 201	2 942 180	2 938 187	2 845 389	-3,2%
including:						
Total Long term Credits	2 466 167	2 647 837	2 795 244	2 798 840	2 697 447	-3,6%
Total non amortissables	113 415	117 851	138 321	130 858	141 671	8,3%
Thousand EUR	2019	2020	2021	2022	2023	n/n-1
Deposits	1 985 667	2 162 083	2 266 552	2 161 603	2 119 001	-2,0%
Current accounts	1 138 643	1 310 385	1 292 951	1 134 366	1 054 906	-7,0%
Saving accounts	231 762	236 857	248 866	219 006	194 754	-11,1%
Term Deposits	615 262	614 840	724 736	808 231	869 342	7,6%



*Avec plus de 30 ans d'engagement au sein de la BCI, **Sonia** incarne l'expertise, la constance et l'esprit d'équipe. Son parcours est une illustration remarquable de la montée en compétences et des opportunités d'évolution offertes par la BCI.*



SONIA

DIRECTRICE DES OPÉRATIONS CLIENTÈLE

UN PARCOURS CONSTRUIT AVEC ENGAGEMENT

Sonia a rejoint la BCI en 1994, après un passage en intérim puis en CDD à la Direction des Engagements. Très rapidement, elle est embauchée en CDI et prend en charge la gestion des crédits court terme : escomptes, crédits de campagne, ou encore avances Dailly.

> Elle participe à la structuration du premier Service des Opérations Clientèle (SOC), un jalon clé dans la mise en place des back-offices actuels.

En 2002, elle est mobilisée sur le projet stratégique « BCI21 », marquant le changement du système informatique de la BCI. Cette même année, elle est nommée responsable du pôle Portefeuille, tout en gardant une polyvalence sur les autres activités du service.

En 2004, elle contribue activement à la mise en œuvre du Système Interbancaire des Échanges en Nouvelle-Calédonie (SIENC), un projet majeur d'automatisation des flux bancaires locaux puis devient adjointe au responsable du service en 2005.

En 2009, elle prend la tête du service devenu Service Produits et Moyens du Compte, qu'elle dirige pendant 15 ans.

En 2024, forte de cette expérience, elle accède à la fonction de Directrice des Opérations Clientèle qui couvre le service des produits et moyens du compte, le service crédit, le service monétique et le service assurance, où elle continue à relever de nouveaux défis aux côtés de ses équipes.

Ce que la BCI représente pour Sonia :

« À la BCI, j'ai pu grandir, évoluer, apprendre, transmettre. Ce parcours, je le dois à une culture d'accompagnement forte, à des rencontres professionnelles marquantes, et à une volonté personnelle de toujours donner du sens à mes missions. Je suis fière d'être un "produit BCI", d'avoir bâti ma carrière dans une entreprise qui fait confiance, valorise l'expertise et investit dans ses collaborateurs. Pour moi, la clé de toute réussite collective, c'est la confiance : c'est elle qui nourrit l'engagement, stimule la coopération et permet d'aller toujours plus loin. »

LE CONTEXTE MONDIAL ET CALÉDONIEN

2024 a été marqué au plan mondial par la persistance des conflits internationaux, avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et une instabilité croissante au Moyen-Orient. L'intensification des phénomènes climatiques extrêmes a également accentué les défis en termes de sécurité alimentaire et accru la vulnérabilité des populations à travers le monde.

SUR le plan économique et financier, le FMI et l'OCDE estiment à 3,3 % la croissance mondiale en 2024 (1,7 % pour les pays avancés et 4,2 % pour les pays émergents et les pays en développement). L'inflation apparue post-période Covid a été progressivement jugulée, ce qui a permis aux grandes banques centrales d'opérer un assouplissement des politiques de taux et monétaires restrictives qu'elles avaient mises en place.

Dans les domaines technologiques et scientifiques, 2024 a notamment vu la poursuite de l'essor de l'intelligence artificielle dans tous les secteurs, la montée en puissance de la transition énergétique avec la consolidation du marché des véhicules électriques et des progrès médicaux prometteurs dans le traitement de certaines maladies (obésité, Alzheimer, VIH, ...).

La Nouvelle-Calédonie a pour sa part connu une année particulièrement troublée. Les discussions autour de l'avenir institutionnel du territoire ont pris un tournant dramatique avec les émeutes qui ont débuté en mai 2024 et ont profondément marqué le pays. Déclenchées dans un contexte de tension autour de la réforme du corps électoral, ces violences urbaines ont causé la mort de 14 personnes, ont entraîné des destructions massives d'entreprises, d'infrastructures, d'habitations, par pillage ou incendie, dont les conséquences se traduisent notamment par de nombreuses suppressions

d'emplois, des difficultés d'accès aux soins et un très important ralentissement économique.

Le climat des affaires, déjà fragile, s'est brutalement détérioré. Les pertes économiques se chiffrent en milliards de francs CFP, et la plupart des secteurs économiques sont touchés. Les comptes des collectivités et des organismes sociaux s'en trouvent fortement affectés. La confiance des investisseurs, locaux comme étrangers, est sévèrement ébranlée, compromettant encore davantage les perspectives de relance économique déjà fragilisée par une crise du nickel.

Sur le plan social, les événements de 2024 ont accentué les divisions. Ils sont aussi à l'origine du départ de certains habitants, sans qu'ils puissent être précisément dénombrés pour l'instant, s'ajoutant à un mouvement déjà amorcé au cours de la crise du Covid. L'impact de cette crise pourrait se faire sentir à long terme sur la démographie et l'attractivité du territoire.

L'industrie du nickel, pilier économique du territoire déjà fortement éprouvé par des difficultés techniques, sociales, financières et soumise à une forte compétition internationale, a été profondément affectée par les événements du mois de mai.

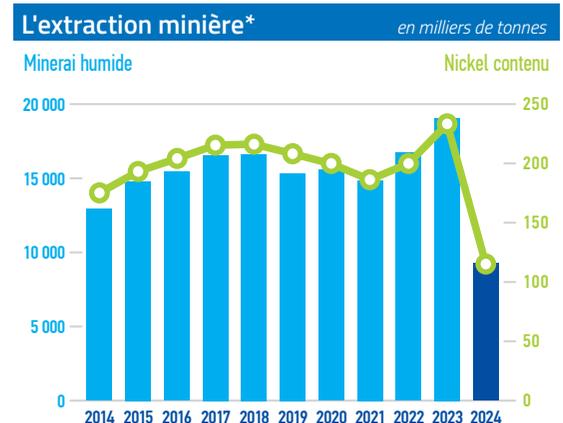
Les grèves et blocages consécutifs aux émeutes, ont conduit à l'arrêt de l'usine Prony

Resources dans le Sud et à la mise en sécurité de l'usine de la SLN (Société Le Nickel) à Nouméa.

L'usine KNS (Koniambo Nickel SAS) dans le Nord a, quant à elle, fermé en août 2024 faute de repreneur, après décision annoncée en février 2024 de son actionnaire Glencore (49 %) de se retirer. Cette fermeture a eu notamment pour conséquence la disparition de 1200 emplois directs qui dynamisaient la région de Koné.

Au cours de l'année, **l'économie calédonienne**, déjà confrontée aux difficultés structurelles du secteur du nickel et à une situation qui ne s'est pas redressée au sortir de la période Covid, a vu nombre de ses indicateurs se dégrader.

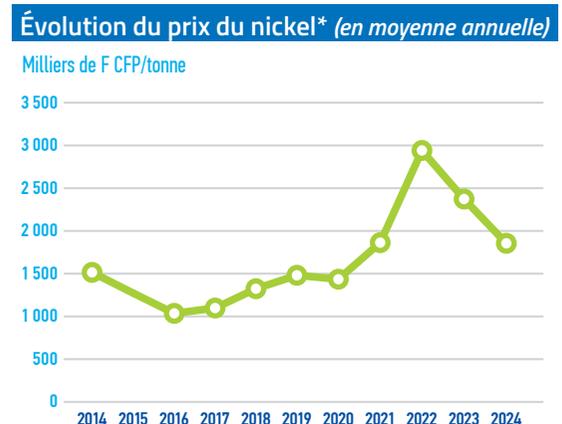
L'extraction minière a fortement ralenti. Les sites d'extraction, de la Société Le Nickel (SLN), de Koniambo Nickel (KNS) et Prony Resources (PRNC), ont été contraints de fermer partiellement ou totalement à plusieurs reprises en raison des troubles sociaux ou locaux.



Cette situation a entraîné une chute de 51,0 % de l'extraction de minerai humide qui passe de 19 millions de tonnes en 2023 à 9 millions de tonnes en 2024 et une baisse de 50,6 % du nickel contenu dans ces extractions qui passe de 231 028 tonnes en 2023 à 115 295 tonnes en 2024.

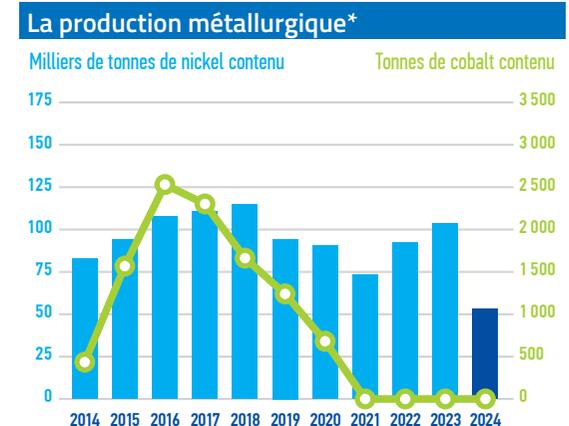
Le taux de nickel présent par tonne de minerai extrait reste pour sa part stable à 1,2 %.

Le décrochage des **cours du nickel** amorcé en 2023 s'est poursuivi en 2024, en grande partie sous l'effet de la production indonésienne qui a fortement accru l'offre sur le marché mondial, accentuant la pression sur les producteurs hors Indonésie et Chine. Les mines australiennes et néo-calédoniennes, confrontées à des coûts d'exploitation plus élevés, peinent également à rivaliser avec le modèle économique asiatique à bas coût.



Le cours du nickel a baissé en moyenne de 21,8 % sur l'année 2024 par rapport à 2023 et s'élève à 1,9 million/tonne en moyenne annuel contre 2,4 millions/tonne en 2023.

La production métallurgique de nickel s'élève pour sa part à 53,3 milliers de tonnes de nickel contenu, marquant une baisse de 48,5 % sur un an en raison des perturbations évoquées précédemment. Notons que la production de cobalt qui constituait une production à forte valeur ajoutée est arrêtée depuis 2020 suite à une réorientation stratégique de l'usine qui en était à l'origine.

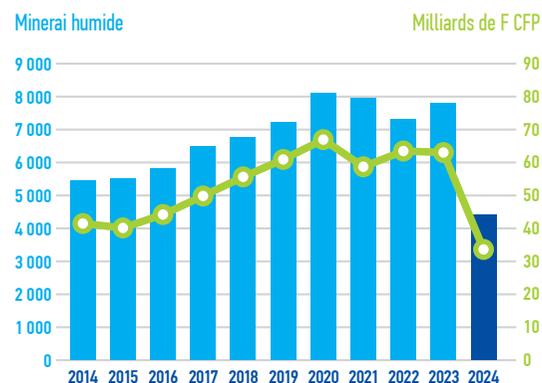


Les exportations minières chutent de 43,3 % à 4,4 millions de tonnes en 2024 par rapport aux 7,8 millions de tonnes exportées en 2023. La valeur des ventes subit, quant à elle, une baisse plus forte encore à 37,2 milliards F CFP contre 70,0 milliards F CFP en 2023.

* source ISEE.nc

LE CONTEXTE MONDIAL ET CALÉDONIEN

Les exportations minières* en milliers de tonnes



Sur ce marché, les exportations calédoniennes sont à destination de la Corée du sud, de la Chine et dans une moindre mesure du Japon.

Les exportations métallurgiques ont atteint leur plus-bas niveau en 2024 avec 55,9 milliers de tonnes de Nickel contenu en 2024 contre 101,7 milliers de tonnes en 2023, soit une baisse de 45,0 % sur un an. L'Asie reste la principale destination, représentant 82,2 % des exportations.

Les exportations métallurgiques* en milliers de tonnes



La balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie pâtit des évolutions ci-dessus. Elle a connu une détérioration notable, marquée par la contraction des exportations et une moindre diminution des importations.

Sur l'année 2024, les échanges commerciaux de la Nouvelle-Calédonie avec le reste du monde ont sensiblement diminué par rapport aux deux années précédentes, qui ont affiché des niveaux records dans un contexte international de reprise post-covid et d'inflation.

Les importations du territoire ont diminué de 28 % sur un an et s'établissent à 254 milliards F CFP en 2024 contre 353 milliards F CFP en 2023. Cette contraction est principalement due à la crise économique que traverse le territoire suite aux événements de mai 2024.

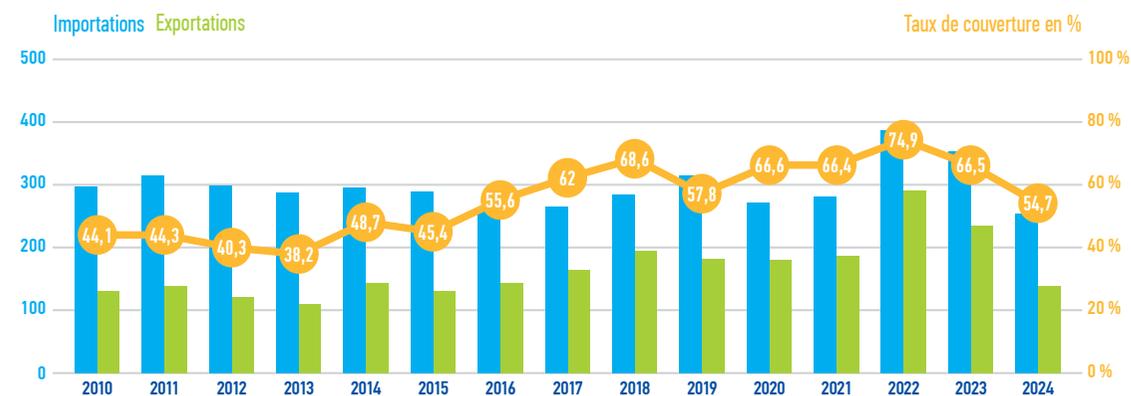
Les exportations ont pour leur part chuté de 96 milliards F CFP sur un an (-40,7 %) pour s'établir à 139 milliards F CFP en 2024 contre 235 milliards

F CFP en 2023. Fortement dépendantes des activités minière et métallurgique, elles ont subi le fort ralentissement qu'ont connu ces dernières à partir du mois de mai.

Le taux de couverture des importations par les exportations est à son plus bas niveau depuis 2016 (55,6 %) pour s'établir à 54,7 % après avoir atteint de 74,9 % en 2022 et 66,5 % en 2023.

Le secteur du BTP est actuellement confronté à d'extrêmes difficultés. En fort ralentissement depuis plusieurs années, il a connu une nouvelle baisse en 2024. La consommation de ciment, marqueur de l'évolution du secteur est à son plus bas niveau depuis 1995 où cette activité est mesurée. Le secteur a perdu 1800 emplois (-28,5 %) au 3^e trimestre 2024 par rapport au 3^e trimestre 2023, pour atteindre 4528 emplois. Il faut remonter à 1997 pour trouver un chiffre plus bas.

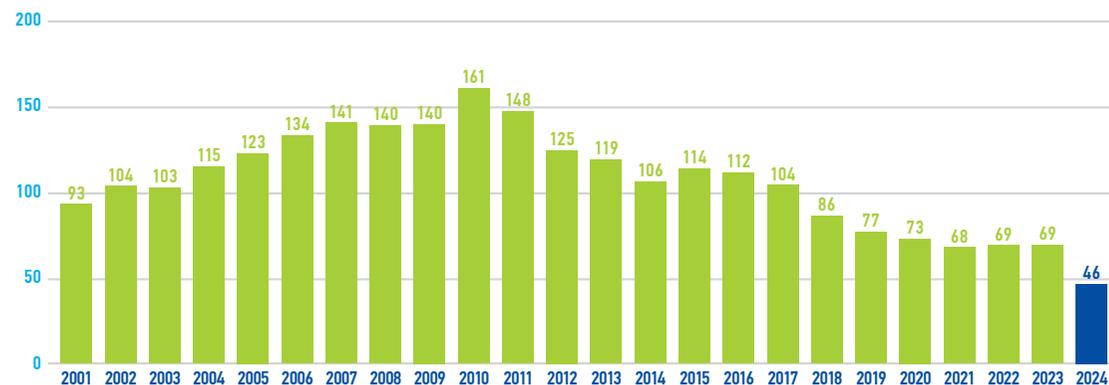
La balance commerciale* en millions de F CFP



* source ISEE.nc

La consommation de ciment*

en milliers de tonnes



L'activité touristique avait connu un début prometteur au 1^{er} quadrimestre 2024 avec plus de 35 066 visiteurs. Les troubles civils ont conduit à une désaffection massive de la Nouvelle-Calédonie. Le nombre de touristes internationaux a au final diminué de 52,5 % en 2024. Après que le Territoire a retrouvé en 2023 près de 96 % de la fréquentation prépandémique de 2019.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation a été plutôt contenue en 2024 et s'élève à 1,7 % sur un an glissant. Cette hausse est attribuée à l'augmentation des prix de l'alimentation (+6,3 %) tandis que les prix de l'énergie et des produits manufacturés ont respectivement baissé de 0,2 % et 3,5 %. En un an, l'inflation subie par les 20 % des ménages calédoniens les plus modestes est estimée à 3 %, près du double de celle enregistrée pour l'ensemble des foyers.

Simultanément, les prix à la consommation en France ont augmenté de 1,3 %. Le léger rebond des prix de l'énergie a été compensé par la baisse des prix des produits manufacturés et par le ralentissement de ceux de l'alimentation qui se stabilisent.

Amorcée dès le 1^{er} trimestre 2024 du fait de la crise du nickel, la baisse de l'emploi salarié s'est accélérée au 2^e et au 3^e trimestres et s'est confirmée au 4^e trimestre. Au terme de 2024, la Nouvelle-Calédonie comptait 55 019 emplois dans le secteur privé contre 66 437 fin 2023, soit une perte de 11 418 emplois, représentant 17,2 % des emplois de ce secteur. Elle est particulièrement conséquente dans l'industrie manufacturière et l'industrie extractive -4 050 emplois avec notamment la fermeture de l'usine de KNS, la construction -1 560 emplois, le commerce et la réparation automobile -3 472 emplois,

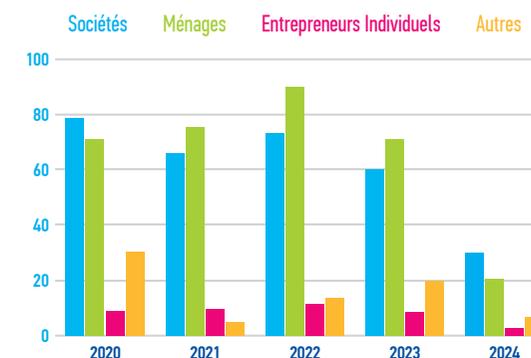
l'hébergement et la restauration - 1 895 emplois et les services -3 472 emplois. L'emploi salarié du secteur privé est ainsi retombé à son niveau de décembre 2007.

Des mesures de chômage partiel et de soutien aux entreprises ont été mises en place par la Nouvelle-Calédonie, financées par l'État, permettant aux entreprises de préserver une partie des emplois.

Dans le domaine bancaire, la demande de crédits amortissables s'est élevée à 59,8 milliards F CFP en 2024 contre 159,6 milliards F CFP en 2023. Le repli déjà entamé au 1^{er} trimestre 2024 (-45,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023) du fait de la crise du nickel et de l'évolution des taux, s'est accentué sur le reste de l'année pour atteindre globalement -62,6 %.

Octrois de crédits amortissables de place*

en milliards de F CFP



* source ISEE.nc

LE CONTEXTE MONDIAL ET CALÉDONIEN

Rappelons que ces chiffres d'octrois constituent les montants des « engagements donnés » par les établissements bancaires de la place. Ils ne présagent pas des déblocages qui en découleront au regard du fait que chaque client a parfois sollicité plusieurs établissements, avec la liberté d'accepter ou non l'offre de crédit qui lui a été proposée, et la réalisation de son projet est elle-même parfois soumise à conditions.

Rappelons également que ces chiffres n'incluent pas les crédits qui pourraient être octroyés par la CASDEN, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts, ou tout établissement situé hors de Nouvelle-Calédonie mais ayant une activité sur le Territoire.

Dans le détail, la demande de crédits des ménages a diminué de 71,0 %, passant de 71,2 milliards F CFP en 2023 à 20,7 milliards F CFP en 2024. Celle des sociétés non financières

Couverture des créances clientèle non financière par les dépôts*

en milliards de F CFP

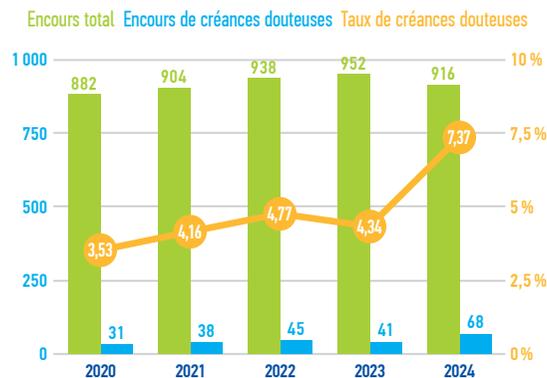


diminue de 30,2 milliards F CFP (-50,3 %) pour atteindre 29,9 milliards F CFP. De même, la demande de crédits des entreprises individuelles diminue de 69,4 % pour ne plus s'élever qu'à 2,6 milliards F CFP. Enfin, la demande des autres acteurs économiques comprenant notamment les administrations publiques s'élève à 6,6 milliards F CFP contre 19,7 milliards F CFP en 2023.

les événements de 2024. Au terme de l'exercice, les établissements de crédit enregistraient 67,5 milliards F CFP de créances douteuses et contentieuses contre 41,3 milliards F CFP fin 2023. Elles représentent 7,37 % des encours de crédits de la place contre 4,34 % en 2023.

Évolution des encours et créances douteuses*

en milliards de F CFP



Les encours de crédits à la clientèle non financière de la place atteignent 915,6 milliards au 31 décembre 2024. Ils sont en baisse de 36,8 milliards F CFP (-3,9 %) par rapport à 2023. Cette contraction découle de la baisse de la production de crédit qui s'est amorcée en 2023 et s'est fortement intensifiée en 2024.

Les créances douteuses voient leur volume progresser de 63,3 %. Initiée par la crise du nickel, cette croissance a été fortement amplifiée par

Les dépôts de la clientèle non financière des établissements de la place s'élèvent fin 2024 à 664,7 milliards F CFP. Ils ont diminué de 15,4 milliards F CFP (-2,3 %) par rapport à 2023, subissant une baisse plutôt limitée grâce aux mesures mises en place par les autorités : soutien aux entreprises, chômage partiel et à l'accompagnement des établissements financiers au travers des reports d'échéances et des réaménagements de crédits. Les dépôts des sociétés sont restés stables dans leur ensemble tandis que ceux de particuliers enregistraient une baisse de 26,5 milliards F CFP partiellement

compensée par une croissance de 11,7 milliards F CFP des autres agents et de la clientèle non résidente.

Le déficit local emplois-ressources qui s'élevait à 272,2 milliards F CFP fin 2023 s'est légèrement résorbé (-21,4 milliards F CFP) en 2024 pour se porter à 250,9 milliards F CFP. Le taux de couverture des dépôts par les crédits atteint en fin d'année 72,6 % contre 71,4 % en fin 2023.

Cette évolution trouve sa source dans la contraction des encours de crédits clientèle alors que les dépôts ont enregistré un affaiblissement moindre.

À noter la prise en compte de la collecte réalisée par l'OPT, incluse dans les dépôts de la place, ne participe pas au refinancement de l'économie. Il en est de même d'une partie de la collecte du Livret A, centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations, ou encore des dépôts des clients affiliés à la CASDEN qui sont centralisés auprès de cette dernière.

Dans ce contexte, **l'Institut d'Émission d'Outre-Mer** (IEOM) a poursuivi son soutien à l'économie, en apportant au système bancaire une partie de la liquidité nécessaire à l'accompagnement et au soutien de l'économie.



Avec 20 ans de carrière à la BCI, Michel incarne l'adaptabilité et l'humain au cœur des métiers de proximité. De guichetier à adjoint au responsable d'agence, son parcours témoigne d'un engagement sans faille et d'une belle évolution au sein de la Banque.



MICHEL

ADJOINT AU RESPONSABLE D'AGENCE

UN PARCOURS ANCRÉ DANS LE TERRAIN ET TOURNÉ VERS LES AUTRES

Michel débute son aventure à la BCI en 2004, d'abord en tant qu'intérimaire guichetier, puis enchaîne un CDD de 4 mois avant d'être embauché en CDI la même année à l'agence de Ducos.

2012 Il devient attaché de clientèle à Ducos, franchissant une première étape dans son évolution.

2015 Il rejoint l'agence de la Vallée du Tir, toujours en tant qu'attaché de clientèle.

2018 Nommé conseiller de clientèle particuliers et adjoint au responsable d'agence, il renforce son rôle d'accompagnement au sein de l'équipe de la Vallée du Tir.

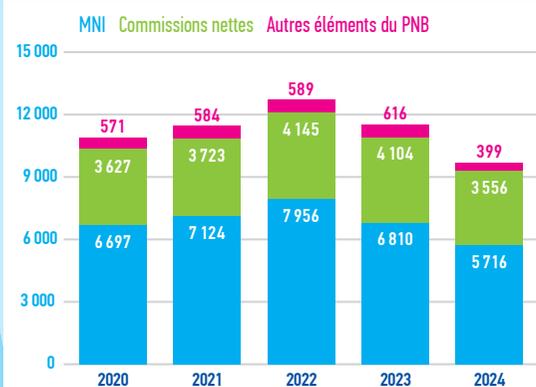
Depuis, **Michel** a pleinement pris ses fonctions d'adjoint au responsable d'agence Victoire, en assurant la supervision des fonctions transactionnelles, et en soutenant les conseillers en l'absence de la responsable d'agence.

Ce que la BCI représente pour **Michel** :

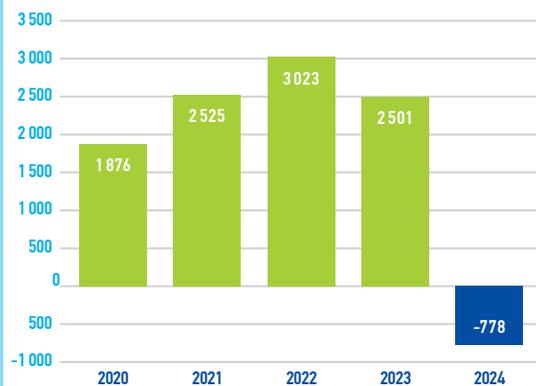
« La BCI, c'est ma deuxième famille. Elle incarne pour moi la diversité, le respect, le vivre-ensemble calédonien. Ici, l'humain est au cœur de tout, et on se sent valorisé, accompagné, respecté. En 20 ans, j'ai tissé des relations de confiance solides et enrichissantes. La BCI m'a permis de m'ouvrir à d'autres aspects de la culture bancaire, notamment le risque bancaire. »

LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le Produit Net Bancaire *en millions de F CFP*



Le résultat net *en millions de F CFP*



Les résultats

en millions de F CFP

	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Marge Nette d'Intérêts	6 697	7 124	7 956	6 810	5 716	-16,1 %
Commissions nettes	3 627	3 723	4 145	4 104	3 556	-13,4 %
Autres éléments du PNB	571	584	589	616	399	-35,2 %
PNB	10 894	11 431	12 691	11 530	9 671	-16,1 %
Charges de fonctionnement	-5 560	-5 713	-6 069	-6 448	-6 256	-3,0 %
Résultat Brut d'Exploitation	5 335	5 718	6 621	5 082	3 415	-32,8 %
Coût du Risque	-1 498	-1 099	-1 232	-725	-4 304	ns
Résultat d'Exploitation	3 837	4 618	5 389	4 358	-889	-120,4 %
Gains et pertes sur immo.	-65	-9	-3	5	208	ns
Résultat exceptionnel	39	42	67	10	14	+41,1 %
Résultat courant avant impôts et FRBG	3 810	4 651	5 453	4 372	-667	-115,2 %
Résultat Net	1 876	2 525	3 023	2 501	-778	-131,1 %
Coefficient d'exploitation	49,5 %	48,4 %	46,2 %	54,1 %	64,7 %	+10,6 pts

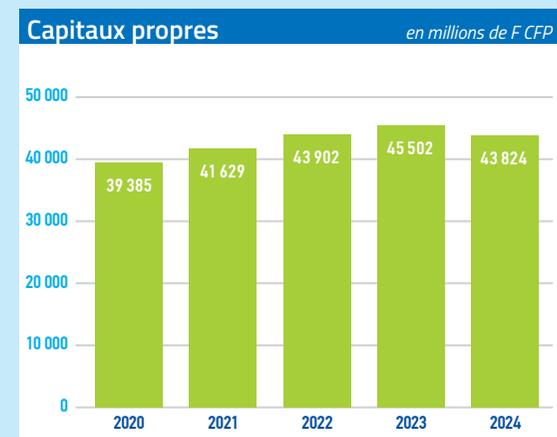
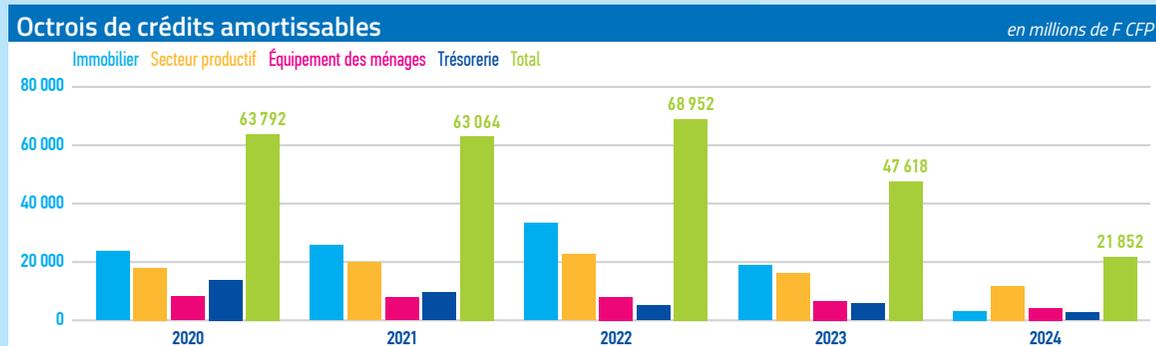
Le coût du risque *en millions de F CFP*



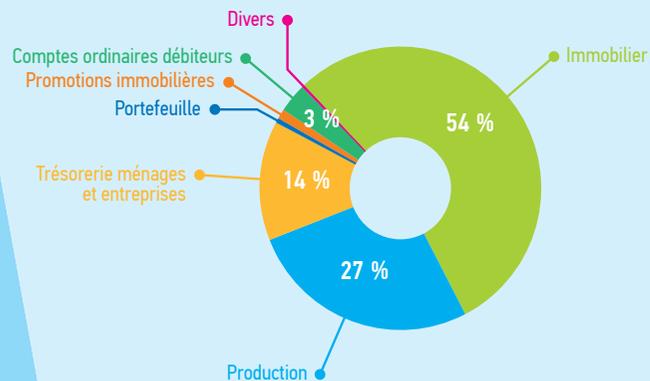
Le coefficient d'exploitation *en %*



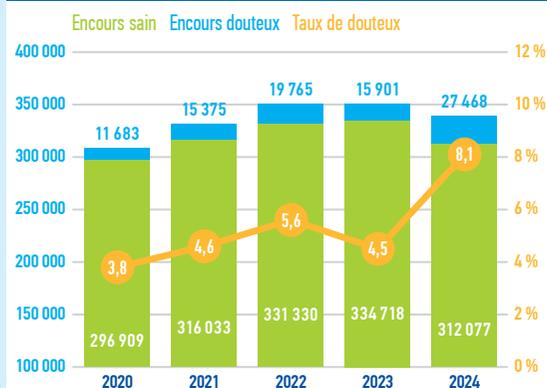
L'activité en millions de FCFP						
FONDS PROPRES	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Capital	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	+0,0 %
Réserves	16 988	18 583	20 358	22 481	24 081	+7,1 %
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	1 877	2 525	3 023	2 501	-778	-131,1 %
Fonds pour risques bancaires généraux	5 521	5 521	5 521	5 521	5 521	+0,0 %
Total des capitaux propres	39 385	41 629	43 902	45 502	43 824	-3,7 %
OCTROIS DE CRÉDITS	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Immobilier	23 726	25 740	33 237	18 817	3 194	-83,0 %
Secteur productif	17 911	19 888	22 714	16 302	11 823	-27,5 %
Équipement des ménages	8 253	7 812	7 933	6 697	4 150	-38,0 %
Trésorerie	13 902	9 624	5 069	5 802	2 685	-53,7 %
Collectivités publiques	-	-	-	-	-	ns
Total crédits amortissables	63 792	63 064	68 952	47 618	21 852	-54,1 %
Escompte	2 197	1 646	1 985	2 894	1 654	-42,8 %
Dailly/OC/DPDA	7 194	6 382	7 052	7 829	5 322	-32,0 %
Promoteurs	673	1 922	2 192	1 551	1 183	-23,7 %
Cautions bancaires	2 924	2 456	3 905	5 196	2 252	-56,7 %
Crédits relais	13	1 720	1 827	1 098	1 278	+16,4 %
Total autres crédits	13 000	14 125	16 963	18 568	11 690	-37,0 %
Total des octrois	76 792	77 189	85 915	66 186	33 542	-49,3 %



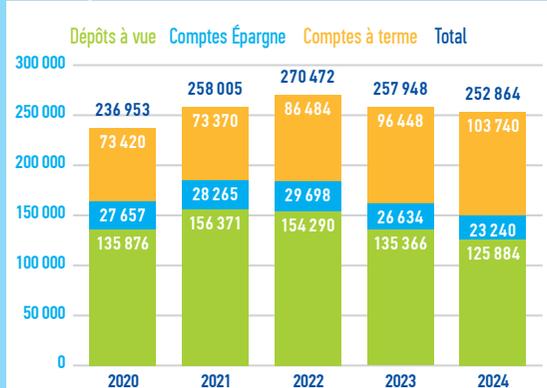
Répartition des encours de crédit en %



Les encours de crédits en millions de F CFP



Les dépôts de la clientèle en millions de F CFP



L'activité en millions de F CFP

ENCOURS DE CRÉDIT	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Total Crédits amortissables	294 292	315 971	333 561	333 990	321 891	-3,6 %
Immobilier	166 020	175 670	187 441	191 654	185 203	-3,4 %
Production	86 004	91 605	97 711	87 705	90 292	+2,9 %
Collectivités publiques	192	116	39	-	-	-
Trésorerie ménages et entreprises	42 075	48 580	48 370	54 632	46 396	-15,1 %
Total non amortissables	13 534	14 063	16 506	15 616	16 906	+8,3 %
Portefeuille	3 225	3 207	3 019	2 565	2 414	-5,9 %
Promotions immobilières	2 434	2 456	3 278	3 014	3 696	+22,6 %
Comptes ordinaires débiteurs	7 876	8 400	10 210	10 037	10 796	+7,6 %
Divers	766	1 374	1 028	1 013	748	-26,1 %
Créances rattachées	570	440	474	525	519	-1,2 %
Valeurs non imputées	197	934	554	487	230	-52,9 %
Total général	308 592	331 408	351 095	350 619	339 545	-3,2 %

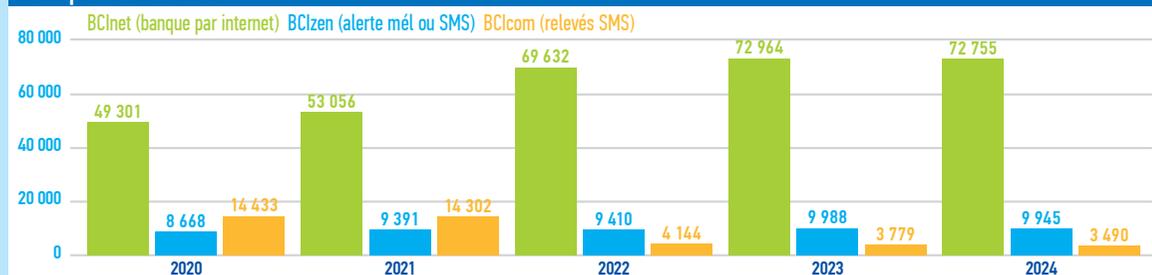
PRODUCTION CASDEN	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Crédits immobilier	4 642	2 021	2 520	2 885	2 050	-28,9 %
Crédits consommation	1 350	913	1 033	1 094	704	-35,6 %
Total production CASDEN	5 992	2 934	3 553	3 979	2 754	-30,8 %

ENCOURS CASDEN	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Encours immobilier	30 687	29 469	28 685	27 932	2 902	-89,6 %
Encours consommation	4 627	3 794	3 335	3 125	27 739	ns
Total des encours CASDEN	35 314	33 262	32 021	31 057	30 642	-1,3 %

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Dépôts à vue	135 876	156 371	154 290	135 366	125 884	-7,0 %
Comptes épargne	27 657	28 265	29 698	26 134	23 240	-11,1 %
Comptes à terme	73 420	73 370	86 484	96 448	103 740	+7,6 %
Total de la collecte	236 953	258 005	270 472	257 948	252 864	-2,0 %
Parts de marché	35,3 %	37,4 %	37,7 %	37,9 %	38,0 %	+0,1 pt

L'activité	en unités					
PRODUITS ET SERVICES	2020	2021	2022	2023	2024	n/n-1
Nombre de comptes à vue	82 050	83 708	88 431	90 361	88 689	-1,9 %
Nombre de clients actifs	51 967	52 802	56 703	58 867	56 652	-3,8 %
Offres de services groupés	61 370	65 159	70 465	73 891	72 067	-2,5 %
BCInet (banque à distance)	49 301	53 056	69 632	72 964	72 755	-0,3 %
BCIcom (relevés SMS)	14 433	14 302	4 144	3 779	3 490	-7,6 %
BCIzen (alerte mél ou SMS)	8 668	9 391	9 410	9 988	9 945	-0,4 %
Cartes bancaires internationales	61 294	65 745	70 965	76 752	75 684	-1,4 %
Cartes bancaires Jade	34 211	32 900	30 317	26 896	25 758	-4,2 %
<i>en milliers d'opérations</i>						
Paiements chez commerçants BCI	12 745	15 480	18 353	20 222	18 949	-6,3 %
Retraits sur automates BCI	3 360	3 218	3 607	3 733	3 397	-9,0 %
<i>en millions FCFP</i>						
Paiements chez commerçants BCI	80 208	94 237	103 848	110 414	102 273	-7,4 %
Retraits sur automates BCI	34 188	32 673	36 703	37 827	35 807	-5,3 %

Banque à distance



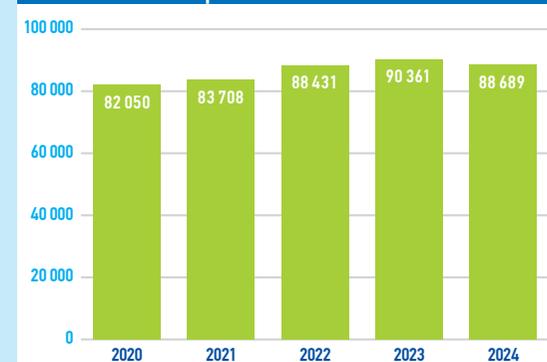
Opérations par cartes



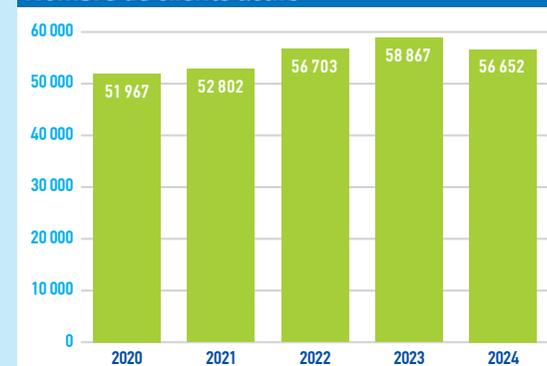
Offres de services groupés



Nombre de comptes à vue



Nombre de clients actifs



Nombre de cartes bancaires



AU FIL DES PARCOURS
LA BCI, UN EMPLOYEUR DE CHOIX

34

*Avec 30 ans d'ancienneté à la BCI, **Ursula** incarne la résilience et la passion au service de la relation client. Son parcours est l'illustration parfaite de l'évolution professionnelle au sein de la BCI.*



URSULA

RESPONSABLE DU CENTRE DE RELATION CLIENT (CRC)

UN PARCOURS RICHE ET INSPIRANT

Ursula a rejoint la BCI il y a 30 ans. Dès ses débuts, elle s'est démarquée par son engagement et sa capacité à relever des défis :

> *Ursula a débuté comme conseillère d'accueil notamment pour l'ouverture de l'agence de Sainte-Marie. Elle a exercé ce métier pendant 12 ans dans différentes agences, développant son expertise en contact direct avec les clients.*

> *Elle a ensuite rejoint le Centre de Relation Client (CRC) et a fait partie de l'équipe pionnière pour son lancement. Pendant 14 ans, elle a occupé le poste de téléconseiller, enrichissant ses connaissances dans la gestion des interactions à distance.*

> *Sa carrière a évolué avec des rôles d'animatrice métier, superviseur, et aujourd'hui responsable du Centre de Relation Client, où elle joue un rôle clé dans l'expérience client de la BCI.*

Ce que la BCI représente pour **Ursula** :

« En 30 ans, j'ai eu la chance d'évoluer avec la BCI et de contribuer à des projets majeurs. Mon parcours est marqué par trois valeurs essentielles : Écoute, Adaptabilité et Excellence. Ces valeurs me guident au quotidien dans mon engagement envers nos clients et mes équipes. »

Les faits marquants de la BCI

LES FAITS MARQUANTS DE LA BCI

DEPUIS plus de deux décennies, la BCI conforte sa place de leader des banques de Nouvelle-Calédonie par les concours à l'économie qu'elle consent, le niveau des dépôts de sa clientèle, le poids de son bilan, ou encore l'étendue de son réseau d'agences. La Banque, dont la raison d'être est d'accompagner les ménages et les entreprises du territoire, est un des piliers majeurs de l'économie locale.

2024, qui restera marquée par une crise majeure affectant profondément l'économie et le quotidien des calédoniens, n'a pas ébranlé la position de la banque et n'a pas modifié ses orientations.

Confrontée à des événements d'une gravité et d'une ampleur exceptionnelles, la Banque a su faire preuve d'organisation et d'agilité. Fermant ses agences et son siège dans un premier temps pour assurer la sécurité de son personnel, elle a basculé immédiatement en télétravail ses fonctions essentielles permettant la continuité de ses principaux services et notamment l'accès à sa banque à distance, le traitement des virements et prélèvements de sa clientèle locale, nationale et internationale.

Elle a ensuite organisé, au fur et à mesure que les conditions de sécurité le permettaient, la réouverture progressive du siège et de ses agences, et la reprise des activités in situ.

Cette réactivité a été rendue possible grâce à l'implication du personnel de la Banque.

À l'issue de cette période troublée, la BCI déplore la destruction de 4 agences, de 18 GAB et de 5 automates. Malgré ces épreuves, la Banque s'est attachée à repenser son réseau en privilégiant une approche combinant proximité et « innovation ». Les agences détruites et leur personnel ont été relocalisés.

Fidèle à sa mission, la BCI a intensifié son rôle d'acteur économique responsable en accompagnant les mesures prises par l'État et les collectivités locales. Elle a examiné au cas par cas chaque situation qui le nécessitait et pour laquelle elle était sollicitée. Elle a, selon les cas, procédé à des suspensions et ré-étalements d'échéances ou, pour les entreprises, à des consolidations et rééchelonnements de crédits avec la garantie de la SOGEFOM.

Malgré les défis rencontrés cette année, la BCI réaffirme sa volonté d'être employeur de choix et un partenaire de confiance pour ses clients. Elle poursuit ses efforts en matière de formation, de transformation

digitale et de responsabilité sociétale et environnementale.

Au-delà du territoire calédonien, la Banque continue d'affirmer sa présence dans le Pacifique aux côtés de la BRED Banque Populaire, notamment par sa participation au capital de BRED BANK FIJI et des financements conjoints que les deux banques opèrent.

Consciente de son rôle dans le système économique calédonien, la BCI s'engage à construire l'avenir en accompagnant la reconstruction du territoire, tout en veillant à adopter un modèle de croissance durable et responsable.

2024, qui restera marquée par une crise majeure affectant profondément l'économie et le quotidien des calédoniens, n'a pas ébranlé la position de la banque et n'a pas modifié ses orientations.

BCN

A G E N C E

PRO



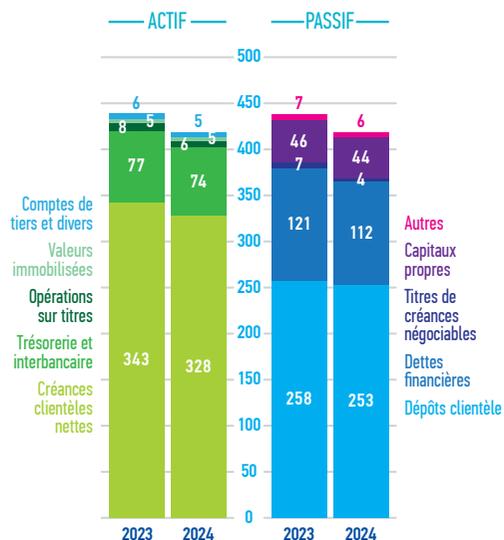
Bilan et activité de l'exercice 2024

AU 31 décembre 2024, le total du bilan de l'établissement s'élève à 418,7 milliards F CFP. Il diminue de 19,9 milliards F CFP (-4,5 %) par rapport à 2023.

À l'actif, cette diminution est principalement liée à la baisse des créances clientèles nettes (-15,4 milliards F CFP) et à celle de la trésorerie et des opérations interbancaires (-2,6 milliards F CFP).

Au passif, l'évolution découle de la baisse des dettes financières (-9,1 milliards F CFP) couplée à la diminution des dépôts à la clientèle (-5,1 milliards F CFP) et à la baisse des Titres de Créances Négociables (-2,9 milliards F CFP).

Total du bilan en milliards de F CFP



De manière détaillée, les principaux postes du bilan de la Banque ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

> Crédits accordés à la clientèle

Au cours de l'exercice, les créances accordées à la clientèle ont baissé de 15,4 milliards de F CFP en valeur nette, pour atteindre 327,6 milliards F CFP. Cette diminution trouve sa source dans la baisse du volume des octrois de crédits depuis deux ans et dans la croissance des créances non performantes et de leur dépréciation en 2024.

Après avoir accordé 69,0 milliards F CFP de crédits amortissables en 2022, la BCI a vu sa production de crédit se réduire à 47,6 milliards F CFP en 2023 du fait de la crise du nickel et de la remontée des taux. Cette baisse s'est poursuivie en 2024, accrue par la crise des émeutes, faisant tomber les octrois à 21,9 milliards F CFP. Dans un contexte de renchérissement du crédit puis d'incertitude, les ménages et entreprises ont réduit leur recours aux financements bancaires.

Plus en détail :

- La demande de **crédits à l'immobilier** n'a pas échappé à la conjoncture économique et

sociale du territoire. En 2024, la BCI a octroyé 3,2 milliards F CFP de crédits immobiliers amortissables contre 18,8 milliards F CFP en 2023 et 33,2 milliards F CFP en 2022. La part de marché de la BCI s'élève à 32,3 % contre 32,2 % en 2023.

- S'agissant des encours de crédits à l'immobilier, hors crédits promoteurs, ils enregistrent une contraction de 3,4 % en 2024 pour s'établir hors créances rattachées à 185,2 milliards F CFP. Au 31 décembre 2024, ils représentent 54,5 % des encours bruts de crédits de la banque.

Au cours de l'exercice, les créances accordées à la clientèle ont baissé de 15,4 milliards de F CFP en valeur nette, pour atteindre 327,6 milliards F CFP.

Parmi les prêts immobiliers, en 2024, la Banque a accordé 19 Prêts à Taux Zéro pour un montant global de 216 millions F CFP, contre 51 dossiers en 2023 pour 470 millions F CFP. La diminution de la production de PTZ est la marque d'une plus grande difficulté d'accéder à la propriété pour les ménages primo-accédants et dont les revenus sont limités conformément au dispositif fiscal prévu pour ces prêts. L'engagement de la BCI dans leur accompagnement se poursuit néanmoins, en dépit également du durcissement des conditions d'accès à ce dispositif depuis quelques années.

Enfin, la BCI a contribué, en tant que représentante de la CASDEN sur le Territoire, à l'octroi par cette dernière de 2,0 milliards F CFP de crédits à l'habitat aux clients communs à ces deux établissements. Ce chiffre est en diminution de 28,9 % par rapport à 2023.

- Les octrois de **crédits à la consommation** atteignent 4,2 milliards F CFP à fin 2024 contre 6,7 milliards sur l'année 2023. La part de marché de la BCI s'établit pour 2024 à 41,7 % des octrois de crédits de ce type sur la place contre 39,4 % en 2023. Les encours correspondants s'élèvent à 17,4 milliards F CFP en 2023 contre 19,7 milliards en 2023 (-11,5 %).

La BCI est également à l'origine de 704 millions F CFP de crédits à la consommation accordés sur ressources CASDEN, contre 1 094 millions F CFP en 2023 (-35,6 %).

- Concernant les **crédits professionnels et entreprises**, la BCI a octroyé en 2024 14,5 milliards F CFP de crédits amortissables (hors immobilier) contre 22,1 milliards F CFP en 2023, soit une baisse de 34,4 %. Cette tendance au resserrement de ce type de crédit est encore plus marquée sur la place avec une baisse de 48,9 %.

Au terme de l'exercice, la BCI détient 37,5 % des parts de marché des dépôts de la clientèle financière contre 37,2 % fin 2023.

> Mesures spécifiques pour accompagner les clients face à la crise

Face à la situation et aux difficultés de ses clients, la Banque a mis en place un dispositif spécifique lui permettant d'analyser chaque situation au cas par cas et de proposer les solutions les plus adaptées à ses clients.

Elle a ainsi proposé quelques 3 704 reports d'échéances, 1 784 aux particuliers représentant 286 millions F CFP et 1 920 aux entreprises et professionnels représentant 1 176 millions F CFP, pour des durées de 3 à 6 mois en fonction des besoins.

La Banque a également mis en place en faveur des entreprises 480 crédits bénéficiant de la garantie de l'État au travers de la SOGEFOM pour un total de 6,0 milliards F CFP.

> **Les dépôts de la clientèle non financière** s'élèvent à fin 2024 à 252,9 milliards F CFP contre 257,9 milliards F CFP à fin 2023. Ils diminuent de 5,1 milliards F CFP (-2,0 %).

Cette baisse, plutôt contenue au regard des événements de l'exercice, est néanmoins plus accentuée pour les déposants locaux pour lesquels

elle s'élève à 13,7 milliards F CFP, tandis que celle d'institutionnels et de grandes entreprises hors Territoire à la recherche de rentabilité pour leur trésorerie, progresse de 8,6 milliards F CFP.

S'agissant de la clientèle locale, la baisse concerne principalement les administrations publiques de sécurité sociale (-8,4 milliards F CFP) et les particuliers (-7,6 milliards F CFP), tandis que celle des entreprises est moins marquée (-2,1 milliards F CFP).

Au terme de l'exercice, la BCI détient 37,5 % des parts de marché des dépôts de la clientèle financière contre 37,2 % fin 2023.

> **Le déficit emplois / ressources** sur la clientèle s'élève à 86,7 milliards F CFP au 31 décembre 2024. Il diminue de 5,9 milliards F CFP (- 6,5 %) en 2024, du fait principalement d'une réduction de l'encours de crédits plus importante que celle enregistrée par les dépôts de la clientèle.



BILAN ET ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2024

Le taux de couverture des crédits par les dépôts progresse de 0,9 point et s'établit à 74,5 % à fin 2024, contre 73,6 % fin décembre 2023. Il est de 72,6 % pour l'ensemble de la place, contre 71,4 % un an plus tôt.

> Pour compléter ses ressources et atténuer le déficit de ressources clientèle, la BCI émet depuis 2011 des **Titres de Créances Négociables** (TCN). Ces émissions de titres déclinées en quatre programmes agréés annuellement par la Banque de France sont placés par la BRED Banque Populaire auprès de sa clientèle d'institutionnels, de grands comptes ou d'établissements financiers.

Les encours de Titres de Créances Négociables émis par la BCI s'élèvent à 3,6 milliards F CFP au 31 décembre 2024 contre 6,6 milliards F CFP fin 2023. La baisse découle d'un moindre appétit du marché pour ce type de produits dans le contexte de taux qu'a connu 2024.

> À l'actif, **les opérations sur titres** sont en diminution (-15,4 %) et s'élèvent au 31 décembre 2024 à 6,5 milliards F CFP. Ce poste est composé d'obligations ayant, pour l'essentiel,

la qualification de titres hautement liquides sur les marchés financiers. Ils constituent, avec la trésorerie, la réserve de liquidité de la Banque requise par les autorités pour satisfaire aux obligations du ratio de liquidité LCR (*Liquidity Coverage Ratio*). Ils peuvent le cas échéant être donnés en pension.

Pour mémoire, le ratio de liquidité LCR vise à mesurer la capacité des banques à résister à une crise de liquidité aiguë (systémique et/ou spécifique à une banque) sur une durée d'un mois. Son principe est le suivant: les réserves de liquidité (cash, titres hautement liquides sur le marché et éligibles au refinancement en Banque Centrale...) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts, et par une série d'autres facteurs qui peuvent survenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...).

Au 31 décembre 2024, le LCR de la BCI s'élève à 230,3 % pour un seuil minimum fixé à 100 %. Pour mémoire, le LCR au 31 décembre 2023 s'élevait à 263,3 %.

Le ratio **NSFR** qui simule lui, la liquidité à un an, s'établit à 114,7 % pour un seuil réglementaire de 100 %. Il était de 113,4 % fin 2023.

> **Les passifs interbancaires** s'élèvent à 112,1 milliards F CFP contre 121,2 milliards F CFP fin 2023. Ils ont diminué de 9,1 milliards F CFP en 2024, principalement du fait de la variation des dépôts des établissements financiers dans les livres de la BCI. S'agissant des emprunts long terme, la banque a, au cours de l'exercice, remboursé 2,8 milliards F CFP et tiré, auprès de l'AFD, un nouvel emprunt de 6,0 milliards F CFP. Concernant les lignes de refinancement à court ou moyen terme mises en œuvre par l'IEOM, la Banque a remboursé 56,1 milliards F CFP de ces lignes et tiré simultanément 50,2 milliards F CFP de nouvelles lignes à l'occasion du renouvellement de celles échues.

> **Les actifs interbancaires** s'élèvent à 74,2 milliards F CFP au 31 décembre 2024 contre 76,8 milliards F CFP au 31 décembre 2023. Cette évolution est la résultante de la variation des autres postes du bilan, essentiellement de la diminution des ressources interbancaires et des dépôts de la clientèle, symétrique à la contraction de l'encours des crédits.

> **Les capitaux propres**, s'établissent au 31 décembre 2024 à 38,3 milliards F CFP et sont en baisse de 1,7 milliards F CFP après prise en compte du résultat négatif de l'exercice et de la

distribution de dividendes opérée sur le résultat 2023.

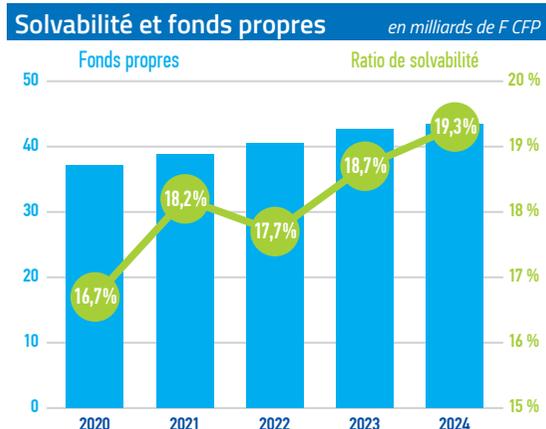
Les fonds propres prudentiels, calculés et définis pour leur part en application du règlement de l'Union Européenne UE 575/2013 à partir des capitaux propres et du Fonds pour Risques Bancaires Généraux, s'élèvent fin 2024 à 43,5 milliards F CFP contre 42,6 milliards F CFP fin 2023.

Le ratio de solvabilité bancaire de la BCI continue de progresser en 2024. Il s'élève à 19,3 % contre 18,7 % un an plus tôt.

Ils sont destinés à garantir la continuité de l'activité de l'établissement, sa solvabilité et à protéger l'épargne des déposants. Ils sont la base de calcul du niveau de risque maximum que peut prendre un établissement en matière de crédit et de risques opérationnels notamment. Ce risque est suivi au travers du ratio de solvabilité.

Le ratio de solvabilité bancaire de la BCI continue de progresser en 2024. Il s'élève à 19,3 % contre 18,7 % un an plus tôt. Cette progression résulte d'une hausse des fonds

propres prudentiels associée à une diminution des encours de crédits. Il se compare à un minimum réglementaire qui s'élevait au 31 décembre à 11,5 %.



Notons que des coussins supplémentaires de fonds propres peuvent être exigés de la part du régulateur et imposés à l'ensemble des banques ou à un établissement compte tenu de sa spécificité.*



*Avec 12 années d'ancienneté à la BCI, **Joséphine** incarne la rigueur et la persévérance. Son parcours témoigne d'un investissement constant dans un domaine exigeant, au cœur des enjeux réglementaires.*

JOSÉPHINE

RESPONSABLE DES ÉTATS ET RATIOS
RÉGLEMENTAIRES

UN PARCOURS CONSTRUIT AVEC MÉTHODE ET EXPERTISE

Joséphine rejoint la BCI en 2013 en tant que comptable au pôle des États et Ratios Réglementaires. Très vite, elle s'investit pleinement dans les projets de transformation de la Banque, notamment lors des évolutions de la réglementation bancaire ou lors de la création de nouveaux produits bancaires. Elle y développe une solide maîtrise des dimensions juridiques, comptables et techniques.

2013-2021 *Durant ces années, **Joséphine** monte en compétence sur l'ensemble des dispositifs réglementaires et devient un appui essentiel pour garantir la qualité et la conformité des états transmis aux autorités de supervision.*

2021 *Elle est promue responsable du pôle/périmètre, où elle encadre aujourd'hui deux collaborateurs. Elle pilote les projets réglementaires, assure un premier niveau de contrôle et optimise les ratios prudentiels. Elle est également en charge des études d'impacts liées aux évolutions de produits ou de la structure bilancielle.*

Ce que la BCI représente pour **Joséphine** :

« La BCI représente pour moi une véritable opportunité de développement. Elle m'a offert la chance de débiter ma carrière dans un environnement où j'ai pu évoluer rapidement grâce à des responsabilités croissantes. Chaque jour, je suis stimulée par l'intérêt du métier et les défis qu'il comporte, notamment dans un secteur en constante évolution. »

Les résultats de l'activité

LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ

ATTENTIVE à la situation de ses clients, La BCI veille à leur proposer des services bancaires adaptés à leurs besoins.

Dans le contexte spécifique de 2024 :

- Le nombre de **clients actifs** (clients répondant à un certain volume d'opérations) a diminué de 3,8 % en 2024 pour se porter à 56 652 clients soit 2 215 clients de moins que fin 2023.
- Le nombre de **comptes à vue** est en recul de 1,9 % pour se fixer à 88 689. Sur l'exercice, 6 480 comptes à vue ont été ouverts et 8 153 clôturés.
- Le nombre **d'abonnements au service BCInet** est passé de 72 964 à 72 755. Il diminue de 0,3 %.
- 101 442 **cartes bancaires internationales ou locales** sont en service au 31 décembre 2024. Leur nombre a diminué de 2 206 en 1 an (-2,1 %).
- 19,0 millions **d'opérations de paiements par cartes** (-6,3 %) ont été réalisées en 2024 auprès des clients commerçants de la BCI pour un total de 102,3 milliards F CFP contre 110,4 milliards F CFP (-7,4 %) en 2023.
- 3,4 millions de **retraits ont été opérés sur les guichets automatiques** de la Banque au cours de l'exercice (-9,0 %) pour un total de 35,8 milliards F CFP contre 37,8 milliards F CFP en 2023 (-5,3 %).
- 72 067 **conventions de relation** sont actives fin 2024 contre 73 891 à fin 2023 (-2,5 %). Ces conventions permettent de faire bénéficier

aux clients de formules de service adaptées à leurs besoins à des conditions tarifaires plus avantageuses.

- Enfin, 9 624 **contrats d'assurance vie PREPAR** sont ouverts au 31 décembre 2024 (-3,4 % par rapport à 2023). Leurs encours ont progressé de 4,0 % sur l'année pour atteindre 39,0 milliards F CFP.
- La banque propose également une gamme diversifiée de produits d'assurance (emprunts, habitation, automobile, accidents de la vie, moyens de paiement, etc.)

La Banque n'a pas de politique de sélection de sa clientèle.

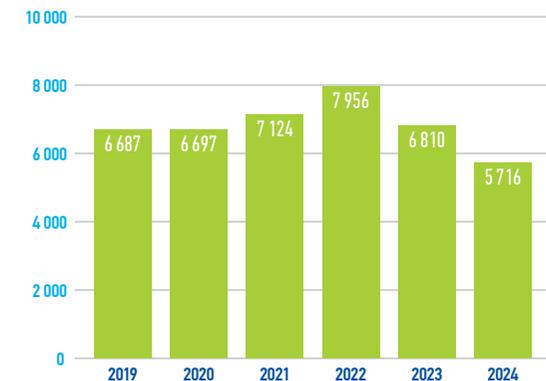
LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire a été impacté en 2024 par la hausse rapide des taux déclenchée par la Banque Centrale Européenne pour lutter contre l'inflation qui s'était développée au sortir de la crise du Covid. Il est également affecté par la crise nickel qui s'est cristallisée en 2023 en Nouvelle-Calédonie et enfin par les événements qu'a connus le territoire en 2024.

> La Marge Nette d'Intérêts

Les intérêts et produits sur opérations clientèle progressent de 365 millions F CFP pour atteindre 11 023 millions F CFP. Cette évolution portée par la croissance du taux moyen des

Évolution marge nette d'intérêts en millions de F CFP



créances sur la clientèle est en partie absorbée par la diminution des encours.

Dans le même laps de temps, les intérêts et charges liés aux dépôts de la clientèle progressent de 1 463 millions F CFP pour s'élever à 3 400 millions F CFP sous l'effet de la hausse des taux d'intérêts entamée fin 2022 et pesant à plein en 2024.

La charge relative aux ressources financières est également en croissance. Elle progresse de 905 millions F CFP du fait principalement de la hausse du taux moyen de ces ressources et dans une moindre mesure du fait de l'augmentation de leur volume.

Les produits relatifs à la trésorerie et aux opérations interbancaires progressent pour leur part de 804 millions F CFP, pour atteindre

2 107 millions F CFP. Leur croissance de 804 millions F CFP provient principalement de l'effet de la hausse des taux de ces opérations.

Ces évolutions sont complétées par un allègement de 110 millions F CFP des charges sur les Titres de Créances Négociables, une augmentation de 60 millions F CFP des produits sur la couverture de taux, une augmentation de 50 millions des produits sur engagements donnés.

Globalement, il est observé un renchérissement du coût des ressources (issues de la clientèle ou financières) du fait de la hausse des taux.

Au final, la hausse des taux produisant ses effets plus rapidement sur les ressources que sur les emplois, la Marge Nette d'Intérêts baisse de 1 094 millions F CFP (-16,1 %).

> Les commissions nettes

Autre composante du Produit Net Bancaire, la marge nette sur commissions de services s'élève à 3 556 millions F CFP au 31 décembre 2024 contre 4 104 millions F CFP au 31 décembre 2023 (-6,5 %). Elle a, elle aussi, été significativement affectée par la situation de 2024 qui a engendré une diminution des flux et des opérations de la clientèle et une réduction de l'activité de crédit.

Les commissions brutes ont ainsi enregistré une baisse de 558 millions F CFP (-9,8 %) sur l'année pour se porter à 5 149 millions F CFP, contre 5 706 millions F CFP en 2023.

Les produits issus des opérations avec la clientèle sont ainsi en baisse de 22 % (-462 millions F CFP) incluant les effets de la renégociation de la convention avec la CASDEN qui favorise la Marge

Nette d'Intérêts au détriment des commissions perçues. Les produits provenant des moyens de paiement sont, quant à eux, en baisse de 4 % (-119 millions F CFP).

Les commissions versées, principalement constituées des charges relatives à la monétique, s'élèvent à 1 593 millions F CFP et ne diminuent pour leur part que de 9,2 millions F CFP (-0,6 %). Elles incluent les coûts de fabrication et de traitement des moyens de paiement et les coûts de transport et de traitement des espèces mais également le coût des évolutions techniques indépendant de la variation des volumes des opérations.

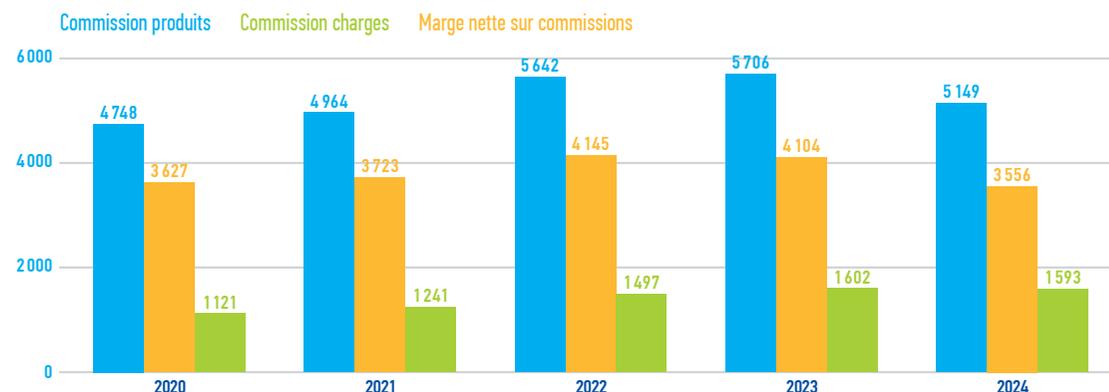
> Autres éléments constitutifs du PNB

Les revenus des titres à revenu variable ou fixe s'élèvent à 76 millions F CFP en 2024 contre 81 millions F CFP en 2023 (-6,5 %). La baisse résulte de la diminution des dividendes perçus et de la réduction du volume de portefeuille de titres qui, se faisant, produit moins d'intérêts.

Les gains sur opérations financières (profits de change et réévaluation) diminuent de 12,8 % pour atteindre 417 millions F CFP. Ils sont affectés par la diminution des opérations de la clientèle.

Les autres produits d'exploitation bancaire (251 millions F CFP) progressent de 135 millions F CFP en 2024 (+116,0 %) essentiellement du fait

Évolution marge nette sur commissions de services en millions de F CFP



LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ

de la perception de commissions sur placements d'OPCVM (+115 millions F CFP) d'exercices antérieurs.

Les autres charges d'exploitation bancaire (344 millions F CFP) progressent de 284 millions F CFP en 2024. Cette évolution provient pour 223 millions F CFP des pertes sur les 18 Guichets Automatiques de Banques pillés durant les émeutes, des 42 millions F CFP de fonds volés dans les 4 agences détruites et des 16 millions F CFP des valeurs déposées par les clients qui se trouvaient dans ces agences.

Au final, le **Produit Net Bancaire** de la banque s'élève à 9,7 milliards F CFP. Il est en baisse de 16,1 %.

Au final, le Produit Net Bancaire de la banque s'élève à 9,7 milliards F CFP. Il est en baisse de 16,1 %.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'Exploitation est pleinement affecté par la baisse du Produit Net Bancaire en dépit d'une diminution des charges de fonctionnement.

Dans le détail :

- Les charges de personnel sont en baisse de 5,0 % principalement du fait de l'absence de provision pour intéressement au titre de

l'exercice 2024 compte tenu du résultat de l'exercice. Hors intéressement, les charges de personnel sont stables, 3912 millions F CFP en 2024 contre 3906 millions F CFP en 2023, tout en incluant depuis septembre 2023 du personnel antérieurement mis à disposition.

- Les autres frais administratifs s'élèvent à 1664 millions F CFP en 2024 et diminuent de 8,4 % du fait de la situation particulière de l'exercice.

- Les impôts et taxes (hors impôts sur les sociétés) ont progressé de 56 millions F CFP en 2024 et ont quasiment doublé, ayant en partie pour base les intérêts perçus sur les dépôts interbancaires.

- Les dotations aux amortissements et dépréciations progressent de 110 millions (+24,2 %). Pour 73 millions F CFP, elle résulte de la dépréciation du local de l'agence Médipôle détruite, dont la BCI est propriétaire et dont le devenir est lié à la décision de reconstruire l'immeuble très endommagé qui l'abritait ou de le détruire. Pour le reste, la progression résulte des investissements réalisés pour la rénovation des locaux et agences et dans le cadre de l'équipement informatique de la banque.

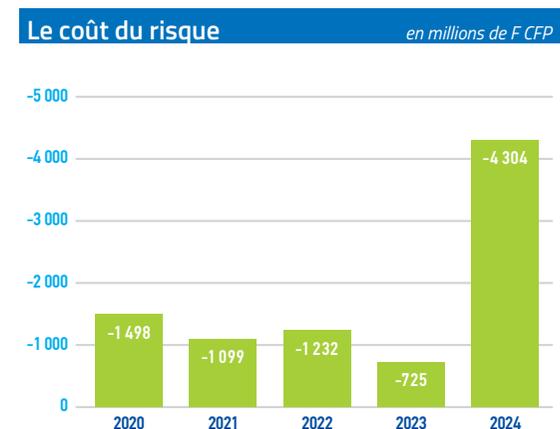
Au final, le **Résultat Brut d'Exploitation** enregistre une baisse de 1667 millions de F CFP pour se porter à 3415 millions F CFP, sous l'effet de l'évolution du PNB en dépit de la baisse des charges de fonctionnement.

> Le coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation (hors intéressement) mesure le rapport entre les charges de fonctionnement et le PNB, il s'établit à 64,69 %. Il est en hausse de 10,61 points par rapport à 2023. D'une manière générale, il reste malgré tout d'un niveau convenable au regard du contexte économique et financier de l'exercice 2024.

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque s'élève à 4 304 millions F CFP contre 725 millions F CFP à fin 2023. Il a cru de 4 128 millions F CFP depuis le 30 avril 2024,



consécutivement à la dégradation de la situation du Territoire.

L'encours douteux, qui s'établissait à 15,9 milliards F CFP au 31 décembre 2023 et au 30 avril 2024, atteint 27,5 milliards F CFP au 31 décembre 2024, soit une progression de 11,6 milliards F CFP.

Au 31 décembre 2024, l'encours douteux et contentieux représente 8,09 % de l'encours brut, contre 4,54 % au 31 décembre 2023. Sur un an, la croissance de l'encours douteux concerne les sociétés à hauteur de 5,3 milliards F CFP (+70,9 %), les particuliers pour 5,4 milliards F CFP (+81,9 %) et les entreprises individuelles pour 960 millions F CFP (+52,6 %).

Le taux moyen de dépréciation des créances passe de 47,7 % au 31 décembre 2023 à 43,4 % au 31 décembre 2024. Bien que les taux de

dépréciation des créances déclassées aient été renforcés, la masse des créances nouvellement déclassées conduit à un abaissement du taux de dépréciation.

Pour mémoire, le modèle de dépréciation des créances inférieures à 15 millions a été revu comme chaque année au cours du 4^e trimestre 2024. S'agissant des créances supérieures à ce montant, leur dépréciation fait l'objet d'une réévaluation individuelle pour prendre en compte la situation actuelle.

Le coût du risque relatif aux créances douteuses et contentieuses s'élève au terme de l'exercice à 4 503 millions F CFP. Il est atténué par la reprise de la provision sectorielle enregistrée en 2023 relative au secteur nickel qui s'élevait à 200 millions FCFP, situation aujourd'hui englobée dans le contexte général, il est pris en compte au travers du Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

qui a également pour vocation à couvrir les reconstructions.

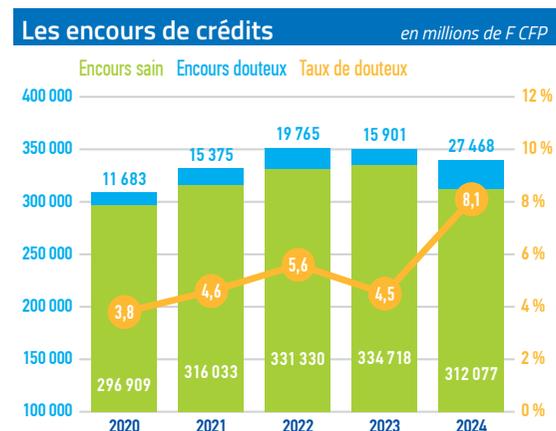
Au final, le **Résultat avant Impôts sur les sociétés et dotations ou reprises au Fonds pour Risques Bancaires Généraux** s'élève à -667 millions F CFP contre 4 372 millions F CFP.

LE RÉSULTAT NET

Après impôts et charges assimilées, le résultat net de l'exercice s'élève à -778 millions F CFP.

Ces impôts et charges assimilées se décomposent comme suit :

- 27 millions F CFP de contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés (CAIS) consécutive à la distribution de dividendes ayant eu lieu en 2024 ;
- 56 millions F CFP d'impôts différés se rattachant aux Prêts à Taux Zéro ;
- 36 millions F CFP de charges sur opérations de défiscalisation positionnées en charges assimilées aux impôts sur les sociétés, au regard des crédits d'impôts qu'elles permettent d'obtenir.



LE RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET FRBG

Le **Résultat avant Impôts sur les sociétés et FRBG** se caractérise par les éléments principaux suivants, s'ajoutant au Résultat d'Exploitation :

- La valeur nette comptable des locaux, agencement et matériel détruit au cours des émeutes pour 62 millions F CFP ;
- L'indemnité d'assurance transactionnelle reçue en compensation pour 273 millions F CFP

INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

L'information relative à la mesure et à la surveillance des risques a fait l'objet de communications formelles par le Comité des Risques du Conseil d'Administration, au Conseil d'Administration. Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR, la Banque Calédonienne d'Investissement a poursuivi en 2024 le renforcement de son dispositif de contrôle des risques.

ACTIVITÉ DES FILIALES

L'activité des filiales de la BCI demeure très contenue par comparaison au niveau d'activité de la Banque elle-même. La BCI détient quatre filiales.

- La **SOCADIR**, SARL créée en 1993, a pour objet principal l'acquisition, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, et la réalisation de toute construction. Dans ce cadre, elle acquiert, en vue d'assurer leur gestion et leur revente, les biens immobiliers et mobiliers saisis par la BCI et qui n'ont pas trouvé d'adjudicataire lors des ventes aux enchères. Elle est également propriétaire à Bourail de locaux qu'elle donne en location à la BCI qui y loge son agence. Enfin, elle est également

propriétaire de terrains jouxtant la Banque au Quartier Latin.

Bénéficiaire d'un abandon de créance de la BCI de 3,2 millions F CFP pour maintenir ces capitaux au niveau de son capital social et compenser ses pertes de marchand de bien, elle a clôturé son exercice 2024 avec un résultat nul.

- La **SOCALPAR**, SARL créée en 2006, ayant pour objet principal la prise de participations dans toutes personnes morales et notamment dans toutes sociétés ayant leur siège social en Nouvelle-Calédonie, existantes ou à créer, notamment par voie d'achat de titres, souscription au capital ou toute autre forme ainsi que la gestion desdites participations.

L'exercice 2024 se solde par un résultat nul incluant un abandon de créance de la BCI de 193 177 F CFP en vue de maintenir les capitaux propres de la société au niveau du capital social.

La BCI est également propriétaire de deux SCI, la **SCI DE L'AVENIR**, propriétaire du siège social de la Banque qu'elle donne en location à celle-ci, et la **SCI LE BANIAN**, propriétaire de 114 places de parking louées principalement au personnel de la Banque. L'activité et les résultats de ces sociétés utiles au fonctionnement quotidien de l'établissement n'appellent pas de commentaire particulier.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Nous n'avons connaissance d'aucun événement porté à notre attention postérieurement à la clôture de l'exercice et dont l'incidence aurait pu donner lieu à ajustement significatif dans les comptes annuels.

CAPITAL ET DIVIDENDES

Le capital de la BCI est détenu, à hauteur de :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie ;
- 49,9 % par COFIBRED ;
- 0,1 % par l'Agence Française de Développement.

PROJET DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, réunie en séance le 24 avril 2025, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration d'imputer la perte subie au cours de l'exercice sur les réserves et, comme le prévoit la loi de pays n°2025-2 du 20 janvier 2025, de porter à une réserve spéciale les indemnités d'assurances perçues, diminuées des pertes sur actifs immobilisés enregistrées.

PERSPECTIVES

L'évolution de la situation de la Nouvelle-Calédonie sera étroitement liée à la capacité des acteurs politiques à lui définir un avenir, en posant les bases d'un futur stable. La BCI poursuivra, quant à elle, son engagement aux côtés de ses clients en adaptant son accompagnement à leurs besoins et aux évolutions du contexte local, tout en veillant à sa propre pérennité.



*Avec 11 ans d'expérience à la BCI, **Jerry** incarne la persévérance et l'engagement, ayant su construire une carrière riche et diversifiée au sein de la banque.*

JERRY

TECHNICIEN D'OPÉRATIONS BANCAIRES
FLUX INTERNATIONAUX

UN PARCOURS RICHE ET INSPIRANT

Jerry a débuté son aventure à la BCI en tant que technicien d'opérations bancaires au pôle Base Tiers Produits, en CDD. Il a ensuite rejoint le Service des Moyens de Paiements, toujours en CDD, avant de saisir une opportunité au Service des Opérations Internationales (SOI).

> Après une période transitoire où il a occupé le poste de guichetier à l'agence Victoire, il a finalement intégré le SOI en CDI, mettant ainsi à profit sa formation initiale en anglais.

> Aujourd'hui, **Jerry** continue de se former et se spécialise dans les crédits documentaires (CREDOC), renforçant son expertise dans les opérations internationales.

Ce que la BCI représente pour Jerry :

« Rejoindre la BCI a marqué un tournant dans ma vie professionnelle. Passer de coursier dans une autre entreprise à un poste dans les opérations bancaires a été un grand changement, et chaque étape de mon parcours m'a permis de grandir et d'évoluer. »

Le contrôle interne et la gestion

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

I - INTRODUCTION AU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1. CADRE D'EXERCICE

L'enjeu principal du dispositif de contrôle interne mis en place par la BCI est d'assurer la maîtrise globale des risques. Il lui faut également donner une assurance raisonnable que les objectifs qu'elle s'est fixés à ce titre soient bien respectés.

Le système de contrôle interne de la BCI s'inscrit dans le cadre :

- Des dispositions du Code monétaire et financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- De l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne modifié, des entreprises du secteur de la banque, des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (modifié par l'arrêté du 25 février 2021) ainsi que l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif aux dispositifs et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Des orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ci-après EBA) en matière de gouvernance interne (EBA/GL/2017/05) ;
- Des dispositions édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La protection de la clientèle, la lutte contre la corruption, ainsi que la protection des données personnelles sont pleinement prises en compte dans le dispositif mis en place.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne de la BCI sont de :

- Développer une culture du risque et des contrôles parmi les collaborateurs de la Banque, notamment afin de prévenir le risque de fraude ;
- Renforcer de manière continue l'efficacité et la qualité du fonctionnement de l'établissement ;
- Garantir la fiabilité de l'information, notamment en matière comptable et financière ;
- Assurer la sécurité des opérations conformément aux lois, aux règlements et aux instructions de la Direction Générale.

2. ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

ORGANISATION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation bancaire, le dispositif de contrôle interne de la BCI repose sur le contrôle de premier niveau assuré par la hiérarchie opérationnelle, le contrôle permanent de deuxième niveau pris en charge par des collaborateurs dédiés – qui n'ont pas d'activité opérationnelle au sens réglementaire – et en troisième niveau par l'audit interne.

Les responsables des fonctions de contrôle interne sont positionnés à un niveau hiérarchique adéquat conférant aux responsables de la

fonction de contrôle l'autorité et le statut appropriés nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Au niveau de la BCI, le rattachement de la Directrice des Risques et de la Conformité et de la Responsable de l'Audit Interne s'effectue au niveau du Directeur Général.

Nonobstant la responsabilité globale des dirigeants effectifs et du Conseil d'Administration, les responsables des fonctions de contrôle interne sont indépendants des lignes d'activité ou des unités qu'ils contrôlent. À cet effet, ils rendent compte directement aux dirigeants effectifs. Ils tiennent informé le Conseil d'Administration, notamment via leur participation au Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Le cas échéant, la Directrice des Risques et de la Conformité et la Responsable de l'Audit Interne ont accès au Conseil d'Administration ou au Comité des Risques du Conseil d'Administration sans avoir à en obtenir l'autorisation des dirigeants effectifs.

Un lien fort d'autorité fonctionnelle est établi entre les fonctions de contrôle au niveau groupe BRED et celles de la BCI. En particulier, les échanges entre ces fonctions sont libres et indépendants : ils ne sont ni intermédiés ni altérés par le management opérationnel au sein de la BCI.

En sus de leurs missions, le Conseil d'Administration et les dirigeants effectifs de la BCI doivent mettre en harmonie la culture d'entreprise, ses activités et les comportements de ses employés en vue d'assurer une gestion saine, prudente, intègre et conforme aux lois et règlements en vigueur.

FONCTIONS-CLÉ

La Directrice des Risques et de la Conformité est:

- Le responsable du contrôle permanent, au sens de l'article 16 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié.
- Le responsable de la fonction de vérification de la conformité, au sens de l'article 28 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié.
- Le responsable de la fonction de gestion des risques, au sens de l'article 74 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié.
- Le responsable de la fonction de contrôle permanent du dispositif LCB/FT au sens de l'article 15 de l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB/FT.

La Responsable de l'Audit Interne est le responsable du contrôle périodique, au sens de l'article 17 de l'arrêté sur le contrôle interne du 3 novembre 2014 modifié, et le responsable de la fonction de contrôle périodique du dispositif LCB/FT au sens de l'arrêté du 6 janvier 2021

relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB/FT.

LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale

La Direction Générale, sous la direction du Conseil d'Administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne de la BCI.

À ce titre, la Direction Générale s'assure de la définition et de la mise en œuvre du système de contrôle interne dans le cadre des prescriptions fixées par les normes en vigueur. Elle en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus au contrôle permanent et périodique, en termes de quantification et de qualification des effectifs ainsi que d'outils au regard :

- De la nature, du volume et du périmètre des activités traitées ;
- De la taille de la BCI ;
- Du mode de traitement des opérations (activités externalisées) ;
- Des risques de différentes natures auxquels la BCI est exposée et de leur évolution ;
- Des évolutions régulières du cadre réglementaire.

En rapport avec la taille de la BCI et avec la diversité de ses activités, le Directeur Général a souhaité associer pleinement les membres du Comité de Direction (CODIR) au dispositif

de contrôle interne. De manière générale, le Comité de Direction est fondé à traiter tout sujet important pour la BCI. Ainsi, il peut être saisi à tout moment de sujets liés au contrôle interne, sans attendre la réunion d'autres comités compétents.

LES OPÉRATIONNELS (1^{ER} NIVEAU)

Toutes les directions opérationnelles de la banque sont en charge du premier niveau de contrôle, qui constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

Chaque salarié, dans le cadre de l'auto-contrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de la banque, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations. Des contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par les responsables hiérarchiques afin de s'assurer de la qualité des travaux de leurs collaborateurs.

Les directions opérationnelles sont responsables:

- De l'établissement et de la mise à jour des procédures liées à leur périmètre d'activités, en s'assurant de l'accord des fonctions de contrôle permanent quant aux processus retenus en matière de conformité et de maîtrise des risques ;
- De l'application des procédures placées sous leur responsabilité afin de permettre la gestion des activités dans un cadre maîtrisé ;

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

- De la conformité et de la maîtrise des éventuels risques des activités placées sous leur responsabilité, notamment en traitant de façon appropriée les nouvelles activités, les nouveaux produits ou les modifications impactant les conditions d'exercice des activités, ainsi que les limites définies par la banque, y compris sous leur impulsion, en matière de risques ;
- Du contrôle de premier niveau – il est établi un plan de contrôle de premier niveau en ce sens – et de la remontée des dysfonctionnements auprès de la Direction Générale ainsi qu'auprès des fonctions de contrôle potentiellement concernées ;
- Des réponses à formuler avec diligence aux demandes d'information émises par la Direction des Risques et de la Conformité et l'Audit Interne notamment lorsqu'elles émanent de demandes des autorités de contrôle prudentiel ou des marchés financiers ;
- De l'établissement des plans d'actions correctrices qui pourraient s'avérer nécessaires (que ce soit à la suite de leurs propres constats ou bien de ceux du contrôle permanent ou périodique) et de leur mise en œuvre dans un délai raisonnable.

LES FONCTIONS INDÉPENDANTES DE CONTRÔLE PERMANENT (2^{ÈME} NIVEAU)

Les principales missions des fonctions en charge des risques, de la conformité et des contrôles permanents sont :

- De concourir à la bonne gouvernance en

matière de gestion des risques, notamment en contribuant à l'élaboration des politiques et de l'appétit aux risques ainsi qu'en assurant un bon niveau d'information de l'organe de surveillance, des dirigeants effectifs, des autorités de contrôles et de l'ensemble des collaborateurs (prévention) ;

- D'assurer l'évaluation des risques (outils et indicateurs) ;
- D'assurer le bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques à travers :
 - La surveillance permanente des risques (analyses, suivi des indicateurs et des limites) ;
 - Les contrôles permanents.

Le périmètre couvert par la Direction des Risques et de la Conformité concerne :

- Les risques notamment risques de crédits, risques financiers et risques opérationnels ;
- La conformité notamment conformité bancaire et assurance, conformité des services d'investissement, sécurité financière (Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme) et lutte contre la corruption. Le Responsable du Pôle Conformité – Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme est le responsable de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Le Plan d'urgence et de Poursuite d'activité ;
- La Sécurité des Systèmes d'Information ;
- La protection des données personnelles.

Filière de contrôle permanent de deuxième niveau, le Contrôle Financier est rattaché hiérarchiquement au Directeur Administration et Finance dans le but de contribuer à la fiabilisation de l'information comptable et financière. Afin d'assurer au sein de la BCI l'indépendance entre le Service Comptabilité et Finance et le Contrôle Financier, cette filière est, par son fonctionnement, rattachée à la Directrice des Risques et de la Conformité de la BCI. Ce lien fonctionnel se matérialise par la validation du plan de contrôle du Contrôle Financier par la Directrice des Risques et de la Conformité qui est également destinataire de l'ensemble des résultats des contrôles.

L'AUDIT INTERNE (3^{ÈME} NIVEAU)

Le troisième niveau de contrôle est assuré par l'Audit Interne, qui couvre l'ensemble des activités de la BCI, y compris celles qui sont externalisées.

L'Audit Interne procède à des missions inscrites au plan d'audit annuel, préalablement soumis à l'Inspection générale BRED et validé par la Direction Générale (l'organe exécutif) et le Comité des risques du Conseil d'Administration de la BCI.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, l'Audit Interne a pour objectifs prioritaires d'évaluer et de rendre compte pour chaque unité auditée de la qualité de la situation financière, du niveau des risques

effectivement encourus, de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et de gestion, du respect des procédures et du cadre réglementaire.

L'Audit Interne fournit à l'organe exécutif et à l'organe de surveillance une assurance raisonnable sur le bon fonctionnement de la BCI, au travers de missions périodiques s'inscrivant dans le cadre d'un plan pluriannuel établi sur cinq ans et bâti sur une approche par les risques.

Pour atteindre cet objectif, l'Audit interne, doté des moyens dédiés et adaptés à leur réalisation, procède à une évaluation objective et formule, en toute indépendance, ses appréciations, ses conclusions et ses recommandations. L'Audit Interne de la BCI, conformément à la charte de l'audit interne de la BCI, entretient un lien fort d'autorité fonctionnelle avec le Directeur de l'Inspection Générale du Groupe BRED.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ DES RISQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration

Conformément aux orientations de l'EBA sur la gouvernance interne, le Conseil d'Administration doit notamment :

- Garantir et évaluer périodiquement l'efficacité du cadre de gouvernance interne de l'établissement et prendre des mesures

appropriées afin de remédier aux éventuelles faiblesses détectées ;

- Superviser et suivre la mise en œuvre de manière cohérente des objectifs stratégiques de la structure organisationnelle et de la stratégie en matière de risque de l'établissement, y compris son appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques ;
- Contrôler que la culture du risque de l'établissement est mise en œuvre de manière cohérente ;
- Superviser la mise en œuvre et le maintien d'un code de conduite visant à détecter, gérer et atténuer les conflits d'intérêts avérés et potentiels ;
- Superviser l'intégrité des informations financières et des rapports financiers ainsi que le cadre de contrôle interne, y compris un cadre efficace et sain de gestion des risques ;
- Garantir que les responsables des fonctions de contrôle interne sont en mesure d'agir de manière autonome, peuvent exprimer leurs préoccupations et l'avertir directement, le cas échéant, lorsque des risques d'évolutions défavorables affectent ou sont susceptibles d'affecter l'établissement ;
- Suivre la mise en œuvre du plan d'audit interne, après la tenue préalable du Comité des Risques.

À cette fin, le Conseil d'Administration s'appuie sur le Comité des Risques du Conseil d'Administration, qui porte une appréciation

sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée et propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires à ce titre.

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration

Les missions principales du Comité des Risques du Conseil d'Administration sont définies au sein de la Charte qui le régit conformément aux orientations de l'EBA sur la gouvernance interne (paragraphes 60 à 62) :

- Assister le Conseil lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement en matière de risque et les limites correspondantes qui ont été fixées ;
- Superviser la mise en œuvre des stratégies de l'établissement en matière de gestion des fonds propres et de liquidité ainsi que des autres risques pertinents, tels que le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel (y compris les risques juridique et informatique) et le risque de réputation, afin d'évaluer leur adéquation par rapport à l'appétit pour le risque et à la stratégie en matière de risque ;
- Fournir au Conseil d'Administration des recommandations sur les ajustements nécessaires à apporter à la stratégie en matière de risque résultant, entre autres, de modifications du modèle d'entreprise de l'établissement, d'évolutions du marché ou de recommandations formulées par la fonction de gestion des risques ;

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

- Fournir des conseils concernant le recrutement de consultants externes auxquels la fonction de surveillance peut décider de recourir en vue d'obtenir des avis ou une assistance;
- Examiner différents scénarios possibles, y compris des scénarios de tensions, afin d'évaluer la manière dont le profil de risque de l'établissement réagirait à des événements externes et internes;
- Superviser l'adéquation de tous les produits et services financiers significatifs proposés aux clients avec le modèle d'entreprise et la stratégie en matière de risque de l'établissement;
- Suivre la mise en œuvre des recommandations des audits internes ou externes.

COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

La transversalité des fonctions de contrôle est assurée par le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle et par des échanges réguliers d'informations entre les différents acteurs du contrôle.

Le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle de la BCI, présidé par le Directeur Général, réunit semestriellement les principaux acteurs du contrôle permanent de premier et de deuxième niveaux ainsi que l'audit interne.

Ce Comité s'assure principalement de la cohérence, de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de contrôle de la BCI, de la bonne articulation entre les fonctions de contrôle dans

leur domaine respectif, et traite de l'ensemble des actions à caractère transversal visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne. Il propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires. Il examine les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques.

3. APPÉTIT AUX RISQUES

L'appétit aux risques se définit comme le niveau de risque que la BCI est prête à accepter dans l'exercice de son activité. Il s'applique dans un contexte donné, pour dégager un résultat récurrent et résilient en offrant le meilleur service à ses clients et en préservant la solvabilité, la liquidité et la réputation de la BCI. Il doit être cohérent avec l'environnement opérationnel, la stratégie et le modèle d'affaires de la BCI.

Les risques inhérents au modèle d'affaires de la BCI sont :

- Le risque de crédit et de contrepartie,
- Les risques de bilan, en particulier le risque de liquidité (articles 148 à 186 de l'arrêté du 3 novembre 2014) et le risque de taux structurel (articles 134 à 139 de l'arrêté du 3 novembre 2014);
- Les risques non financiers y compris le risque de non-conformité, le risque juridique, le risque de sécurité des systèmes d'information et le risque de fraude (articles 214 et 215 de l'arrêté du 3 novembre 2014).

L'appétit aux risques de la BCI est encadré par une politique d'appétit aux risques, validée par le Conseil d'Administration de la BCI, et par des indicateurs de suivi.

4. CULTURE RISQUES ET CONFORMITÉ

Le Conseil d'Administration et les dirigeants effectifs de la BCI promeuvent la culture du risque et de la conformité à tous les niveaux de son organisation. La Direction des risques et de la conformité coordonne la diffusion de la culture du risque et de la conformité auprès de l'ensemble des collaborateurs, en coordination avec l'ensemble des filières opérationnelles.

Les collaborateurs de la BCI sont inscrits aux différents modules de formations, dites réglementaires, dans les semaines qui suivent leur embauche. Un recyclage est ensuite réalisé tous les deux ans sur l'ensemble des modules, (hors la sensibilisation à la sécurité du système d'information effectuée tous les ans).

L'organisation des inscriptions et le suivi des taux de réalisation de ces formations sont opérés en premier niveau par la Direction des Ressources Humaines, et contrôlés en second niveau par les services de la Direction des Risques et de la Conformité.

II - RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de plusieurs débiteurs ou de plusieurs contreparties considérées comme un même groupe liés conformément à la réglementation.

1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

La gestion des risques de crédit à la BCI est assurée par le Service des Risques de Crédit, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, lui conférant une stricte indépendance par rapport aux directions commerciales et opérationnelles.

Le Service des Risques de Crédit (SRC) propose les politiques de crédit de la BCI, la politique de dépréciations et de provisionnements, et l'encadrement des risques de crédit par un dispositif de limites internes présentées aux dirigeants effectifs, au Comité des Risques du Conseil d'Administration de la BCI et approuvées par son Conseil d'Administration.

Le SRC assure, en totale indépendance par rapport aux directions commerciales, le contrôle permanent de deuxième niveau des risques de crédit.

2. DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES

Les principaux éléments du dispositif de maîtrise des risques de crédit sont :

- Un système de délégation de pouvoir *intuitu personae*, prenant en compte des niveaux de risque ainsi que les compétences et expériences des équipes, qui est revu annuellement par la Direction des engagements ;
- Des analyses contradictoires réalisées par le SRC sur les dossiers de crédit hors délégation de l'Exploitation Commerciale pour décision du comité de crédit ;
- Le suivi des engagements, grâce à un système automatisé de contrôle des positions,
- Une détection et une prévention renforcées des risques sur la clientèle des particuliers, des professionnels et des entreprises, grâce à la mise à disposition des conseillers clientèle et des responsables, d'outils de pilotage ;
- Un suivi périodique de la qualité et des risques des différents portefeuilles par des tableaux de bord, des études de risques de concentration et de risques sectoriels ;
- Des limites internes d'exposition sur les contreparties ou groupes de contreparties liées, et sur les secteurs économiques validées par le Conseil d'Administration.

3. GOUVERNANCE

Le SRC est chargé de l'organisation de comités présidés par les dirigeants effectifs de la BCI, et

dédiés à la maîtrise des risques de crédit :

- **Comité mensuel des comptes ordinaires débiteurs et des retards forts :**

Le comité examine la situation des clients à surveiller présentant un risque de déclassement dans les 30 jours à venir, soit en raison d'un dépassement des lignes autorisées soit d'impayé sur prêt, dès lors que l'engagement du client est supérieur à 10 millions F CFP et/ ou qu'il détient un compte débiteur de plus de 2 millions F CFP. Sont ainsi examinés : niveau de couverture du risque, perspectives de régularisation, risques d'aggravation, dispositif de garanties.

- **Comité trimestriel des risques de crédit :**

Ce comité examine l'évolution et la répartition détaillée de l'encours douteux, l'évolution du coût du risque, des encours groupe, de l'exposition de la BCI sur les filières sensibles et non sensibles ainsi qu'un suivi du risque minier. Une présentation est également effectuée sur les promotions immobilières : suivi des principaux dossiers et évolution statistique.

- **Comité trimestriel Watch List :**

Le comité Watch List passe en revue la situation des contreparties répondant aux critères suivants :

Pour les contreparties isolées (n'appartenant pas à un groupe) :

- Saines dès lors que ces contreparties présentent un montant d'engagements supérieur à 120 millions F CFP et une probabilité de défaut supérieure 20 % ;

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

- Douteuses et présentant un montant d'engagement supérieur à 120 millions F CFP
- Pour les contreparties appartenant à un Groupe :
- Dès lors que la somme des engagements des contreparties ayant une probabilité de défaillance de plus de 20 %, excède 120 millions F CFP.

4. DÉPRÉCIATION ET PROVISIONNEMENT

Dès lors qu'un encours est déclassé en encours douteux, la perte probable doit être prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cet encours.

LES DÉPRÉCIATIONS STATISTIQUES

Les créances d'un montant inférieur à 15 millions F CFP font l'objet d'une dépréciation basée sur un modèle statistique. Ce modèle statistique est fondé sur l'observation durant plusieurs années des recouvrements et des pertes enregistrées sur les créances antérieurement déclassées, réparties en groupes de créances homogènes. Les dépréciations et taux de dépréciation découlent des recouvrements et des pertes observées au fil du temps. Les taux de dépréciation ainsi modélisés sont paramétrés dans le système d'information de la BCI et s'appliquent dès le déclassement de la créance. Le modèle statistique est révisé annuellement par le SRC.

Des paramètres complémentaires peuvent être intégrés au modèle statistique afin de tenir

compte d'évènements contextuels comme la prise en considération de facteurs macro-économiques. Pour les clients en phase de probation, la BCI applique des coefficients minorants aux taux de dépréciation en fonction de la date attendue de retour en situation saine du client.

Les créances entrées en phase de probation bénéficient selon leur date estimée de reclassement d'un taux de dépréciation bonifié afin de tenir compte de l'absence d'arriéré.

LES DÉPRÉCIATIONS À DIRE D'EXPERT

Les créances d'un montant supérieur à 15 millions F CFP font l'objet d'une dépréciation à dire d'expert, basée sur une analyse individuelle de la situation de la contrepartie (situation financière, perspectives économiques, garanties appelées ou susceptibles de l'être, l'état des procédures en cours, etc.)

Les dépréciations à dire d'expert se déclinent en deux grandes approches :

- Approche « continuité d'exploitation » :
Cette méthode est basée sur l'évaluation de la capacité du débiteur à générer des flux de trésorerie (*cash-flow*). Il s'agit de la méthode retenue lorsque le débiteur est en continuité d'exploitation.
- Approche « de liquidation » :
Cette méthode est basée sur l'estimation des garanties mises en jeu ou susceptibles de l'être dans le calcul des flux de recouvrement.

S'agissant des garanties hypothécaires, l'estimation du produit futur de la vente du bien reçu en garantie doit être ajusté à la valeur de marché, en tenant compte notamment de sa vétusté, de sa situation géographique et de l'appétence du marché.

L'estimation de la dépréciation des créances de plus de 15 millions F CFP est effectuée par le Service des Risques de Crédit lors du déclassement de la créance, actualisée par la Direction des Engagements après le transfert du dossier au Pôle Recouvrement Amiable ou au Pôle Contentieux puis à minima à chaque évènement significatif impactant les perspectives de recouvrement et pour chaque arrêté annuel.

Le suivi des dépréciations de ces créances est effectué dans le cadre du Comité des Provisions qui a lieu trimestriellement et qui est animé par le Service des Risques de Crédit. Ce comité est présidé par les dirigeants effectifs de la BCI. Sont présentées les créances identifiées comme ayant une dépréciation inadaptée en fonction des éléments nouveaux du client. Le Comité arbitre sur un maintien des taux de dépréciation ou leur modification.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES (FORBEARANCE)

La mise en place de crédit de restructuration induit des « concessions » accordées aux emprunteurs présentant des signes probables de difficultés financières et notamment un retard de

paiement de 30 jours. La concession accordée peut prendre différentes formes: une restructuration des encours du client, un rallongement de la durée d'un prêt, une suspension des échéances...

L'identification d'une concession a pour conséquence le déclassement de la contrepartie en douteux pendant une période probatoire de 12 mois puis la mise en place d'une période d'observation de 24 mois pendant laquelle la contrepartie sera reclassée en sain mais restera placée sous surveillance. Les incidents survenant pendant l'une des deux périodes auront pour effet de prolonger d'autant la période concernée. Les créances restructurées bénéficient d'une codification spécifique afin d'assurer leur suivi, qui est levée à la fin de la période d'observation de 24 mois.

À noter qu'une renégociation purement commerciale, c'est-à-dire accordée à un client qui ne présente pas de signe probable de difficultés financières, ne rentre pas dans le champ de la restructuration au titre du risque de crédit.

III - RISQUES DE BILAN (GESTION ACTIF-PASSIF)

La gestion actif-passif (GAP) a pour objectif d'estimer et piloter pour l'ensemble du groupe bancaire, l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris, sous la contrainte d'un niveau de rentabilité et du cadre

réglementaire. Elle contribue à sécuriser et favoriser le développement des établissements. Elle permet de mesurer et piloter les risques structurels de bilan (principalement liquidité et taux pour la BCI) au travers de la production et du suivi d'indicateurs de gestion normalisés et analysés régulièrement.

Le Service ALM-Contrôle de Gestion, rattaché à la Direction Administration et Finances, est en charge de la production trimestrielle du bilan ALM et des indicateurs de suivis qui sont présentés en Comité Gestion Actif-Passif.

1. GOUVERNANCE

Les risques de bilan de la BCI sont encadrés par la politique des risques financiers et par un dispositif de limites internes, validées annuellement par le Conseil d'Administration.

Le Comité Gestion Actif-Passif, présidé par les dirigeants effectifs, se réunit trimestriellement en situation normale ou de façon exceptionnelle en cas de nécessité.

Les missions du COGAP sont les suivantes :

- La définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique de gestion globale de bilan ;
- La gouvernance de la gestion actif-passif de la BCI en assurant le contrôle et le suivi des risques de taux d'intérêts et de liquidité ;
- La détermination des orientations de la gestion

opérationnelle en validant les opérations financières de couverture à réaliser, en assurant le suivi de celles décidées lors des précédents comités, et en veillant au respect des limites de risques de taux d'intérêts et de liquidité ;

- La validation des hypothèses financières qui impactent les indicateurs de bilan et leur suivi (et notamment la production de crédit future, les règles d'écoulement, les modélisations comportementales et la prise en compte des options implicites comme par exemple de remboursement anticipé et de renégociation).

Le dispositif de contrôle permanent du risque de taux est réalisé au premier niveau au sein du Service ALM et Contrôle de Gestion et le second niveau est intégré au suivi des Risques Financiers, rattaché à la Directrice des Risques et de la Conformité.

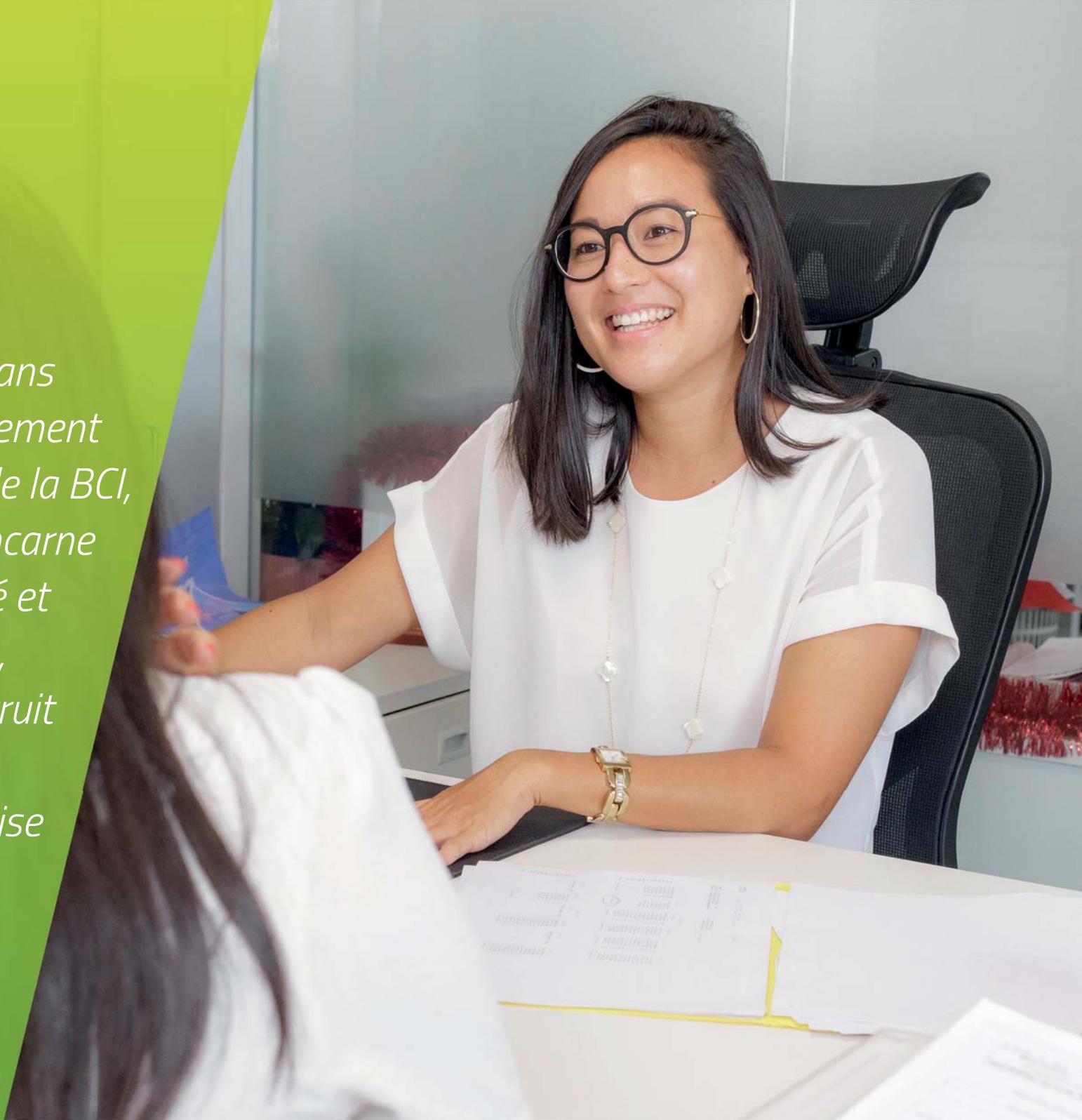
Les risques de taux sont suivis dans le rapport de contrôle trimestriel portant sur les risques financiers, établi par la Direction des Risques et de la Conformité et communiqué aux membres du COGAP ainsi qu'à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de la BRED.

2. RISQUE DE TAUX

Ce risque de taux structurel est, à la BCI, mesuré au moyen d'un outil de modélisation des écoulements des principaux postes de son bilan tenant compte des conventions d'écoulement.

60 **AU FIL DES PARCOURS
LA BCI, UN EMPLOYEUR DE CHOIX**

*Avec 8 ans
d'engagement
au sein de la BCI,
Canelle incarne
la curiosité et
l'excellence,
ayant construit
un parcours
alliant expertise
et leadership.*



CANELLE

*RESPONSABLE DU SERVICE CRÉDIT
PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES*

UN PARCOURS RICHE ET INSPIRANT

Canelle a rejoint la BCI en 2015 en tant que stagiaire à la direction de l'audit. Ce premier pas a marqué le début d'un parcours ambitieux :

> *Après deux expériences de stage en audit, elle a intégré la BCI en CDI en 2016 comme chargée de mission rattachée à la direction générale. Ce poste lui a permis de découvrir l'ensemble des activités bancaires à travers une approche centrée sur la gestion des risques.*

En 2018, *elle a rejoint le pôle juridique en tant que juriste, un rôle dans lequel elle a mobilisé son expertise académique en droit bancaire et financier pour conseiller et accompagner les différents métiers de la banque.*

Depuis 2022, *elle occupe le poste de Responsable du pôle Crédit Professionnels et Entreprises. À ce titre, elle pilote l'organisation du pôle, accompagne ses collaborateurs, et optimise les process pour répondre aux besoins des clients professionnels.*

Ce que la BCI représente pour **Canelle** :

« Mon parcours au sein de la BCI m'a permis d'évoluer dans des rôles variés et enrichissants, tout en consolidant mes compétences. Aujourd'hui, je suis fière de contribuer au développement de nos solutions pour les professionnels et entreprises, en portant les valeurs d'accompagnement et d'excellence. »

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Ce modèle délivre un aperçu statique de la situation de la banque à l'égard de ces critères (impasse et impact des variations de taux) et propose une vision prospective reposant sur des hypothèses régulièrement remises en question au regard de l'activité. Ces hypothèses portent sur le volume et la qualité des activités de collecte et de crédit, sur la répartition par produit de ces activités, sur les comportements attendus de la clientèle en matière de renégociations de taux ou de remboursements anticipés s'agissant du crédit.

Le suivi des risques de bilan est réalisé notamment au travers des indicateurs suivants produits trimestriellement par la Direction Administration et Finances :

- **Sensibilité de la MNI prévisionnelle:** incidence des variations des taux d'intérêts sur la perspective de revenus. Cette variation des revenus correspond à la différence entre les revenus attendus dans un scénario de base et les revenus attendus dans un scénario plus défavorable, de choc ou de tension, dans une perspective de continuité.
- **SOT on EVE:** Incidence de la variation de valeur de l'ensemble du bilan en cas de choc de taux dans une vision extinctive du portefeuille de la BCI, par rapport au scénario de base. Les 6 scénarios sont définis par l'EBA :
 - Choc parallèle vers le haut (+200 points de base),
 - Choc parallèle vers le bas (-200 points de base),

- Pentification de la courbe,
- Aplatissement de la courbe,
- Hausse des taux courts,
- Baisse des taux courts.

3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme « *le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché* ». Le maintien d'une liquidité suffisante demeure donc une nécessité primordiale.

Les deux principaux indicateurs sont :

- Ratio de liquidité LCR calculé et produit mensuellement et estimé quotidiennement,
- Ratio de liquidité NSFR calculé et produit trimestriellement et estimé mensuellement.

Le LCR et le NSFR sont encadrés par des limites réglementaires et des seuils internes d'alerte, validés par le Conseil d'Administration après présentation en Comité des Risques du CA.

La BCI établit également des scénarii de stress de liquidité afin de mesurer sa résistance à une crise de liquidité. Ces scénarios ainsi que l'impasse statique de liquidité font l'objet d'un suivi en COGAP et sont intégrés au rapport ALM et au rapport de Contrôle des Risques Financiers.

Le risque de concentration des dépôts est suivi et mesuré sur le premier déposant, les cinq plus importants puis les dix plus importants déposants. Ce suivi est effectué à travers un reporting présenté en Comité COGAP et figurant au rapport trimestriel ALM.

IV - RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Le risque de non-conformité (RNC) se définit comme un « *risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance* ».

1. ORGANISATION ET MISSIONS

Chaque direction opérationnelle au sein de la BCI est responsable en premier niveau de la gestion des risques de non-conformité de son domaine d'activité.

Le pôle Conformité LCB/FT en tant que fonction de contrôle de second niveau est rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, placée sous l'autorité du Directeur Général assurant ainsi

son indépendance de toute fonction effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Le Pôle Conformité LCB/FT intervient sur les trois lignes de métiers principales :

- **La Conformité Bancassurance** (bancaire, assurance non-vie et assurance-vie) dont le périmètre relève principalement de l'activité de banque de détail. Les thématiques réglementaires couvrent la vérification de la conformité des nouveaux services/produits bancaires, la distribution d'assurance non-vie et vie, la protection de la clientèle, la connaissance clients et le suivi des formations réglementaires obligatoires afférentes.
- **La Déontologie** dont le périmètre englobe la gestion des conflits d'intérêt et la lutte contre la corruption ainsi que le suivi des formations réglementaires et obligatoires afférentes.
- **La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme** (LCB/FT) qui s'assure du respect des programmes de sanctions financières internationales, embargos et gel des avoirs et des dispositifs anti-corruption.

2. GOUVERNANCE

Le Pôle Conformité organise trimestriellement le Comité Conformité, placé sous la présidence des dirigeants effectifs.

Outre l'information donnée sur les textes

applicables aux opérations effectuées par la BCI, le comité Conformité a pour objectif de :

- Présenter l'activité de la conformité bancassurance, de la LCB/FT, et de la déontologie, leurs évolutions, le suivi de la veille réglementaire, le suivi des formations réglementaires, les avis rendus et le résultat des contrôles permanents effectués par le Pôle Conformité au cours du trimestre écoulé ;
- Assurer un suivi des expositions aux risques de non-conformité ;
- Valider et suivre les plans d'actions du Pôle Conformité ;

Le dispositif des risques de non-conformité est encadré par une politique dédiée, validée par le Conseil d'Administration après présentation en Comité des Risques de Crédit.

3. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le contrôle a posteriori des opérations atypiques de la BCI se fait à travers le logiciel Siron®AML qui couvre l'ensemble du processus de détection préventive du blanchiment d'argent permettant ainsi de contrôler les relations clients selon une typologie de risques. Les opérations atypiques ainsi détectées sont remontées sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge de la relation commerciale. Des contrôles permanents de premier niveau sont réalisés par un collaborateur dédié à ceux-ci et rattaché

à la Direction de l'Exploitation Commerciale, et également par les responsables de secteur. Le pôle conformité LCB/FT effectue des contrôles aléatoires de second niveau sur la qualité des réponses apportées ainsi que sur la complétude du traitement des alertes.

Le pôle conformité LCB/FT dispose d'un environnement qui lui est dédié dans lequel sont insérés des scénarios de profilage pour la détection des opérations atypiques. Dans le cadre de la détection des personnes (physiques ou morales) sur listes de sanctions ou de gel des avoirs et des PPE, la BCI dispose également d'un système de détection automatique filtrant les contreparties de ses flux internationaux, ses entrées en relation.

4. CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

L'établissement de cette cartographie repose, dans un premier temps, sur l'évaluation du risque brut de non-conformité, qui est le risque potentiel auquel est exposé un métier sans tenir compte du dispositif existant permettant de mieux le maîtriser.

Cette évaluation repose sur 3 sous-jacents : les impacts d'image et de réputation, les impacts financiers et les impacts administratifs et disciplinaires. Quatre niveaux de risques bruts (critique, élevé, moyen et faible) sont

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

évalués à partir de leur impact unitaire en cas de survenance, indépendamment de leur probabilité et de leur fréquence de survenance. L'impact le plus élevé est pris en compte pour chaque risque de non-conformité.

Dans un second temps, l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques (procédure, contrôle en place...) est évaluée. Les résultats des contrôles permanents, des contrôles périodiques internes et externes, des réclamations et des incidents de l'année concernée par l'évaluation, déterminent l'efficacité du Dispositif de Maîtrise des Risques.

Une fois le DMR évalué, le risque net est calculé par le croisement de l'évaluation du risque brut et de l'évaluation du DMR en place.

La BCI est concernée par 9 grands risques agrégés, en phase avec les grands piliers de la conformité que sont :

- Protection de la clientèle;
- Gouvernance produit;
- Éthique et conduite;
- Encadrement des activités;
- Connaissance client;
- Règlementation, intégrité et transparence des marchés;
- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme;
- Anti-corruption;
- Sanctions & embargos.

Ces 9 grands risques se décomposent en 67 risques détaillés auxquels la BCI est exposée, l'ensemble des risques évalués à fort font l'objet d'un plan d'actions suivi en comité conformité.

V - PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE DES ACTIVITÉS (PUPA)

Un plan d'urgence et de poursuite de l'activité, est un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités, et à limiter ses pertes (définition de l'arrêté du 3 novembre 2014).

1. DISPOSITIF PUPA

Le dispositif PUPA s'applique à l'ensemble des métiers de la BCI et couvre trois scénarios principaux :

- **Scénario 1 (S1) – Indisponibilité des locaux :** Ce scénario correspond à l'indisponibilité prolongée, totale ou partielle d'un des sites principaux accueillant du personnel. De nombreux événements peuvent être à l'origine de ce scénario : incendie, inondation, etc. Au-delà de ces vulnérabilités, l'analyse des menaces est élargie aux crises sociales (grèves,

manifestations...) qui rendraient difficile l'accès aux locaux. Ce scénario est couvert par l'identification de sites de repli et par la stratégie de repli des collaborateurs telle que présentée dans les Plans de Continuité Métier.

- **Scénario 2 (S2) - Indisponibilité du Système d'Information :** Ce scénario correspond à l'indisponibilité totale ou partielle du Système d'Information, qui peut être causée par une panne électrique, une cyberattaque, une panne de réseau informatique, etc. Ce scénario est couvert par des procédures de continuité et de reprises des activités informatiques.
- **Scénario 3 (S3) - Indisponibilité des personnes :** Ce scénario correspond à l'indisponibilité totale ou partielle des collaborateurs. De nombreux événements peuvent être à l'origine de ce scénario : pandémies, mouvements sociaux, etc. Ce scénario est couvert par l'identification des personnes clés « *Key People* » dans les Plans de Continuité Métier.

Il est possible qu'une crise combine tout ou partie de ces scénarios.

Le PUPA de la BCI répond ainsi aux huit grands risques identifiés par le Groupe de Place Robustesse de la Banque de France, adaptés à la situation de la Nouvelle-Calédonie : Pandémie, Catastrophe naturelle (cyclone, inondations, etc.), Cyberattaque, Attentat, Grève générale, Panne générale d'électricité, Accident industriel, Défaillance d'un prestataire critique.

PUPA *ad hoc* « Cyclone »

Compte tenu de la récurrence des dépressions tropicales dans la zone du Pacifique Sud, un scénario de crise spécifique a également été validé et formalisé.

PUPA *ad hoc* « Cyberattaque »

La BCI formalise un PUPA *ad hoc* Cyberattaque. Ce document a pour objectif de fournir aux membres de la Cellule de Crise de la BCI, un ensemble de mesures de réactions des métiers et fonctions supports impliqués dans le traitement de la Cyberattaque. Il intègre également pour chaque scénario des plans de communication dédiés.

S'il n'y a pas eu de déclenchement formel du PUPA au cours de l'exercice 2023, plusieurs événements ont été surveillés par le RPUPA et la cellule de crise. L'objectif étant de fixer les actions visant à préserver la continuité d'activité et à anticiper une dégradation de la situation pouvant conduire au déclenchement effectif du PUPA. Ces événements ont principalement concerné des risques de blocages en raison de mouvements sociaux en Nouvelle-Calédonie ou des déclenchements d'alertes météorologiques dus à des dépressions tropicales ou à des cyclones.

2. GOUVERNANCE

Le Responsable du Plan d'Urgence et de Poursuite des Activités (RPUPA) de la BCI, rattaché

à la Direction des Risques et de la Conformité, assure l'animation de la filière composée des correspondants PUPA métier et fonction support, et de la cellule de crise décisionnelle regroupant les membres du Comité de Direction de la BCI ainsi que plusieurs responsables de services exerçant des activités liées opérationnellement à la cellule de crise.

La Politique PUPA de la BCI est révisée annuellement et présentée en Comité des Risques du Conseil d'Administration, puis au Conseil d'Administration pour validation. Elle constitue la référence interne en matière de continuité d'activité à la BCI et vise à définir le cadre général du dispositif PUPA mis en place, son application ainsi que ses composantes.

VI - SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SSI)

La BCI dispose de son propre Système d'Information, hébergé majoritairement sur ses propres infrastructures réparties sur plusieurs sites en mesure d'assurer 100 % des capacités informatiques. Fortement progicielisée, la BCI s'appuie également sur des prestataires pour le maintien en conditions opérationnelles ou pour le développement des évolutions.

La fonction informatique est partagée entre deux entités, rattachées au Directeur Général Adjoint: la Direction des Systèmes d'Information

et le Département Pilotage des projets et Organisation.

En tant que fonction indépendante des entités en charge de la fonction informatique, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité.

La Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) est actualisée annuellement. Elle est présentée en Comité SSI, puis au Comité des Risques du Conseil d'Administration et validée par le Conseil d'Administration. Cette politique constitue le principal document de référence en matière de Sécurité des SI. Elle définit les éléments stratégiques, les directives, procédures, règles organisationnelles et techniques, ayant pour objectif la protection des systèmes d'information de l'entreprise.

La DSI procède à la formalisation des contrôles permanents de premier niveau. Ces contrôles sont intégrés dans les logiciels de gestion de l'exploitation afin de fluidifier les processus. Concernant les contrôles de second niveau, la BCI dispose d'un référentiel des points de contrôles permanents et portant sur l'ensemble des règles de la PSSI. Les défauts constatés sont le cas échéant pris en compte dans les projets en cours.

En complément des audits, des cabinets

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

spécialisés dans les tests d'intrusion sont missionnés annuellement.

Le comité des Risques Numériques, présidé par le Directeur Général et animé par le responsable des Risques Numériques se réunit tous les quadrimestres et couvre la sécurité des systèmes d'information, le plan d'urgence et de poursuite des activités ainsi que la protection des données personnelles.

VII - RISQUES OPÉRATIONNELS ET CONTRÔLES PERMANENTS

Le risque opérationnel, défini par l'article 10 j de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, est « *le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'évènements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des évènements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement UE n°575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle* ».

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par le Service des Risques Opérationnels, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité. Il est relayé par des correspondants sur l'ensemble du périmètre de la BCI dans ses différents métiers et fonctions supports.

Le suivi des risques opérationnels de la BCI s'appuie sur une cartographie annuellement mise à jour, sur un outil de déclaration et de suivi dédié et sur la mise en place d'un processus de remontée des incidents s'appuyant sur des correspondants répartis dans les différentes directions.

Des guides méthodologiques N1 et N2, actualisés annuellement, répertorient l'ensemble des contrôles hiérarchiques déployés dans un outil dédié. Ces guides précisent pour chaque contrôle: son rattachement, sa périodicité, sa méthode d'échantillonnage, sa taille d'échantillon, son mode de sélection de l'échantillon et les précisions afférentes à chaque point de contrôle. Le guide méthodologique N1 est composé de 101 fiches, répartis sur l'ensemble des entités de la BCI.

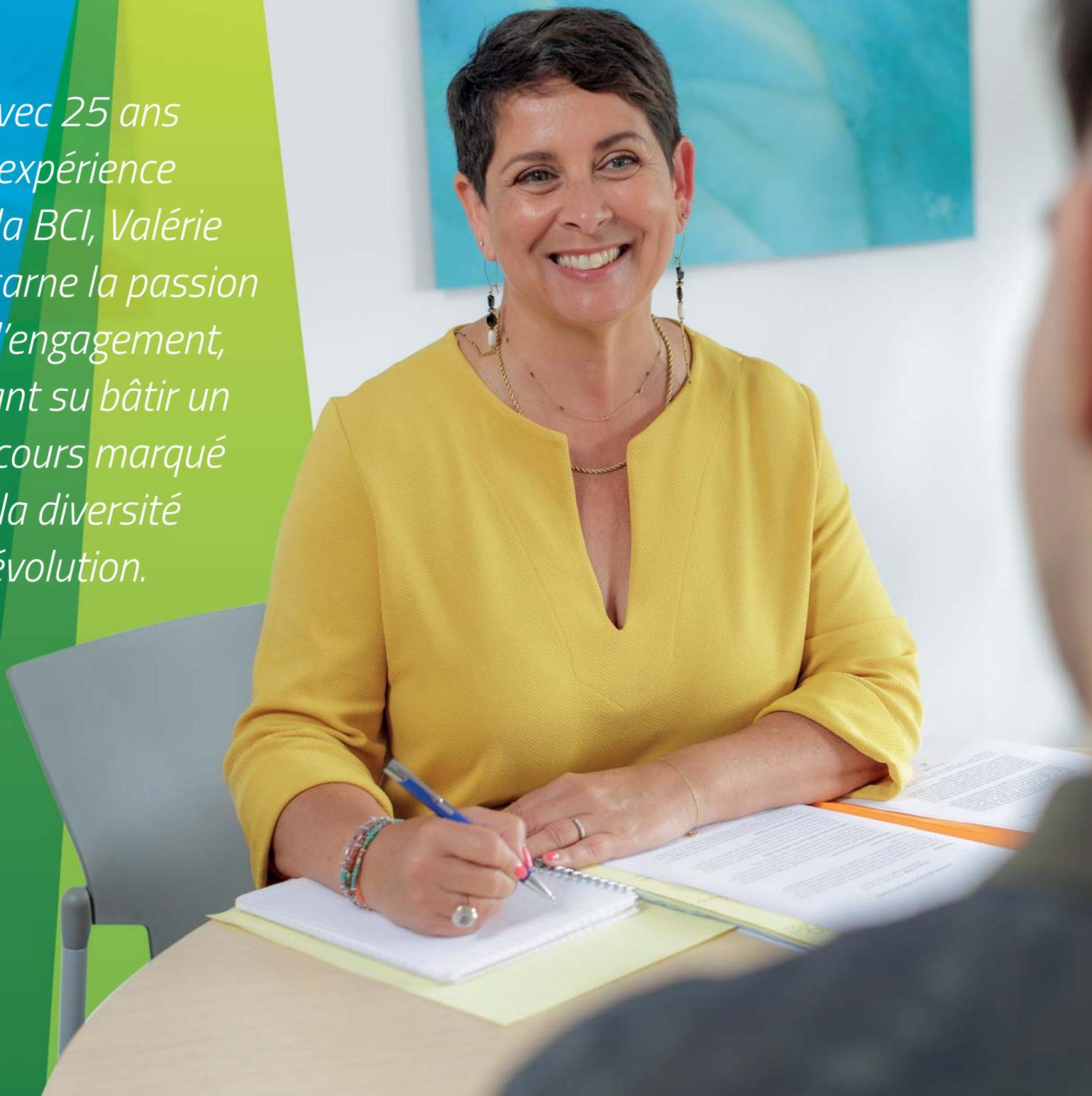
Dans le cadre du dispositif de contrôles agences, le Service des Risques Opérationnels assure le suivi et la vérification des contrôles formalisés par les responsables des différentes agences du réseau commercial de la BCI. Ces contrôles couvrent l'ensemble des activités courantes d'un point de vente (surveillance des encaisses, opérations de guichets, activité de crédit, sécurité des locaux et des personnes, etc.). Ils sont exercés de façon permanente sur chaque domaine d'activité selon un périmètre déterminé. Ils sont formalisés selon une périodicité fixée suivant la nature et le type de contrôle.

Les contrôleurs de second niveau du Service des Risques Opérationnels s'assurent dans le cadre de leurs surveillances de la bonne réalisation des contrôles de premier niveau conformément aux procédures internes. Les contrôles contradictoires, réalisés en partie sur un échantillon vérifié en premier niveau permettent de mesurer la fiabilité et l'efficacité du dispositif de ce contrôle de premier niveau ainsi que le degré de maîtrise du risque.

Le Comité des Risques Opérationnels présidé par les dirigeants effectifs de la banque se réunit trimestriellement et couvre notamment: les résultats des contrôles permanents de premier et deuxième niveaux, la répartition et l'évolution des incidents opérationnels (en nombre et en montant), le suivi des indicateurs prédictifs de risque. La Politique des Risques Opérationnels est actualisée annuellement et validée par le Conseil d'Administration après avoir été présentée au Comité des Risques du Conseil d'Administration.



*Avec 25 ans
d'expérience
à la BCI, Valérie
incarne la passion
et l'engagement,
ayant su bâtir un
parcours marqué
par la diversité
et l'évolution.*



VALÉRIE

CHARGÉE DU RECRUTEMENT
ET DES MOBILITÉS INTERNES

UN PARCOURS RICHE ET INSPIRANT

Valérie a débuté sa carrière en tant que conseillère d'accueil à la Direction du Réseau avant d'occuper différents rôles clés :

> *Conseillère clientèle particuliers dans une agence à Nouméa.*

> *Téléconseillère, puis superviseur au Centre de Relation Client.*

> *Depuis près de 8 ans, elle est en charge du recrutement et des mobilités internes au sein de la Direction des Ressources Humaines.*

> *Elle occupe également le rôle de Déléguée à la Lutte contre le Sexisme (DLS), reflétant son implication dans des causes sociétales essentielles.*

Ce que la BCI représente pour Valérie :

« Mon parcours à la BCI témoigne des nombreuses opportunités qu'offre l'entreprise à ceux qui souhaitent évoluer. Passer de la relation clientèle à la DRH a été un tournant majeur dans ma carrière. Aujourd'hui, mon rôle me prépare à de nouvelles responsabilités. La BCI est un lieu où chacun peut progresser à son rythme, avec le soutien nécessaire. »

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Forum du Centre
30 route de la Baie-des-Dames
BP 73 - 98845 Nouméa Cedex

KPMG AUDIT

Immeuble Koneva - 3 rue Ernest-Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES, MEMBRES DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE NOUMÉA

Banque Calédonienne d'Investissement SAEM

Siège social : 54, avenue de la Victoire
98000 Nouméa
Capital social : 15 000 000 000 FCFP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

70

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Calédonienne d'Investissement SAEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Votre société constate des dépréciations et provisions afin de couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités dans un contexte et selon les modalités décrites dans les notes en page 6 (§ Faits caractéristiques de l'exercice), en page 8 (§ 1.2) et 12 (§ 1.10) de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions spécifiques et avons procédé sur ces bases, ainsi que par sondages, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle ont été mentionnées dans le rapport de gestion.

Nouméa, le 10 avril 2025
Les commissaires aux comptes

OCEA Nouvelle-Calédonie
Nicolas Bernier
Associé

KPMG Audit
Jacques Le Maître
Associé

Assemblée générale ordinaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Séance du 24 avril 2025

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 24 avril 2025,

- Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, qui lui ont été présentés par le Directeur Général;
- Après avoir entendu le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE, représenté par Monsieur Nicolas BERNIER et KPMG Audit représenté par Monsieur Romain CHOMIKI;

1. Approuve les comptes qui lui ont été remis;
2. Fait siens tous actes et opérations effectués au cours de l'exercice et donne quitus à son Conseil d'Administration de sa gestion de l'exercice 2024.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 24 avril 2025, approuve, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2024 se soldent par une perte nette de 778 386 590 F CFP, la proposition du Conseil d'Administration:

- d'imputer sur les « Autres réserves » cette perte, et,
- de constituer, conformément à l'article 2 de la Loi de Pays n°2025-2 du 2 janvier 2025, une réserve facultative non distribuable de 210 896 588 F CFP, par imputation sur les « Autres réserves », correspondant aux indemnités d'assurances perçues consécutivement aux sinistres subis lors des émeutes de 2024, diminuées des pertes enregistrées sur actifs immobilisés détruits.

AVIS CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2024 AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES VISÉES À L'ARTICLE L 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 24 avril 2025, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 225-115 4° du Code de Commerce, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures d'un montant de 216 582 508 FCFP versées durant l'exercice 2024 aux personnes mentionnées à l'article L 225-115 4° du Code de Commerce.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 24 avril 2025, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce et relève l'absence de conventions.

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent partout où besoin sera.



AU FIL DES PARCOURS
74
LA BCI, UN EMPLOYEUR DE CHOIX

*Avec 10 ans de
carrière à la BCI,
Fiona incarne
l'expertise et la
détermination,
ayant su évoluer
et relever des
défis au fil des
années.*



FIONA

*RESPONSABLE DU SERVICE COMPTABILITÉ
ET FINANCIER*

UN PARCOURS RICHE ET INSPIRANT

Fiona a rejoint la Banque en 2014 en tant que comptable aux états réglementaires, entamant ainsi une aventure professionnelle exigeante et formatrice.

2018 Elle devient comptable en charge des états financiers, poursuivant sa formation en comptabilité sur son temps personnel, portée par son envie d'approfondir ses compétences.

2020 Une réorganisation interne lui permet d'accéder au poste de responsable opérationnel de la comptabilité générale, valorisant ainsi son expertise métier.

2021 Nouvelle étape clé: **Fiona** est promue Responsable du service comptable et financier, où elle pilote aujourd'hui une équipe de 11 collaborateurs répartis sur 4 périmètres complémentaires.

Ce que la BCI représente pour **Fiona** :

« Mon parcours reflète la richesse des opportunités offertes par la BCI. Grâce à des managers bienveillants, des équipes soudées et une culture du partage des savoirs, j'ai pu relever des défis variés et évoluer dans un environnement stimulant. Chaque jour, j'ai la chance de travailler avec une équipe extraordinaire et d'apprendre dans un métier où les défis sont constants. »

Les comptes annuels publiables

LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF		en milliers F CFP	
Notes		31/12/2024	31/12/2023
Opérations de trésorerie et interbancaires		74 192 029	76 778 420
	Caisse, banques centrales, C.C.P	56 392 286	54 481 199
2.1	Créances sur les Établissements de Crédit	17 799 744	22 297 221
	- À vue	3 909 540	7 975 174
	- À terme	13 890 203	14 322 047
2.2	Créances sur la clientèle	327 637 040	343 041 414
	Créances commerciales	503 473	708 879
	Autres concours à la clientèle	318 072 669	333 640 208
	Comptes ordinaires débiteurs	9 060 898	8 692 327
Opérations sur titres		6 480 900	7 659 106
2.3.1	Obligations et autres titres à revenu fixe	6 480 900	7 659 106
2.3.2	Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Valeurs immobilisées		5 289 540	5 298 201
2.4	Prêts participatifs		
2.5	Participations et autres titres détenus à long terme	1 296 730	1 252 094
2.6	Parts dans les entreprises liées	251 655	293 790
2.7	Immobilisations incorporelles	300 184	273 502
2.8	Immobilisations corporelles	3 440 971	3 478 814
2.9	Créances douteuses	-	-
Comptes de tiers et divers		5 074 921	5 782 662
2.9.1	Autres actifs	3 160 922	3 068 344
2.10.1	Comptes de régularisation	1 914 000	2 714 319
TOTAL ACTIF		418 674 430	438 559 803

au 31 décembre 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024

PASSIF		en milliers F CFP	
Notes		31/12/2024	31/12/2023
	Opérations de trésorerie et interbancaires	112 108 232	121 212 032
2.1	Dettes envers les établissements de crédit	112 108 232	121 212 032
	- À vue	2 054 933	4 261 870
	- À terme	110 053 299	116 950 162
2.2	Comptes créditeurs de la clientèle	252 864 097	257 947 869
	Comptes d'épargne	23 240 288	26 134 399
	- À vue	23 240 288	26 134 399
	Autres dettes	229 623 809	231 813 470
	- À vue	125 883 741	135 365 884
	- À terme	103 740 068	96 447 585
2.3.3	Dettes représentées par un titre	3 583 774	6 557 016
	Titres de créances négociables	3 583 774	6 557 016
	Comptes de tiers et divers	5 196 556	5 997 095
2.9.2	Autres passifs	2 202 212	2 725 320
2.10.2	Comptes de régularisation	2 994 344	3 271 775
	Provisions et dettes subordonnées	6 618 704	6 864 336
2.11	Provisions pour risques et charges	1 097 997	1 343 629
2.12	Fonds pour risques bancaires généraux	5 520 707	5 520 707
2.13	Capitaux propres hors FRBG	38 303 068	39 981 455
	Capital souscrit versé	15 000 000	15 000 000
	Réserves	24 081 455	22 480 845
	Report à nouveau débiteur		-
	Résultat de l'exercice	- 778 387	2 500 610
	TOTAL PASSIF	418 674 430	438 559 803

Les comptes annuels publiables

LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2024

ENGAGEMENTS REÇUS		en milliers F CFP	
Notes	31/12/2024	31/12/2023	
3.1.1	Engagements de financement	-	-
	Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
3.2.1	Engagements de garantie	5 933 482	2 598 776
	Engagements reçus d'établissements de crédit	5 933 482	2 598 776
3.3	Autres engagements reçus	6 001 572	7 625 601
	Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	6 001 572	7 625 601
	Engagements reçus de la clientèle	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		11 935 053	10 224 377

78

ENGAGEMENTS DONNÉS		en milliers F CFP	
Notes	31/12/2024	31/12/2023	
	Engagements de financement	26 714 378	31 071 120
3.1.2	Engagements en faveur de la clientèle	26 714 378	31 071 120
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
	Engagements de garantie	16 320 561	14 147 530
	Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 574 879	99 250
3.2.2	Engagements d'ordre de la clientèle	12 436 423	13 848 960
	Engagements donnés sur clientèle douteuse	309 258	199 320
3.3.2	Autres engagement donnés	104 477 593	123 562 954
	Créances données en garantie	104 477 593	123 562 954
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		147 512 532	168 781 605

au 31 décembre 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024

COMPTE DE RÉSULTAT		en milliers F CFP	
Notes		31/12/2024	31/12/2023
4.1	Intérêts et produits assimilés	13 131 088	11 963 101
	Sur opérations avec les établissements de crédit	2 107 455	1 303 021
	Sur opérations avec la clientèle	11 023 633	10 660 080
4.2	Intérêts et charges assimilées	- 7 414 593	- 5 153 009
	Sur opérations avec les établissements de crédit	- 3 856 695	- 2 951 635
	Sur opérations avec la clientèle	- 3 399 901	- 1 936 458
	Sur dettes représentées par des titres	- 137 164	- 247 555
	Autres intérêts et charges assimilées	- 20 832	- 17 362
4.3	Revenus des titres à revenu variable	75 563	80 839
4.4	Commissions (Produits)	5 148 734	5 706 420
4.5	Commissions (Charges)	- 1 592 882	- 1 602 117
4.6	Gains sur opérations de portefeuille de négociation	417 384	478 622
	Solde (bénéfice) des opérations de change	417 384	478 622
4.7	Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés	-	-
	Solde (bénéfice) des opérations sur titres en portefeuille	-	-
4.8	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	- 93 882	56 167
4.8.1	Autres produits d'exploitation bancaire	250 817	116 121
4.8.2	Autres charges d'exploitation bancaire	- 344 699	- 59 954
	Produit Net Bancaire	9 671 413	11 530 023
4.9	Charges générales d'exploitation	- 5 690 764	- 5 992 663
4.9.1	Frais de personnel	- 3 912 747	- 4 117 360
4.9.2	Autres frais administratifs	- 1 664 418	- 1 817 615
4.9.3	Impôts et taxes	- 113 599	- 57 687
4.10	Dotations aux amortissements et dépréciations	- 565 640	- 455 279
	Résultat brut d'exploitation	3 415 009	5 082 081
4.11	Coût du Risque	- 4 303 540	- 724 577
	Résultat d'Exploitation	- 888 531	4 357 504
4.12	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	208 424	4 989
	Résultat courant avant impôts	- 680 107	4 362 493
4.13	Résultat exceptionnel	13 550	9 601
	Résultat avant FRBG et impôts	- 666 557	4 372 094
	Dotations / Reprises de FRBG et provisions règlementées	-	-
4.14	Impôts sur les bénéfices	- 111 829	- 1 871 484
	RÉSULTAT NET	- 778 387	2 500 610

*Employé à la BCI depuis décembre 2015, **Florian** incarne l'évolution interne rendue possible par la confiance et l'accompagnement des équipes. Son parcours, jalonné d'opportunités, reflète l'esprit dynamique et engagé de la BCI.*



FLORIAN

RESPONSABLE D'AGENCE

UN PARCOURS EN CONSTANTE PROGRESSION

Depuis ses débuts, **Florian** a su saisir chaque opportunité pour monter en compétences et gagner en responsabilité :

2015 Il débute en tant que conseiller d'accueil à l'agence Anse-Vata, avant de poursuivre au Médipôle.

2021 Il évolue ensuite en tant qu'attaché de clientèle, puis conseiller de clientèle à l'agence Victoire, enrichissant son expérience terrain et sa relation client.

2024 Il franchit une étape clé de sa carrière en devenant responsable de l'agence de Boulouparis et du bureau de change de l'aéroport International La Tontouta, un rôle structurant et motivant.

Ce que la BCI représente pour Florian :

« La BCI, c'est une entreprise dynamique et familiale, qui croit en ses collaborateurs et leur offre de vraies perspectives d'évolution. Proche de ses équipes et de ses clients, elle porte des valeurs fortes auxquelles j'adhère pleinement. C'est une entreprise dans laquelle je suis fier de travailler et de m'investir au quotidien. »

CADRE GÉNÉRAL

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'EXERCICE a été marqué par une crise économique et sociale liée aux émeutes survenues en Nouvelle-Calédonie en mai 2024. Ces événements ont eu un impact significatif sur l'activité de la Banque, à plusieurs niveaux.

Les troubles ont entraîné des pertes de valeurs, des destructions d'immobilisations et la dépréciation d'un immeuble. Le montant du préjudice non couvert est de 278 millions F CFP tandis que nous enregistrons une plus-value nette comptable de 211 millions F CFP liée à la sortie de nos immobilisations.

Les tensions économiques et l'instabilité ont fortement freiné l'activité commerciale. Ce ralentissement se traduit par une diminution de la production de crédit, notamment dans le secteur du crédit à l'habitat, qui a subi un net repli en raison d'une baisse de la demande.

Face aux difficultés rencontrées par les agents économiques, la Banque a mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement, parmi lesquels :

- La mise en place de reports d'échéances ;
- La restructuration de crédits.

Les demandes des clients ont conduit la Banque à l'étude au cas par cas des dossiers et chaque fois que nécessaire à procéder au déclassement de la créance.

Par ailleurs, la Banque a poursuivi sa politique de dépréciations complémentaires sur les créances douteuses et compromises au regard des difficultés à recouvrer celles-ci. Les dépréciations complémentaires pratiquées s'élèvent à 1806 millions F CFP à fin 2024, après constat d'une dotation complémentaire de 690 millions F CFP sur l'exercice.

La provision sectorielle précédemment constituée pour couvrir les difficultés du secteur du Nickel a été intégralement reprise, cette situation s'inscrivant désormais dans un risque plus global affectant l'ensemble de l'économie calédonienne couverte par le Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement post-clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque, n'est à signaler.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

LES comptes annuels de la Banque Calédonienne d'Investissement clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit, aux instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, aux règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, au règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables et dans le respect des principes comptables généralement admis.

La Banque déroge toutefois aux préconisations de la réglementation dans les 2 cas suivants :

- la Banque n'a pas mis en œuvre l'avis 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité qui prévoit que les engagements aux conséquences défavorables pour les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne logement doivent être provisionnés à chaque arrêté, ces engagements étant relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. La mise en œuvre de l'épargne logement en Nouvelle-Calédonie qui ne remonte qu'à septembre 2002 et la faiblesse du nombre d'opérations d'épargne ou de crédit, ne permettent pas à la Banque de disposer d'échantillons mathématiques suffisants pour estimer les comportements futurs d'épargne

et de crédit, et par là même, les conséquences défavorables qui pourraient en résulter. Compte tenu du volume restreint des dépôts d'épargne, les engagements qui pourraient en résulter ne pourraient être que faibles.

- La Banque a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2010, l'avis 2009-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, mais elle enregistre au passif en produits constatés d'avance, les commissions à étaler, au lieu de les enregistrer en diminution des créances.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2024 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement. Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets de dépréciations, d'amortissements et de corrections de valeur. Tous les montants sont exprimés en milliers F CFP (sauf mention contraire). Pour mémoire, la parité Franc CFP / Euro est fixe et s'établit comme suit :

$$1\ 000\ \text{francs CFP} = 8,38\ \text{euros.}$$

ACTIF

1.1 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur montant net de dépréciations. Elles comprennent les créances commerciales, les autres concours à la clientèle qui totalisent les

crédits de trésorerie, les crédits à l'exportation, les crédits à l'habitat, les crédits d'équipement et les valeurs en cours d'imputation, ainsi que les comptes débiteurs de la clientèle. Elles sont inscrites au bilan pour le montant du principal restant dû et non exigible à la date de clôture.

Les intérêts courus non échus sur opérations avec la clientèle ainsi que les intérêts capitalisés du fait des périodes de différé sont intégrés aux créances auxquelles ils sont rattachés.

La Banque utilise pour l'évaluation de ses créances deux indicateurs : la cotation IEOM et un système interne d'évaluation de la relation commerciale à 12 niveaux classés de A à L.

La segmentation des encours retenue par l'établissement est la suivante :

Outre la segmentation des crédits par durée restante à courir, la Banque a retenu l'approche suivante en matière de ségrégation des crédits :

- Par grand type de contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises, secteur public) ;
- Pour les entreprises et professionnels, par secteur d'activité économique ; les secteurs suivants ont été retenus : Développement rural, Pêche, Artisanat / Industrie, Hôtellerie / Tourisme, Services / Commerce, Crédits sécheresse, Prêts en devises, et Autres crédits court terme.

Compte tenu de son poids pour l'établissement, le secteur de l'immobilier est présenté toutes contreparties confondues.

La Banque opère l'intégralité de son activité de crédit en Nouvelle-Calédonie. La présentation par secteur géographique à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie n'est pas jugée être un indicateur critique.

1.2 CRÉANCES DOUTEUSES ET DÉPRÉCIATIONS

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, en harmonisation avec les événements de défaut conformément à la réglementation applicable.

La mise en place d'une concession à un débiteur présentant des signes probables de difficulté financière ou la diminution de plus de 1 % de la valeur actualisée des cash-flows d'une créance a pour conséquence d'identifier cette créance comme étant en situation de « *forbearance* ». Ceci conduit également à son déclassement en douteux et par contagion au déclassement du client.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont celles pour lesquelles aucun reclassement en encours sain

n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles, les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain à l'issue d'une période de probation de 90 jours pendant laquelle les règlements ont repris de façon régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les créances déclassées identifiées « *forbearance* » restent, quant à elles, en défaut pendant une période probatoire de 12 mois puis sont reclassées en encours sain en conservant leur identification « *forbearance* » pendant une période d'observation de 24 mois au cours desquels elles restent placées sous surveillance. Les incidents survenant pendant l'une des deux périodes auront pour effet de prolonger d'autant la période concernée et le maintien ou le retour du client en statut douteux selon la typologie de l'incident. À l'issue de la période d'observation, la qualification du contrat en « *forbearance* » est levée.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire,

jusqu'au prononcé de la déchéance du terme. Lorsqu'ils sont impayés, ils sont intégralement dépréciés. Les mouvements sur la dépréciation pour intérêts des créances douteuses amortissables sont portés en correction des produits d'exploitation bancaire constatés. En l'absence d'information sur l'encaissement des intérêts des crédits non amortissables, les dépréciations constituées sur ces intérêts ne sont pas retraitées.

Les créances d'un montant inférieur à 15 millions F CFP font l'objet d'une dépréciation établie sur la base d'une modélisation des défaillances observées par le passé sur des groupes de créances homogènes. Les créances d'un montant supérieur ou égal à 15 millions F CFP font l'objet d'une analyse et d'une estimation individuelle des perspectives de recouvrement. Les dépréciations ainsi déterminées font l'objet d'une actualisation au taux du crédit. L'effet de désactualisation constaté sur les exercices suivants reste imputé sous la rubrique coût du risque. Ces dépréciations sont inscrites directement en diminution de l'actif.

Les remboursements d'arriérés sont imputés prioritairement sur les échéances les plus anciennes, d'abord sur les pénalités de retard, puis sur les intérêts et enfin sur le capital.

1.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

Les titres sont classés dans les catégories suivantes: titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de

transaction. Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

1.4 TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, au prorata des titres détenus, sur la base des fonds propres connus, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Lorsque les résultats de l'exploitation sont déficitaires de manière récurrente ou en l'absence de visibilité consécutive à l'absence de transmission des documents comptables, une dépréciation est constatée par prudence à hauteur de 100 % de la valeur d'acquisition de la participation.

- Sont classés en titres de participation, les titres dont la détention durable est estimée utile à la Banque en raison de son activité.
- Sont classés en autres titres détenus à long terme, les titres de sociétés participant directement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels acquis par l'entreprise sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation selon

le mode linéaire à partir de leur date de mise en service, soit :

- Logiciels micro-informatiques 1 à 3 ans
- Logiciels bancaires 1 à 7 ans

Les coûts de développement interne générés par la mise en œuvre de projets d'ampleur sont inclus dans le coût des logiciels concernés. Les autres coûts de développement supportés par la société sont comptabilisés directement en charges.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des constructions et des terrains acquis initialement par la SICNC, conservés par la BCI lors de la scission, et qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre le 31 décembre 1987. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire exclusivement.

Les durées probables d'utilisation ont été estimées à :

- ✱ Constructions :
 - Façades destructibles 15 à 30 ans
 - Fondations et ossatures 30 à 50 ans
 - Couverture 25 ans
 - Ravalement et étanchéité 10 ans
 - Équipements techniques 10 ans
 - Agencements intérieurs 10 ans
- ✱ Matériel, mobilier, et agencements de 4 à 10 ans
- ✱ Matériel informatique de 3 à 7 ans
- ✱ Véhicules 5 ans

Sont également classées en immobilisations corporelles, les participations majoritaires dans

des sociétés civiles immobilières ainsi que les avances en comptes courants qui ont été faites à ces sociétés, pour financer la construction de locaux d'exploitation. Elles ne font l'objet d'aucun amortissement. Lorsque leur résultat est déficitaire, il fait l'objet d'une dépréciation des titres et créances rattachées. Cette dépréciation est assimilable à un amortissement.

1.7 INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les intérêts courus non échus sur opérations interbancaires figurent dans le poste d'actif à raison duquel ils sont dus.

PASSIF

1.8 DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne ordinaires et autres dettes pour la clientèle. Est incluse, dans les dettes envers les établissements de crédit, la mobilisation de fonds par voie de réescompte auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont constituées exclusivement par des titres de créances négociables avec ou sans sûretés.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en compte de dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat et figurent sous la rubrique « Titres de créances négociables ».

1.10 PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 du même code, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Elles comprennent notamment :

- Les provisions pour charges de retraite et primes de fidélité du personnel ;
- Les provisions pour promesses de rétrocession de crédit d'impôts ou d'abandon de créances consenties dans le cadre d'opérations visées à l'article Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

Le calcul des droits à indemnité de départ à la retraite et des droits à prime de fidélité, acquis par les salariés au titre des années de présence dans la Banque, prend en compte les probabilités de réalisation de ces droits. Les charges de retraite sont supportées par les caisses et les organismes auprès desquels la Banque et ses salariés cotisent. Ce poste recouvre également les provisions destinées à couvrir les risques et charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, que des événements survenus ou en cours rendent

probables, nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine et notamment :

- Le risque probable de mise en jeu d'engagements par signature ;
- La provision pour litiges clients ;
- La provision pour litiges sociaux ;
- Une provision sectorielle sur le secteur Nickel.

1.11 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Doté ou repris conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, le fonds pour risques bancaires généraux est destiné à faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais relevant de l'activité bancaire.

ENGAGEMENTS (HORS-BILAN)

1.12 ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

Sont considérés comme engagements, tous droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine de la Banque sont subordonnés à la réalisation de conditions (cautions ou avals) ou d'opérations ultérieures (autorisations de crédit). Seuls les engagements qui ont un caractère d'irrévocabilité sont enregistrés au hors-bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT

1.13 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les produits et les charges d'exploitation sont comptabilisés selon le principe d'indépendance des exercices. Les commissions sont comptabilisées selon le critère de la date d'exigibilité, d'encaissement ou de paiement.

1.14 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont constituées :

- Des emprunts souscrits par la BCI auprès d'établissements financiers ;
- Du montant des avoirs des clients logés dans les livres de la banque, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- Du montant des avoirs de la BCI logés dans les livres des correspondants étrangers, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- Des encaisses destinées aux opérations de change manuel ;
- Des titres de créances négociables émis en devises ;
- Des titres de participations acquis en devises ;
- Les engagements en devises.

Toutes ces transactions font l'objet d'une réévaluation mensuelle aux cours de clôture et d'un enregistrement au compte de résultat hormis les opérations pour lesquelles sont enregistrées un écart de réévaluation.

1.15 IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Banque comptabilise un impôt différé pour étaler les crédits d'impôt des Prêts à Taux Zéro sur la durée de vie de ces prêts.

1.16 PRIME D'INTÉRESSEMENT

La prime d'intéressement due au personnel est constatée à la clôture de l'exercice en créditeurs divers. Son montant a été fixé en application de l'accord signé en 2023 pour les exercices 2023 à 2025 inclus.

NOTE 2 – OBSERVATIONS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF

2.1 OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les échéances des créances et des dettes avec les établissements de crédit s'analysent de la manière suivante :

en milliers FCFP	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
De 0 à 3 mois	19 948 361	24 002 900	11 998 052	15 129 977
De 3 à 12 mois	12 738	12 131	24 480 491	35 498 192
De 1 à 5 ans	15 260	32 142	55 668 888	48 001 564
Plus de 5 ans	17 900	17 900	16 002 643	20 628 249
Créances et dettes rattachées	-2 194 516	-1 767 851	3 958 157	1 954 051
TOTAL	17 799 744	22 297 221	112 108 232	121 212 032

Parmi les opérations ci-dessus, les refinancements obtenus auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer font l'objet de créances données en garantie. Les montants des refinancements et des créances données en garantie sont synthétisés ci-dessous :

en milliers FCFP	MONTANT DU REFINANCEMENT		MONTANT DES CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Réesc compte	-	-	-	-
Lignes de refinancement (LR)	44 822 369	50 700 466	104 477 593	118 039 954

2.2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

A) Détail des créances et des dettes avec la clientèle par échéance

en milliers FCFP	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
De 0 à 3 mois	34 382 190	28 629 367	172 615 461	192 292 222
De 3 à 12 mois	26 142 562	25 831 628	48 793 822	30 995 069
De 1 à 5 ans	99 372 768	109 398 718	31 698 790	35 150 295
Plus de 5 ans	166 561 110	178 427 058	94 843	96 171
Créances et dettes rattachées	1 178 410	754 642	-338 819	-585 888
TOTAL	327 637 040	343 041 414	252 864 097	257 947 869

La centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations de la collecte du Livret A représente 2 363 millions F CFP à la clôture de l'exercice. Elle est présentée en déduction des opérations avec la clientèle au passif.

B) Détail des créances sur la clientèle:

► Par secteur d'activité

en milliers FCFP	Brut	Dépréciation	Net 2024	Net 2023
Créances commerciales	618 231	114 758	503 473	708 879
Crédit à l'immobilier	189 133 710	3 969 226	185 164 484	192 994 053
Crédit de trésorerie	48 298 994	3 460 688	44 838 306	53 828 770
Prêts aux professionnels :	90 469 098	2 628 868	87 840 230	86 329 889
. Développement rural	5 996 242	123 941	5 872 301	5 147 194
. Pêche	48 056	14 206	33 850	23 435
. Artisanat / Industrie	1 926 215	201 251	1 724 964	2 164 055
. Hôtellerie / Tourisme	4 321 927	123 287	4 198 640	3 336 550
. Services / Commerce	77 999 094	2 151 300	75 847 793	75 501 994
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Créances rattachées	177 564	14 883	162 681	156 661
Collectivités publiques	-	-	-	-
Valeurs en cours d'imputation	229 650	-	229 650	487 492
Comptes ordinaires débiteurs	10 795 552	1 734 654	9 060 898	8 692 330
TOTAL (1)	339 545 233	11 908 193	327 637 040	343 041 414
(1) dont encours restructuré à des conditions hors-marché	-	-	-	-

Les valeurs en cours d'imputation enregistrent le montant des échéances de prêts exigibles à la clôture de l'exercice et impayées à cette même date, ainsi que les prélèvements en cours de recouvrement non encore imputés sur les comptes clients, compte tenu des délais de règlement.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent l'ensemble des découverts autorisés ou non.

► Par contrepartie

en milliers FCFP	Brut	Dépréciation	Net 2024	Net 2023
Sociétés et quasi-sociétés	147 376 167	5 848 552	141 527 614	145 159 933
Entrepreneurs individuels	20 551 405	1 278 415	19 272 990	21 293 393
Particuliers	170 431 982	4 732 020	165 699 962	175 091 647
Autres	956 030	49 206	906 824	1 008 945
Valeurs en cours d'imputation	229 650	-	229 650	487 496
TOTAL	339 545 233	11 908 193	327 637 040	343 041 414

RISQUES IMMOBILIERS

Les crédits à l'habitat représentent 56,5 % du montant brut des Autres Concours à la Clientèle. Dans ce secteur, les risques de la BCI sont limités compte tenu de leur large répartition et du fait que la majorité des crédits à l'immobilier est garantie par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle.

en milliers FCFP

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts garantis par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle	177 154 271	182 989 153
Crédits à l'immobilier	189 133 710	194 906 188
Taux de couverture	93,67 %	93,89 %

Outre les crédits amortissables à l'habitat, les crédits à l'immobilier comprennent également le financement à court terme de promotions immobilières. Ce marché représente 2 % du portefeuille immobilier.

Le taux de dépréciation des créances douteuses et litigieuses relatives à des concours amortissables à l'immobilier, s'élève à 31,4 %. Leur taux de douteux rapporté à l'encours brut est de 6,7 %.

Les créances douteuses sur promotion s'élèvent pour leur part à 3,4 % de l'encours total accordé aux promoteurs. Elles sont dépréciées à hauteur de 46 %.

Dans leur globalité, les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 43,4 %. Elles sont détaillées comme suit :

C) Détail des créances douteuses

Les créances douteuses sont détaillées comme suit pour leur valeur brute :

► Par secteur d'activité

en milliers FCFP

	31/12/2024	31/12/2023
Créances commerciales	148 629	96 368
Crédit à l'immobilier	12 626 491	6 592 309
Crédit de trésorerie	6 435 970	4 705 529
Prêts aux professionnels :	6 040 590	2 903 616
. Développement rural	223 184	186 227
. Pêche	14 206	14 588
. Artisanat / Industrie	329 671	136 595
. Hôtellerie / Tourisme	334 359	134 225
. Services / Commerce	5 124 288	2 423 068
. Crédits sécheresse	-	-
. Créances rattachées	14 883	8 913
Collectivités publiques	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	2 216 347	1 603 116
TOTAL	27 468 029	15 900 938

► *Par contrepartie*

<i>en milliers FCFP</i>	Douteux	Compromis	Total 2024	Total 2023
Sociétés et quasi-sociétés	8 665 378	3 992 126	12 657 504	7 403 346
Entrepreneurs individuels	2 162 256	622 976	2 785 232	1 824 970
Particuliers	10 282 683	1 585 037	11 867 721	6 521 943
Autres	150 455	7 118	157 572	150 679
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	21 260 772	6 207 257	27 468 029	15 900 938

D) Détail des dotations et reprises et dépréciations de créances sur la clientèle

► *Par secteur d'activité*

DÉPRÉCIATIONS

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Créances commerciales	80 059	50 020	15 321	114 758
Crédit à l'immobilier	1 912 134	2 516 586	459 494	3 969 226
Crédit de trésorerie	2 699 918	1 398 421	628 953	3 469 386
Prêts aux professionnels :	1 540 680	1 231 702	152 212	2 517 501
. Développement rural	109 433	29 356	14 848	123 942
. Pêche	14 588	67	450	14 206
. Artisanat / Industrie	128 414	93 485	20 648	201 251
. Hôtellerie / Tourisme	92 713	32 021	1 447	20 618
. Services / Commerce	1 186 619	1 070 802	114 819	2 142 602
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Autres crédits court terme divers	8 913	5 970	-	14 883
Collectivités publiques	-	-	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 344 371	688 656	298 374	1 837 323
TOTAL	7 577 162	5 885 385	1 554 353	11 908 193

► Par contrepartie

en milliers FCFP	DÉPRÉCIATIONS 2024			DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2023
	Douteux	Compromis	Total	
Sociétés et quasi-sociétés	3 130 099	2 718 454	5 848 552	3 932 404
Entrepreneurs individuels	763 635	514 780	1 278 415	839 450
Particuliers	3 575 375	1 156 645	4 732 020	2 763 237
Autres	45 871	3 335	49 206	42 071
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	7 514 980	4 393 213	11 908 193	7 577 162

2.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

2.3.1 Obligations et autres titres à revenu fixe (actif)

en milliers FCFP	Valeur d'acquisition	Coût amorti en fin de période dont coupon couru	Valeur liquidative à la clôture de l'exercice	Produits de l'exercice	Résultat des cessions de l'exercice
FR0013189073	1 193 317	1 194 869	1 167 064	3 504	-
FR0013200813	1 135 130	1 181 809	1 149 689	3 000	-
FR0013228756	596 659	-	-	4 832	-
FR0013200813	570 736	591 443	574 845	1 500	-
XS1559352437	599 119	-	-	307	-
FR0014007L00	1 156 802	1 167 093	961 814	-	-
FR0014007L00	1 142 434	1 156 528	961 814	-	-
ES0000012F43	1 186 806	1 189 158	1 090 527	7 160	-
TOTAL	7 581 003	6 480 900	5 905 753	20 302	-

Ces titres, antérieurement classés en titre de placement, ont été reclassés en titre détenus jusqu'à maturité. En conséquence, ils ne font pas l'objet d'une dépréciation sur la base de leur valeur de marché.

2.3.2 Actions et autres titres à revenu variable (Actif)

Néant.

2.3.3 Titres de créances négociables (Passif)

Les opérations sur titres au passif sont uniquement constituées de Titres de Créances Négociables émis par la BCI.

en milliers FCFP	DETTES	
	31/12/2024	31/12/2023
De 0 à 3 mois	-	-
De 3 à 12 mois	1 193 317	2 733 513
De 1 à 5 ans	2 386 635	3 579 952
Plus de 5 ans	-	-
Dettes rattachées	3 821	243 550
TOTAL	3 583 774	6 557 016

Certains de ces titres font l'objet de créances garantissant leur émission :

en milliers FCFP	TCN ÉMIS AVEC CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE		MONTANT DES CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	0	2 983 294	0	5 523 000

2.4 LES PRÊTS PARTICIPATIFS

Néant.

2.5 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

en milliers FCFP	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
Activité de portefeuille									
DANS DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES - A									
SOGEFOM	31/12/2023	131 528	1 077 302 148	316 826	2 983	3,76 %	4 766	4 766	-
FGDR	nd	-	-	-	-	-	240 745	240 745	-
TOTAL A	-	-	-	-	-	-	245 512	245 512	-
DANS DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES - B									
AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL	31/12/2023	11 234 973	-802 959	20 812 653	138 184	0,21 %	65 468	21 545	-
NORD TOURISME	31/03/2022	472 740	-2 817 218	169 950	-33 210	3,96 %	18 740	-	-
PROMO - SUD	31/03/2023	384 740	5 231 836	52 764	34 775	5,20 %	19 000	19 000	-

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
<i>en milliers FCFP</i>									
S.A. KOULNOUÉ VILLAGE	31/03/2023	5 688	-1 232 047	278 816	-16 402	3,86 %	18 012	-	-
S.H.N.	31/12/2023	6 113 357	440 063	1 307 518	1 865 949	1,51 %	92 325	46 163	-
SEM DE TINA	31/12/2023	340 378	-229	178 680	12 168	0,64 %	4 173	-	-
SECAL SA	31/12/2023	565 000	385 767	2 282 116	46 046	8,00 %	2 600	2 600	-
SODEMO SAEM	31/12/2023	185 000	142 199	722 324	701	3,48 %	6 430	6 430	-
SURF S.A.	31/03/2024	478 927	400 009	-	-56 745	0,00 %	12	-	-
SAEML DÉVELOPPEMENT NORD	31/03/2024	354 670	205 645	-	46 311	4,97 %	32 660	15 371	-
SC NORD INVEST 2011	nd	10	-	-	-	40,00 %	4	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	15,00 %	600	-	-
SC GRISETTES INVEST	nd	3 000	-	-	-	30,02 %	-	-	-
SC HESPERIDES2 INVESTS	nd	2 999	-	-	-	20,11 %	-	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	30,00 %	1 200	-	-
HP INVEST	nd	4 000	-	-	-	19,09 %	-	-	-
BH INVEST	nd	4 000	-	-	-	47,23 %	-	-	-
SCP ILES 2019	nd	200	-	-	-	66,70 %	133	-	-
SCP ILES 2020	nd	200	-	-	-	41,70 %	83	-	-
KWITA WIJE	nd	4 000	-	-	-	26,29 %	-	-	-
PROMED INVEST II	nd	440	-	-	-	10,99 %	440	-	-
RECYF INVEST	nd	4 000	-	-	-	37,75 %	1 510	-	-
SCP WADRA INVEST V	nd	200	-	-	-	25,00 %	50	-	-
SCP BISCO INVEST 1	nd	200	-	-	-	24,80 %	50	-	-
SCP BISCO INVEST 3	nd	200	-	-	-	14,30 %	29	-	-
TINA INVEST	nd	4 000	-	-	-	19,08 %	763	-	-
TOTAL B							264 280	111 108	
TITRES DE PARTICIPATIONS - C									
Dans des sociétés financières									
Banque de Wallis et Futuna ⁽¹⁾	31/12/2023	455 000	226 319	362 494	63 610	34,00 %	92 820	92 820	21 590
BRED FIDJI	31/12/2023	8 314 778	993 097	3 269 318	1 065 875	10,00 %	831 478	831 478	-
Dans des sociétés non financières									
CSB	31/12/2023	104 000	1 640 731	2 244 379	123 917	15,38 %	15 990	15 990	-
VISA INC.	nd	-	-	-	-	ns	-	-	-
TOTAL C							940 288	940 288	21 590
TOTAL (A+B+C)							1 450 079	1 296 908	21 590

(1) Hors 61 880 000 F CFP d'actions gratuites

(nd) Comptes du 1^{er} exercice non disponible à la clôture des comptes de la BCI.

2.6 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
<i>en milliers FCFP</i>									
Sociétés financières									
néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières - Titres des filiales									
SOCADIR	31/12/2023	1 000	100	-	-	100,00 %	1 000	1 000	-
SOCALPAR	31/12/2023	500	-	-	-	100,00 %	500	500	-
TOTAL							1 500	1 500	
Créances rattachées									
SOCADIR	31/12/2023	-	-	-	-	-	232 927	232 927	-
SOCALPAR	31/12/2023	-	-	-	-	-	428	428	-
GIE SIENC	31/12/2023	-	-	-	-10 760	14,29 %	16 799	16 799	-
TOTAL							250 155	250 155	
Parts dans les entreprises liées							251 655	251 655	

2.7 LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
<i>en milliers FCFP</i>				
Immobilisations incorporelles	1 656 932	99 338	4 628	1 751 642
Amortissements cumulés	-1 383 430	-142 611	-4 566	-1 521 475
Immobilisations en cours	-	133 484	63 468	70 016
TOTAL NET	273 502	90 210	63 529	300 184

2.8 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2024
<i>en milliers FCFP</i>					
Immobilisations					
Titres des sociétés civiles (1)	94 754	-	-	-	94 754
Créances rattachées	212 993	34 683	15 793	-	231 883
Dépréciations	-12 885	12 886	86 296	-	-86 295
Total SCI	294 861	47 569	102 089	-	240 342
Immobilisations d'exploitation	5 722 051	388 637	323 252	-	5 787 436
Immobilisations hors exploitation	539 347	4 316	176	-	543 486
Immobilisations en cours	46 456	215 634	170 150	-	91 941
Total brut des immobilisations	6 307 854	608 587	493 578	-	6 422 863
Amortissements / Dépréciations					
Immobilisations d'exploitation	-2 926 491	-307 067	-238 225	-	-2 995 333
Immobilisations hors exploitation	-197 409	-29 666	-176	-	-226 899
Total amortissements	-3 123 900	-336 733	-238 401	-	-3 222 233
TOTAL NET	3 478 815	319 423	357 266	-	3 440 973

(1) Entreprises dont la BCI est indéfiniment responsable :

- SCI - Avenir 50 avenue de la Victoire Nouméa
- SCI - Le Banian Rue du Docteur-Guégan Nouméa

2.9 AUTRES ACTIFS/PASSIFS**2.9.1 Postes d'Actif**

AUTRES ACTIFS	<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2024	31/12/2023
. Impôts différés		1 258 699	1 151 332
. Commissions différées Loi Bancaire		63 875	63 768
. Dépôts de garantie versés		187 846	211 048
. Produits à recevoir		128 019	167 129
. Créances rattachées à des participations		1 433 288	1 425 000
. Biens acquis sur adjudication		12 500	12 500
. Autres débiteurs divers		358 070	271 898
. Dépréciations des créances rattachées à des participations		-281 375	-234 332
TOTAL		3 160 922	3 068 344

Les créances rattachées à des participations concernent principalement les financements consentis dans le cadre des articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

2.9.2 Postes de Passif

AUTRES PASSIFS	<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2024	31/12/2023
. Dettes fiscales		180 528	261 536
. Dettes sociales		678 778	927 843
. Dettes fournisseurs		86 011	11 377
. Créiteurs divers		544 576	685 488
. Fonds gérés pour le compte de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces et autres collectivités		712 319	810 764
TOTAL		2 202 212	2 725 320

Les fonds gérés s'analysent ainsi :

FONDS GÉRÉS	<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2024	31/12/2023
Pour le compte :			
. de la Nouvelle-Calédonie		320 358	312 031
. de la Province des Îles		14 419	14 419
. de la Province Nord		18 684	20 686
. de la Province Sud		358 859	491 941
TOTAL		712 319	839 077

Ces fonds sont utilisés conformément aux dispositions des conventions qui les régissent. Les soldes représentent l'excédent net entre les ressources ainsi confiées à la gestion de la BCI et les utilisations sous forme de prêts ou d'aides publiques. Les excédents sont rémunérés par la BCI et la Banque perçoit des commissions pour la gestion de ces conventions, suivant les modalités prévues par les conventions.

2.10 COMPTES DE RÉGULARISATION

2.10.1 Postes d'Actif

COMPTES DE RÉGULARISATION	en milliers F CFP	31/12/2024	31/12/2023
. Comptes de régularisation et divers		241 224	201 256
. Valeurs en recouvrement		1 672 775	2 513 062
TOTAL		1 914 000	2 714 319

2.10.2 Postes de Passif

COMPTES DE RÉGULARISATION	en milliers F CFP	31/12/2024	31/12/2023
. Produits constatés d'avance et autres		2 978 347	3 207 512
. Valeurs à compenser		15 997	64 263
TOTAL		2 994 344	3 271 775

2.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2023	Dotations aux provisions	Reprises de provisions devenues disponibles	Reprises de provisions pour utilisation	31/12/2024
<i>en milliers F CFP</i>					
. Engagements de retraite	500 273	27 868	6 407	23 043	498 692
. Engagements de fidélité	166 183	4 325	10 403	4 408	155 696
. Engagements douteux (1)	11 417	-	-	-	11 417
. Litiges avec la clientèle	29 101	-	29 101	-	-
. Litiges sociaux	8 964	-	8 044	919	-
. Promesses d'abandon de créances	427 482	31 485	-	26 775	432 192
. Risques sectoriels	200 209	-	200 209	-	-
Total des provisions pour risques et charges et assimilés	1 343 630	63 677	254 163	55 146	1 097 997

(1) Concerne des engagements de hors-bilan.

Les engagements en matière de retraite et de fidélité ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2,5%. Ils tiennent compte depuis 2018 de l'allongement progressif de l'âge de départ à la retraite.

Les provisions sur engagements donnés concernent des engagements de hors-bilan pour lesquels il existe un risque que la Banque soit appelée.

Les promesses d'abandon de créances concernent les engagements pris au regard des financements consentis dans le cadre des opérations visées aux articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de la Nouvelle-Calédonie.

2.12 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les mouvements affectant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont été les suivants au cours des 5 derniers exercices :

<i>en milliers FCFP</i>	Mouvements	Solde en fin d'exercice
EXERCICE 2020	-	5 520 707
EXERCICE 2021	-	5 520 707
EXERCICE 2022	-	5 520 707
EXERCICE 2023	-	5 520 707
EXERCICE 2024	-	5 520 707

2.13 CAPITAUX PROPRES (HORS FRBG)

A) Détail des capitaux propres (hors FRBG)

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2023	Affectation du résultat n-1	Autres mouvements	31/12/2024
. Réserve légale	1 500 000			1 500 000
. Réserves spéciales	50 000			50 000
. Autres réserves	20 930 845	1 600 610		22 531 455
. Résultat de l'exercice	-		-778 387	-778 387
. Résultat de l'exercice antérieur	2 500 610	-2 500 610		-
. Capital social	15 000 000			15 000 000
Distribution de dividendes	-	900 000	-900 000	-
TOTAL	39 981 455	-	-1 678 387	38 303 068

B) Informations sur le capital social

Le capital social de la Banque Calédonienne d'Investissement entièrement libéré s'élève à 15 milliards de F CFP. Il est composé de 250 000 actions d'une valeur nominale de 60 000 F CFP.

À la clôture de l'exercice, le capital social de la Banque est détenu de la manière suivante :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie ;
- 49,9 % par la COFIBRED ;
- 0,1 % par l'Agence Française de Développement.

NOTE 3 – OBSERVATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

3.1.1 Les engagements reçus

Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit sont détaillés de la manière suivante :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	en milliers FCFP	31/12/2024	31/12/2023
D'entreprises liées		-	-
D'autres établissements de crédit		-	-
TOTAL		-	-

3.1.2 Les engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	en milliers FCFP	31/12/2024	31/12/2023
Ouvertures de crédits confirmés		26 108 999	29 284 938
Ouvertures de crédits documentaires		598 156	1 697 416
Autres engagements		7 223	88 767
TOTAL		26 714 378	31 071 120

LES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

3.2.1 Les engagements reçus

en milliers FCFP

	31/12/2024	31/12/2023
Cautions, avals et garanties reçus d'établissements de crédit	5 933 482	2 598 776
Dont entreprises liées	-	-

3.2.2 Les engagements donnés

en milliers FCFP

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de garanties d'ordre de la clientèle	12 436 423	13 848 960
Dont entreprises liées	-	-
Engagements de garanties d'ordre d'établissements de crédit	3 574 879	99 250
Engagements de garanties donnés douteux	309 258	199 320

3.3.1 Les autres engagements reçus

en milliers FCFP	31/12/2024	31/12/2023
Garanties reçues d'administrations publiques (avals)	6 001 572	7 625 601
Autres garanties reçues de la clientèle	-	-

3.3.2 Les autres engagements donnés

en milliers FCFP	31/12/2024	31/12/2023
Créances données en garantie des lignes de refinancement de l'IEOM et des titres de créances négociables	104 477 593	123 562 954

LES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations réalisées concernent exclusivement des instruments à terme de taux, négociés sur le marché de gré à gré. Elles portent sur des swaps visant à couvrir l'impasse de taux de la Banque. Leur durée résiduelle est inférieure à 5 ans.

en milliers FCFP	31/12/2024		31/12/2023
MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ	Nominal	Valorisation à la clôture	Nominal
- Opérations fermes sur instruments de taux d'intérêt	11 455 847	-566 873	11 455 847

Compte tenu de leur finalité, la valorisation de ces opérations n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

AUTRES DIVERS

Les engagements en devises

Les contrats d'achats et de ventes à terme concernent :

en milliers FCFP	31/12/2024	
DEVICES	Achats	Ventes
Dollars australiens	-	-
Dollars néo-zélandais	-	-
Dollars US	-	-
Yens japonais	-	-

La Banque organise systématiquement la couverture des opérations à terme qu'elle réalise avec ses clients. Elle couvre également le cas échéant, par des achats à terme, les dépôts à terme que la clientèle effectue auprès d'elle.

NOTE 4 – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

en milliers FCFP

	2024	2023
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	1 390 757	1 177 352
. À terme	716 697	125 679
Sous-total (1)	2 107 455	1 303 031
Sur opérations avec la clientèle		
. Intérêts sur créances commerciales	59 334	68 866
. Intérêts sur crédits de trésorerie	2 914 664	2 594 843
. Intérêts sur crédits à l'habitat	4 603 898	4 582 424
. Intérêts sur crédits d'équipement	3 123 371	3 161 541
. Autres produits assimilés	322 366	252 406
Sous-total (2)(3)	11 023 633	10 660 080
TOTAL	13 131 088	11 963 110
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-
(3) Dont net de dotations reprises des intérêts douteux retraités des règles de présentation CRC N° 2000.03.	-91 612	-9 713

4.2 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

en milliers FCFP

	2024	2023
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	12 027	50 194
. À terme	3 844 668	2 710 704
. Autres	-	190 737
Sous-total (1)	3 856 695	2 951 635
Sur opérations avec la clientèle		
. À vue	117 385	160 638
. À terme	3 244 161	1 749 884
. Autres	38 355	25 935
Sous-total (2)	3 399 901	1 936 458
Sur dettes représentées par des titres	137 164	247 555
Autres intérêts et charges assimilées (fonds gérés)	20 832	17 362
TOTAL	7 414 593	5 153 009
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-

4.3 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
. Titres d'investissement	20 302	42 189
. Étalement des primes d'acquisition	18 588	-233
. Titres de participation	22 363	25 854
. Autres titres détenus à long terme	-	-
. Parts dans les entreprises liées	-	-
. Parts de SCI	14 311	13 029
. Intérêts des prêts participatifs	-	-
TOTAL	75 563	80 839

4.4 COMMISSIONS – PRODUITS

COMMISSIONS PERÇUES (PRODUITS)	<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
. Commissions sur opérations avec la clientèle		1 668 422	2 062 890
. Commissions sur moyens de paiement		2 654 428	2 773 012
. Commissions sur opérations de change		18 387	26 281
. Commissions sur prestations de service		807 498	844 237
TOTAL (1)		5 148 734	5 706 420
<i>(1) Dont entreprises liées</i>		-	-

4.5 COMMISSIONS – CHARGES

COMMISSIONS VERSÉES (CHARGES)	<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
. Sur opérations de trésorerie et interbancaires		79 407	80 973
. De gestion des moyens de paiement et divers		1 513 475	1 521 144
TOTAL (1)		1 592 882	1 602 117
<i>(1) Dont entreprises liées</i>		-	-

4.6 GAINS SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Les gains sur opérations de portefeuille de négociation correspondent pour leur totalité au bénéfice de change réalisé sur les opérations en devises. Celles-ci comprennent : les opérations au comptant, les opérations à terme et l'évaluation du stock des opérations en devises inscrites à la clôture de l'exercice.

<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
. Résultat de change	417 384	478 622
TOTAL	417 384	478 622

4.7 GAINS SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
. Titres d'activité de portefeuille	-	-
. Titres de placement	-	-
TOTAL	-	-

4.8 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

4.8.1 Autres produits d'exploitation bancaire

<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
. Commissions de gestion sur dossiers d'assurance	2 962	297
. Intérêts de retard perçus sur clientèle contentieuse	36 438	27 124
. Revenus des immeubles	27 415	28 347
. Prestations de services diverses	164 360	44 937
. Autres produits	19 641	15 416
TOTAL	250 817	116 121

4.8.2 Autres charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
. Autres charges	344 699	59 954
TOTAL	344 699	59 954

Ce poste enregistre pour l'essentiel la perte des valeurs dérobées dans nos agences et automates lors des émeutes de mai 2024.

4.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

4.9.1 Frais de Personnel

en milliers FCFP	2024	2023
. Salaires	2 762 110	2 756 193
. Charges patronales	1 123 622	1 091 907
. Autres charges (formation continue, CE...)	103 523	104 609
. Intéressement des salariés au résultat	-312	211 753
. Charges de personnel refacturées et transfert de charges ⁽¹⁾	-55 164	-64 106
. Net de dotations reprises sociales	-21 032	17 004
TOTAL	3 912 747	4 117 360
(1) Dont transfert de charges correspondant au coût du personnel immobilisé sur le développement d'un nouveau système informatique.	-	-

4.9.2 Autres frais administratifs

en milliers FCFP	2024	2023
. Assistance technique	315 943	351 772
. Locations	144 548	149 116
. Transports et déplacements	43 815	54 003
. Fournitures consommables et autres services extérieurs	230 838	230 076
. Frais d'entretien et de réparation	434 719	414 551
. Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	64 748	63 290
. Autres frais généraux	429 806	554 809
TOTAL SERVICES EXTÉRIEURS	1 664 418	1 817 615

4.9.3 Impôts et taxes

en milliers FCFP	2024	2023
. Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts et Cautionnements	71 074	20 376
. Autres impôts et taxes	42 525	37 311
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	113 599	57 687

4.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
Dotations aux amortissements :		
. des immobilisations incorporelles	142 611	128 425
. des immobilisations corporelles	336 733	313 968
Sous-Total	479 344	442 393
Dotations pour dépréciations des titres et créances rattachées	12 930	12 886
Dotations pour dépréciations des titres et créances rattachées	73 366	-
TOTAL	565 640	455 279

4.11 COÛT DU RISQUE

<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
. Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-84 491	-216 575
. Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-185 332	-1 521 456
. Reprises de dépréciations utilisées	185 332	1 521 456
. Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	-5 840 816	-2 236 382
. Récupérations sur créances amorties	25 017	18 547
. Reprises de dépréciations devenues disponibles	1 398 122	1 912 000
. Pertes sur litiges avec la clientèle	-1 582	-11 127
. Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-204 609
. Reprises de provisions pour risques et charges	200 209	13 569
TOTAL	-4 303 540	-724 577

4.12 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en milliers FCFP	2024	2023
. Dotations pour dépréciations sur titres	-1 367	-18 081
. Reprises de dépréciations sur titres	5 208	17 889
. Plus-value sur cessions de titres	-	-
. Moins-value sur cessions de titres	-	-
. Reprises de dépréciations constituées sur immobilisations corporelles	-	-
. Moins-value sur cessions d'immobilisations	-68 909	-2 418
. Plus-value sur cessions d'immobilisations	273 493	7 598
TOTAL	208 424	4 989

Les immobilisations détruites lors des émeutes ont été sorties du bilan et sont enregistrées en moins-value sur cessions d'immobilisations. L'indemnisation d'assurance est pour sa part enregistrée en plus-value de cession d'immobilisations.

4.13 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

en milliers FCFP	2024	2023
Produits		
. Résultat d'assurance	16 689	22 975
. Reprise dépréciation SCI LE BANIAN	-	9 378
. Reprise de provision sur litige fiscal	12 886	-
. Autres produits exceptionnels	949	642
Total Produits	30 524	32 995
Charges		
. Indemnités de remboursements anticipés d'emprunts ⁽¹⁾	-	-
. Subventions d'équilibre filiales	229	229
. Perte SCI LE BANIAN	4 892	4 892
. Perte sur créances hors clientèle irrécouvrables	-	-
. Autres charges exceptionnelles	11 853	18 273
Total Charges	16 974	23 394
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13 550	9 601
(1) Dont entreprises liées	-	-

4.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

A) Fiscalité

L'impôt sur les sociétés et la Contribution Sociale Additionnelle, dus au titre de l'exercice, sont présentés dans le tableau ci-dessous, déduction faite de l'Impôt sur le Revenu des Créances Dépôts et Cautionnements (IRCDC), de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) des titres des sociétés calédoniennes et des crédits d'impôt liés à des mesures de défiscalisation.

Au cours de l'exercice, la BCI a effectué une prise de participation. Le projet supporté par cette société ayant obtenu un agrément de défiscalisation, cela permettra à la BCI de bénéficier d'une réduction d'impôt présentée ci-dessous, en contrepartie d'une promesse d'abandon des sommes apportées en comptes courants. La dotation aux provisions de cette promesse d'abandon de créance, ainsi que les autres charges et produits liés à ces opérations sont inscrites au poste Impôts sur les bénéfices comme étant le coût de l'économie d'impôt réalisée.

<i>en milliers FCFP</i>	2024	2023
. Impôts sur les sociétés hors opérations de défiscalisation	-	1 224 406
. Contribution sociale additionnelle	-	581 537
. Réductions d'impôt liées aux opérations de défiscalisation	-	-78 750
. Impôts différés sur Prêts à Taux Zéro	55 624	71 961
Impôts sur les sociétés dus au titre de l'exercice	55 624	1 799 153
. Régularisation sur exercices antérieurs	-7 408	-20 646
Impôts sur les sociétés dus	48 216	1 778 507
Charges et produits sur opérations de défiscalisation	36 694	66 172
Contribution additionnelle à l'Impôt sur les Sociétés	26 919	26 805
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	111 829	1 871 484

B) Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, s'établit comme suit :

NATURE DU RÉSULTAT	<i>en milliers FCFP</i>	Montant brut	IS ⁽¹⁾	Montant après IS
Résultat courant (y compris dotation au FRBG)		-680 107	-84 910	-765 017
Résultat exceptionnel		13 550	-	13 550
Contribution additionnelle à l'IS			-26 919	-26 919
RÉSULTAT NET COMPTABLE		-666 557	-111 829	-778 387

(1) et charges assimilées

NOTE 5 – AUTRES INFORMATIONS

A) Fiscalité latente

Le tableau ci-dessous synthétise les créances et dettes d'impôts non comptabilisées.

La différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal est justifiée principalement par la non-déductibilité de l'Impôt sur les Sociétés et de la Contribution Sociale Additionnelle.

À noter que l'ensemble des dotations au FRBG constatées n'ont pas été déduites fiscalement.

en milliers FCFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS (en base d'IS)	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
Décalages certains ou éventuels						
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour abandons de créances	-	-	-	-	-	-
Décote pour écarts futurs d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour indemnités de départ en retraite	500 273	-	27 868	29 450	498 692	-
Provisions pour litiges clientèle non déductibles	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques sectoriels	200 209	-	-	200 209	-	-
Étalement des frais de dossiers	1 134 553	-	1 081 409	1 134 553	1 081 409	-
Dépréciation sur créances clients	1 115 873	-	1 805 655	1 115 873	1 805 655	-
- Fraction différée des plus-values à court terme	-	-	-	-	-	-
- Plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
- Plus-values latentes taxables d'avance	-	-	-	-	-	-
IRCDC s/intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
	2 950 908	-	2 914 931	2 480 085	3 385 755	-
Éléments à imputer						
- Déficits reportables fiscalement	-	-	591 745	-	591 745	-
-Crédits d'impôts sur défiscalisation reportable	-	-	15 188	-	15 188	-
-Crédits d'impôt PTZ reportable	-	-	114 920	-	114 920	-
- Amortissements différés	-	-	-	-	-	-
- Moins-values à long terme	67 660	-	1 367	5 208	63 819	-
	67 660	-	723 220	5 208	785 672	-
Éléments de taxation éventuels						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	-	-	-	-	-
- Réserve spéciale des profits éventuels	-	-	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS NON COMPTABILISÉES (en base)	3 018 568	-	3 638 151	2 485 292	4 171 427	-

en milliers FCFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS NATURE	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
IS sur Prêts à Taux Zéro	258 265	-	153 562	-	411 827	-
CSA sur Prêts à Taux Zéro	229 132	-	-18 541	-	210 591	-

B) Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune partie n'est considérée comme liée à la BCI compte tenu de la détention de son capital.

C) Épargne Logement

en milliers FCFP	2024	2023	2022
Montants collectés			
Comptes Épargne-Logement (CEL)	41 575	62 263	27 042
Plans Épargne-Logement (PEL)	143 837	219 418	282 740
Encours de crédits			
Comptes Épargne-Logement (CEL)	-	-	-
Plans Épargne-Logement (PEL)	-	-	-

D) Livret A

À la clôture de l'exercice, la part des fonds collectés par la Banque au titre du Livret A et non centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 2,363 milliard F CFP. Ces fonds sont employés par la Banque au financement des petites et moyennes entreprises, notamment pour leur création et leur développement, ainsi qu'au financement des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.

E) Effectif moyen (Équivalent Temps Plein)

	2024	2023
Cadres expatriés	1	2
Cadres	106	101
Gradés	181	179
Agents de banque	153	155
Apprentis	11	10
TOTAL	452	447

Il s'agit de l'effectif moyen opérationnel (hors congé sabbatique, création d'entreprise, maladie, etc.).

F) Contre-valeur des comptes en devises (hors Euros)

en milliers FCFP

ACTIF	2024	2023
Opérations de trésorerie	1 215 046	2 451 499
. Billets, monnaies et autres valeurs	310 144	287 561
. Comptes et prêts, comptes de régularisation et divers	904 901	2 163 938
Opérations avec la clientèle	-	-
. Crédits à l'équipement	-	-
. Valeurs non imputées et divers	-	-
Valeurs immobilisées	831 478	825 355
. Titres de participations	831 478	825 355
PASSIF		
Opérations de trésorerie	-	-
. Emprunts (Yen, Livre Sterling, USD)	-	-
. Autres sommes dues	-	-
Opérations avec la clientèle	-2 555 003	-5 280 945
. Comptes ordinaires et à terme, dettes rattachées	-2 544 600	-5 280 084
. Autres sommes dues	-10 403	-861

G) Projet d'affectation des résultats de l'exercice

en milliers FCFP

. Résultat de l'exercice (Bénéfice)	-778 387
. Report à nouveau	-
TOTAL À AFFECTER	-778 387
. Affectation à la réserve légale	-
. Distribution de dividendes	-
. Affectation autres réserves	-989 283
. Réserve facultative non distribuable selon LP 2025-2 du 2 janvier 2025	210 897
TOTAL AFFECTÉ	-778 387

H) Résultat au cours des cinq derniers exercices

en milliers F CFP

NATURE DES INDICATIONS	2024	2023	2022	2021	2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
. Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
. Nombre d'actions ordinaires existantes	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
. Chiffre d'affaires	19 023 586	18 345 102	15 814 816	14 551 757	14 440 409
. Bénéfice avant amortissements, provisions et impôts	3 931 362	3 638 325	6 878 320	5 779 406	4 652 934
. Impôts sur les bénéfices et charges assimilées	111 829	1 871 484	2 430 086	2 125 717	1 933 982
. Bénéfice après amortissements, provisions et impôts	-778 387	2 500 610	3 022 501	2 525 369	1 876 328
RÉSULTAT PAR ACTION (EN UNITÉ MONÉTAIRE)					
. Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	15 278	7 067	17 793	9 022	8 334
. Résultat après impôts, amortissements et provisions	-3 114	10 002	12 090	10 101	7 505
PERSONNEL					
. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice (1)	452	445	431	428	418
. Montant de la masse salariale de l'exercice (2)	2 723 710	2 713 938	2 614 321	2 525 491	2 493 488
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (2)(3)	1 189 037	1 403 422	1 337 920	1 246 120	1 208 405

(1) Hors personnel détaché.

(2) Déduction faite des charges refacturées au titre du personnel détaché.

(3) Intéressement des salariés compris.

I) Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction

La rémunération brute des membres du conseil d'administration s'élève pour l'exercice à 1 000 000 F CFP.

La rémunération brute des membres de la direction générale, qu'ils soient salariés de la BRED Banque Populaire et fassent l'objet d'une refacturation par cette dernière à la BCI dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel, ou qu'ils soient salariés de la Banque, s'élève pour l'exercice à 97 973 570 F CFP.

J) Avances, crédits accordés et engagements donnés aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction

Aucune avance ou aucun découvert significatif n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale au cours de l'exercice.

Les prêts consentis aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale, l'ont été aux conditions normales du marché, à raison de leur qualité de clients de la Banque, et non de leur participation aux organes de direction. Les conditions d'octroi n'ont pas dérogé aux conditions normales d'octroi des crédits à la clientèle.

Aucun engagement n'a été pris par la Banque pour le compte des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

K) Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, facturés au titre du contrôle légal des comptes clos le 31 décembre 2024, s'élèvent à 14 000 000 F CFP HT.

L) Consolidation

La Banque n'établit pas de comptes consolidés, soit parce qu'elle ne détient pas de contrôle exclusif sur ses participations et autres titres détenus à long terme, soit parce que l'intégration des filiales serait sans incidence sur les résultats consolidés.

La Banque est consolidée par mise en équivalence au sein du groupe BRED Banque Populaire.

M) Rapport de gestion et d'activités

Le rapport de gestion décrivant en particulier les activités de l'exercice est mis à la disposition du public sur le site internet de la BCI, www.bci.nc.

LES CONTACTS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Victoire

50-52, avenue de la Victoire
Nouméa
Tél. : 25 69 79
(DAB-ARC-ADE*)

Relocalisation pendant travaux

- Guichet et transactionnel :
31, avenue de la Victoire
- Clientèle particuliers :
City Bay - Angle rues Clémenceau
et de la Somme
- Direction des entreprises :
Immeuble Carcopino

Anse-Vata

113, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 28 58 60
(DAB-ARC-ADE*)

Baie-des-Citrons

Complexe Mirage Plaza
27, promenade Roger-Laroque
Nouméa
Tél. : 25 09 90
(DAB-ARC-ADE*) - *Changeur de devises*

Carré Immo

10, route du Vélodrome - Nouméa
Tél. : 25 56 40

Cercle Patrimonial

11, rue Georges-Baudoux
Nouméa
Tél. : 25 53 96

Ducos agence particuliers

37, route de la Baie-des-Dames
Nouméa
Tél. : 28 81 53
(DAB-ARC-ADE*)

Ducos Centre d'affaires

même adresse

Kénu-In

Relocalisation agence La Belle-Vie

La Coulée

Centre commercial La Coulée
Mont-Dore
Tél. : 25 69 75
(DAB-ARC-ADE*)

Magenta

185, rue Auguste-Bénébig
Nouméa
Tél. : 25 69 54
(DAB-ARC-ADE*)

Mairie

Centre commercial Nouméa-Centre
20, rue Anatole-France - Nouméa
Tél. : 25 53 65
(DAB-ARC-ADE*) - *Changeur de devises*

Médipôle

Relocalisation agence Ducos

Normandie

362, avenue Jacques-Iekawé
Nouméa
Tél. : 25 53 40
(DAB-ARC-ADE*)

Orphelinat

117, avenue du Général-de-Gaulle
Nouméa
Tél. : 23 00 45
(DAB-ARC-ADE*)

PK6 La Belle Vie

224, rue Jacques-Iekawé - Nouméa
Tél. : 25 69 04
(DAB-ARC-ADE*)

Trianon Professions libérales

106, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 25 53 94
(DAB-ARC*)

Païta

Relocalisation agence La Belle-Vie

Boulouparis

Route Territoriale n° 1 - Boulouparis
Tél. : 25 64 85
(DAB-ARC-ADE*)

La Foa

Route Provinciale n° 1 - BP 11 - La Foa
Tél. : 25 53 60
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureaux périodiques :
Kouaoua - Tél. : 92 95 16
Thio (DAB*) - Tél. : 44 50 50

Bourail

Rue Simone-Dremon - BP 333
Bourail
Tél. : 25 69 92
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureau périodique :
Houailou (DAB*) - Tél. : 42 46 42

Koné

Centre commercial Téari - Koné
Tél. : 25 53 80
(DAB-ARC-ADE*)

Koumac

Centre administratif - BP 186
Koumac
Tél. : 25 53 77
(DAB-ARC-ADE*)

Canala

145, rue Henri-Mayet - Canala
Tél. : 42 30 43
(DAB*)

Poindimié

97, voie Urbaine 6 - BP 37
Poindimié
Tél. : 25 53 85
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureau périodique :
Hienghène (DAB*) - Tél. : 42 77 10

Île des Pins - Vao

Tél. : 46 10 45
(DAB*)

Maré - Tadine

BP 108 - Tél. : 25 53 20
(DAB*)

Lifou - Wé

BP 62 - Tél. : 25 53 24
(DAB*)

Ouvéa - Banutr

Tél. : 28 05 84
(DAB*)

Tontouta-Aéroport International

Tontouta-Aéroport
(Bureau de change)
aux horaires des vols
Tél. : 35 10 03

* DAB : Distributeur Automatique de Billets
LSB : Libre Service Bancaire
ARC : Automate de Remises de Chèques
ADE : Automate de Dépôts d'Espèces

AUTRES DAB/LSB*

Aérodrome de Magenta - Nouméa
 Casino Méridien - Nouméa
 Casino Surf - Nouméa
 Clinique Kundo Magnin Nouvelle - Nouméa
 Le Kiosque Anse-Vata - Nouméa
 Magasin GIFI - Nouméa
 Magasin SC6 Ouémo - Nouméa
 Sainte-Marie - Nouméa
 Station Shell 4^e KM - Nouméa
 Station Shell Portes-de-Fer - Nouméa
 Station Shell Victoire - Nouméa
 Korail Pont-des-Français - Nouméa
 Aéroport international de La Tontouta
 Magasin Chez Camille - Boulouparis
 Centre commercial Auteuil - Dumbéa
 Station Shell Apogoti - Dumbéa
 Station Total Vallée de Koé - Dumbéa
 Station Total ZAC Panda - Dumbéa
 Centre commercial Téari - Koné
 Village - Koné
 Magasin Vival - Koumac
 Station Total Robinson - Mont-Dore
 Station Total - Népoui
 Hyper U - Païta
 Super U Tontouta - Païta
 Station Mobil - Pouembout
 Station Total - Poya
 Agence mobile foires et salons

LES AUTRES CLÉS D'ACCÈS

BCInet

Via le site internet : www.bci.nc
Sous abonnement

BCIcom

Via son téléphone portable, en recevant, automatiquement par SMS, les données essentielles de son compte
Sous abonnement

BCIvox

Au 36 67 01 en tapant son numéro de compte (11 chiffres) + son code BCIvox**

BCIDirect¹

Via un conseiller au 36 67 77

BCIzen

L'alerte anti-dépassement par SMS
Sous abonnement

BCImob²

Via son téléphone portable, en envoyant un SMS au 2565, avec un point (.) entre chaque donnée :

- son numéro de compte (11 chiffres),
- son code BCIvox**,
- le mot clé (SOLD, MOUV, CART, PRET)

** Le code BCIvox figure sur tous les relevés de compte
 1 - Coût de l'appel : 12,6 F TTC par tranche de 11 secondes
 2 - Coût du SMS : 60 FHT

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

SAEM au capital de 15 milliards FCFP

Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57

RCS Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007